

LES UNIFORMES DE L'ARMÉE FRANÇAISE

LES UNIFORMES

de

l'Armée Française

SON ARMEMENT

SON ÉQUIPEMENT

(de 1872 à 1914)



Recueil de Notes et Règlements

par

A. GALOT et C. ROBERT

ex-Membres

du Passepoil et de la Sabretache

FASCICULE INFANTERIE

Membres de la Société
des Collectionneurs de figurines historiques

PREFACE

Il faut, tout d'abord, saluer ce travail de bénédictins militaires. Pas un règlement, "pas un bouton de guêtre" ne manquent, pourrait-on dire, reprenant un mot tristement célèbre.

En feuilletant cet ouvrage et en regardant ses illustrations si minutieusement documentées, les moins jeunes évoqueront les retraites aux flambeaux, les revues du 14 Juillet de la Belle Epoque. On pense aussi aux images de Hansi, à Strasbourg et à Metz endeuillées sur les cartes des atlas, au culte de la patrie... On pense encore aux dessins d'Albert Guillaume et aux troupiers de Courteline. Et l'on a bien le droit de sourire avant de se recueillir, ému, puisque c'est en pantalon rouge que Charles Péguy, symbole et guide de toute une génération, est tombé devant Villeroy.

Ces uniformes, seyants, si savamment différenciés semblaient faits pour mener, tout au plus, une guerre artisanale. 1914 les a plongés dans le brasier des "Guerres d'Enfer".

Nos adversaires et nos alliés étaient, il faut le reconnaître, mieux équipés que nous. Au début, pour remédier à notre impréparation vestimentaire, on a eu recours à des expédients. On prescrivit au fantassin d'abaisser les pans de sa capote pour dissimuler ce garance si dangereusement visible. Un dessin de Leroux, dans l'"Illustration" du 7 août 1915, montre la silhouette, pas très dégagée, que cette décision lui conférait. Sur la même page du grand hebdomadaire de l'époque des chasseurs à pied dansent, désinvoltes, aux sons d'un piano mécanique tiré dans un champ. Privilège du "bleu chasseur".

Il y a eu l'espèce de salopette qu'on enfilait par-dessus le pantalon et que la boue de Champagne raidissait si bien. Il y a eu les molletières, toujours plus ou moins en tire-bouchon, les jambières et, surtout, l'éternelle fantaisie française se donnant libre cours.

En 1806, les Berlinoises s'étonnaient de la tenue dans laquelle nos fantassins victorieux défilaient sous la porte de Brandebourg. Ils avaient baptisé une de leurs unités "Loffel Garde" parce que, écrit l'un d'entre eux : "Sur le chapeau fixé à la ganse du pompon brillait une cuillère étamée". Et, pendant la guerre d'Espagne, on vit des régiments de dragons entièrement vêtus de brun, parce que des couvents de capucins avaient été mis à sac et les cavaliers, déguenillés, habillés de frocs.

L'habit ne fait pas le moine. L'uniforme aide, tout de même, à "s'habiller l'âme". Mais il y aura des soldats, dignes de ce nom, aussi longtemps que de jeunes cœurs, capables de dominer la peur et la haine, battront sous n'importe quelle combinaison de raid inter-planétaire.

Général Henry BLANC
(C.R.)
Ancien Directeur du Musée de l'Armée

AVANT PROPOS

Si il existe un MALIBRAN pour les uniformes de 1786 à 1848 (armée française) rien n'a été fait à ce jour tout au moins comme travail d'ensemble pour l'époque 1872 - 1914.

Sans doute a-t-on pensé que rien n'était compliqué : képi rouge, capote bleue, rien là de bien passionnant.

Et cependant la question n'est peut être pas si simple qu'elle apparaît et comme de récentes reconstitutions semblent prouver que leurs promoteurs (Cinéma et Télévision compris) eussent été bien inspirés de demander conseil. Cela leur eût évité des erreurs impardonnables pour une époque aussi proche de nous.

Depuis une douzaine d'années les auteurs de cet ouvrage ont accumulé les renseignements pris aux meilleures sources afin d'essayer de fournir aux collectionneurs un maximum de certitudes.

Ils n'osent affirmer que le dit ouvrage sera complet. Qui peut se vanter d'avoir tout dit et tout connaître ?

Pourquoi d'autre part l'armée de 1872 - 1914 ?

Tout d'abord nous constatons que toutes les recherches et les parutions sont en majorité axées sur le 1er Empire.

Et c'est justice vu la somptuosité des uniformes de ce temps.

Mais il nous a semblé juste que l'armée de la Marne et de Verdun soit également étudiée et que les uniformes portés aux revues du 14 Juillet d'avant-guerre, quoique plus sobres que ceux d'Austerlitz, étaient encore assez brillants pour qu'on puisse s'y intéresser.

Les collectionneurs trouveront des notes sur des sujets particuliers et souvent ignorés et des détails qui les éclaireront sur des cas qui ont pu leur apparaître comme des anomalies - uniformes spéciaux des maîtres-sellier, des ordonnances d'officiers des éclaireurs montés d'Infanterie, etc.. etc..).

En sus des planches hors-textes en couleurs il y a aussi de nombreuses planches en noir à deux sujets, dans le genre des planches du "Passepoil" - Elles sont traitées pour pouvoir être aquarellées ce qui assurera un passe-temps bien agréable aux collègues dont les loisirs sont inoccupés.

Nous serons pleinement satisfaits et trouverons ainsi la récompense d'un travail de longue haleine si nous avons pu distraire nos amis collectionneurs militaires et anciens frères d'arme et leur procurer des heures agréables.

Les auteurs.

SOMMAIRE

Généralités pour Troupes à pied	Pages 1 à 15
Infanterie de ligne	16 à 31
Chasseurs à pied	32 à 45
" alpins	(46 et 47)
Infanterie de Marine	50 à 58
Corps rattachés à l'Infanterie de Marine	59 et 60

EDITE
par
SOCIETE DES COLLECTIONNEURS
DE FIGURINES HISTORIQUES
PARIS
et
IMPRIME SUR OFFSET
par
SAMCO-OFFSET-ROUEN
32, rue de Fontelle - (76) ROUEN
Tél. 71.26.87

GENERALITES
TROUPES A PIED



GENERALITES TROUPES A PIED

ADJUDANTS-CHEFS

La loi des cadres du 30 Mars 1913, confirmée par celle du 15 Avril 1914, crée la fonction d'adjudant chef.

Régiments d'Infanterie

3 adjudants chefs au cadre complémentaire S.H.R
1 " " par bataillon (adjoint au chef de bataillon).
1 " " de casernement.

Bataillon de chasseurs à pied

1 adjudant chef au cadre complémentaire S.H.R
1 " " au bataillon
1 " " par peloton cycliste.

Ces adjudants portent la même tenue que le sous-lieutenant du corps avec les différences suivantes :
Pour l'infanterie de ligne, le pantalon garance ne porte pas de bande latérale noire, mais un passepoil noir comme les autres adjudants.

Les galons de grade sont du métal du bouton mais ils sont traversés par une petite raie en soie écarlate. Il en est de même des épaulettes, contre épaulettes et brides d'épaulettes.

Ils conservent réglementairement le sabre d'adjudant mod. 1845 à fourreau de fer (1871) et à une bélière de suspension - dragonne des autres adjudants. - (En général en tenue de ville ils portaient - ainsi que les sergents-majors - un sabre avec même coquille en cuivre poli mais à lame droite et fourreau nickelé).

BIDON

Après avoir été de forme rectangulaire le bidon d'infanterie devient arrondi et plus plat avec un bec de versement sur l'un des côtés.

Il est en fer étamé et recouvert de drap de capote lacé par derrière par un lacet de cuir.

Sa courroie est en cuir noir ciré avec boucle passant en cuivre jaune.

Sa contenance est de un litre pour les troupes à pied dans la métropole ; elle est de deux litres pour les corps en campagne et aux Colonies.

QUART

Le quart (1/4 de litre) est également en fer étamé. Il est passé dans la courroie de bidon par son anse.

Il repose ainsi sur le bidon.

Il sera, par la suite, porté dans la musette dans la tenue de campagne.

BERET

Le béret est porté par les bataillons de Chasseurs Alpains et les formations d'infanterie de montage (appelées, également, infanterie de forteresse). Ceci en place du képi et dans toutes les tenues.

Les officiers le portent également, dans les tenues d'exercice et en campagne. En tenue de ville ou en grande tenue, ils portent le képi des autres bataillons de chasseurs à pied.

Le béret était en laine bleu foncé et portait sur le côté droit un cor de chasse en laine jonquille (chasseurs alpins) ou une grenade en laine garance (infanterie de montagne).

Le béret des officiers était en même tissu, mais noir et les attributs étaient brodés en fil de métal du corps.

BOTTES

Tous les officiers montés des troupes à pied font usage de la botte réglementaire à l'écuyère en cuir verni noir ou ciré avec éperons à la chevalière.

Ils portaient, auparavant, la demi-botte sous le pantalon d'ordonnance à sous-pieds en cuir.

CARTOUCHIÈRES - GIBERNE - BRETELLES de SUSPENSION

La giberne, qui datait de 1845, se portait suspendue au ceinturon par un passant très large en cuir noir - dans le dos de l'homme, à hauteur des reins.

Elle continuera à être portée ainsi bien longtemps après la guerre de 1870 et, bien que supprimée officiellement en 1877, on la voit encore figurer dans les photogravures de l'album de 1885 - 1890.

Armement Chassepot

Avec le fusil 1866, l'Infanterie portait une poche à cartouches, rectangulaire, modèle 1869 et la giberne par derrière. Les chasseurs à pied faisaient usage de poches à cartouches modèle 1867 de forme arrondie.

Le ceinturon recevait des passants en cuivre (avec un oeillet) auxquels venaient s'accrocher les contre-sanglons attachés aux courroies de sac.

Armement modèle 1874

Le 6 Mars 1877 les poches à cartouches mod. 1869 sont remplacées par des cartouchières rigides avec car-casse en bois recouverte de cuir noir - 176 m/m de long sur 80 m/m de hauteur). Couverture en cuir noir épais se rabattant sur tout le pourtour de la cartouchière et fermant aux extrémités latérales par deux boutons de cuivre de forme dite "goutte de suif" rivés sur les côtés.

Un passant en cuir fort permettait de les passer autour du ceinturon.

Elles contenaient, chacune, 18 cartouches du fusil Gras, calibre 11 m/m.

1888

Les cartouchières rigides sont remplacées par des cartouchières dites plates en cuir noir et de forme à peu près semblable à la poche à cartouches mod. 1869 (elles sont à soufflet).

Elles ne contiennent plus de cartouches à l'état libre, mais des paquets de 8 cartouches du nouveau fusil mod. 1886 (- armement LEBEL) calibre 8 m/m.

Les hommes sont munis de deux cartouchières sur le devant. Elles sont munies de passants en cuir permettant de les glisser autour du ceinturon.

Également, et au-dessus du passant en cuir, est fixé un oeillet en fer torsadé dans lequel viennent s'accrocher les contre-sanglons. Les passants en cuivre sont supprimés, sauf pour les sous-officiers.

1892

La circulaire du 17 Janvier attribue aux troupes à pied une troisième cartouchière pour tous les hommes armés du fusil 1886 et portant les 88 cartouches réglementaires. Cette cartouchière est portée derrière l'homme et remplace définitivement la giberne.

A cet effet il est institué des bretelles de suspension soutenant chaque cartouchière en lieu et place des contre-sanglons du sac qui sont supprimés.

Elles sont en cuir noir et formées de trois branches réunies par un anneau dorsal et terminées chacune par un crochet en cuivre.

Les sous-officiers sont exempts de cette troisième cartouchière (sauf en temps de guerre) et, par conséquent, ne portent pas les bretelles de suspension. En sont exempts, également, les tambours (armés du revolver), les sapeurs et les conducteurs de voitures - plus tard les mitrailleurs.

CAPOTE

La capote des troupes à pied est, en principe, celle de l'Infanterie de 1870. Elle est donnée à tous les corps à pied et remplace le collet à capuchon pour les chasseurs à pied.

Seuls prendront ce collet les chasseurs alpins (créés en 1891), les troupes d'Afrique (sauf la Légion et les Bat. d'Infanterie légère).

Elle est pour tous - sauf le GENIE - en drap gris de fer bleuté avec deux rangées de 6 gros boutons d'uniforme, en cuivre ou en étain - suivant le corps - Manches à parements droits ornées d'un petit bouton d'uniforme.

Pour la tenue de campagne, les pans du devant se relèvent et s'attachent par derrière au bouton du bas ornant la patte d'entrée de poches.

Par derrière, martingale à 2 petits boutons d'uniforme.

La capote, en tenue de service d'été, était (et suivant les ordres de la place) portée sur le sac, roulée et entourant les côtés. Elle était maintenue par les courroies d'attache fixées sur les côtés du sac.

Si le port de la capote n'était pas ordonné, les courroies étaient roulées.

Sergents-Majors

Les sergents-majors reçoivent, en 1874, une capote spéciale en drap bleu foncé pour le Génie et en drap gris de fer bleuté pour les autres corps.

Deux rangées de 5 boutons d'uniforme - martingale à 2 petits boutons pour la fermeture du dos - un gros bouton à chaque extrémité de la martingale - Manches droites sans rabat.

Deux poches de poitrine et deux poches de hanche.

Galons, comme pour les autres sous-officiers, mais ils n'ont que 12 m/m de largeur. Ecusson du collet et chiffres comme la troupe.

Cette capote sera supprimée le 17 Septembre 1887.

Capote de tambour-major : semblable à celle des adjudants du corps comme coupe, mais elle est en drap bleu foncé 23 ains - pratiquement noir -

CAPOTE-MANTEAU - Officiers.

Capote-manteau en drap fin noir dit drap cuir.

Les deux parties du devant du manteau se croisent par devant au moyen de deux rangées de gros boutons d'uniforme du corps (5 boutons par rangée).

Le collet, en même drap - se porte rabattu. Il peut se relever pour emboîter les oreilles. Aux angles le numéro du régiment (ou du bataillon pour les chasseurs) en chiffres brodés.

Par derrière, deux martingales à hauteur de la taille. Au pied de chaque martingale est fixé un gros bouton d'uniforme.

De chaque côté, à hauteur des hanches, deux poches avec rabat sans bouton.

Une ouverture sur le côté gauche permet le passage de la poignée du sabre ou de l'épée.

Les manches sont droites, sans parement, et reçoivent les galons en tresses plates à traits cotelés.

Brides d'épaulettes en métal du bouton ; mais les épaulettes ne sont jamais portées avec la capote-manteau.

On pouvait en tenue d'hiver (grande tenue de service), alors que les hommes étaient en capote, assister à cette anomalie : voir les officiers en tunique avec épaulettes.

Il fallut de nombreux accidents (congestions et autres chez les officiers âgés) pour faire rapporter cette mesure - et l'on vit alors les hommes en grande tenue avec épaulettes et képi-pompon (jusqu'en 1910) accompagnés de leurs officiers en capote sans épaulettes et le képi sans pompon.

On est en droit de se demander pourquoi il avait été appliqué des brides d'épaulettes sur ce manteau

La capote-manteau pouvait recevoir un capuchon amovible se fixant sous le collet.

NOTA - Cependant il est possible de rencontrer des photos représentant des troupes en grande tenue dont les officiers en capote-manteau ont les épaulettes.

Il s'agit là de décisions de chefs de corps ou de commandants de place - probablement dans des garnisons particulièrement froides.

CEINTURON - Troupe

Composé d'une seule bande de vache noircie et cirée d'une épaisseur de 3 m/m - se fixant au moyen d'un D en cuivre fixé à l'une des extrémités et par une plaque en cuivre de forme presque carrée à angles abattus ajustée à l'autre extrémité.

La plaque est unie pour tous les corps à pied, sauf pour le Génie (voir fascicule Génie n° 3)
Certaines planches représentent la plaque de ceinturon des chasseurs à pied avec une boucle à ardillon.
A la description de 1879, cette plaque a disparu et celle en usage est en tous points semblables à celle de l'Infanterie.

Sur le ceinturon sont passés deux coulants en cuivre munis d'un oeillet à leur sommet pour recevoir les crochets des contre-sanglons.

Ces coulants disparaissent pour la troupe lors de l'adoption des 3 cartouchières et des bretelles de suspension en 1892 - sauf pour les hommes et sous-officiers ne portant que deux cartouchières.

En 1912, remplacement, en principe, de la plaque en cuivre par une boucle en cuivre à ardillon comme celle en usage dans l'Infanterie Coloniale (cette dernière sans ardillon) ; mais en 1914 on distribuait encore des plaques en cuivre le stock étant très important.

CEINTURON - Officiers

10 Juin 1871 - le ceinturon en lamé or ou argent est supprimé.

Les officiers et adjudants portent sur la tunique un ceinturon en cuir noir verni fermé par une plaque en cuivre doré mod. 1845 pour l'Infanterie. Le ceinturon porte deux bélières de suspension du sabre en cuir verni noir.

Les sergents-majors portent le même ceinturon en cuir noir ciré. La plaque est la même que celle des officiers mais en cuivre poli non doré (il en est de même de la plaque des adjudants).

Les officiers de chasseurs à pied remplacent la plaque ci-dessus par deux médaillons avec cor de chasse et feuillages en relief (de même que les officiers de tirailleurs algériens).

Pour les officiers de zouaves le cor de chasse est remplacé par un gros Z en relief.

Ces plaques sont dorées pour les officiers et en cuivre poli pour les adjudants et sergents-majors.

Avec le dolman, (officiers et adjudants) le ceinturon n'est plus porté sur l'effet, mais en-dessous. Il est alors beaucoup plus étroit et souvent en tissu de soie. La bélière de sabre et le crochet porte-sabre sortent sur le côté gauche du dolman par une fente spéciale pratiquée à cet effet.

Il en sera de même avec la tunique 1893-95.

COLLET à CAPUCHON -

Troupes - pour les troupes de montagne, il est en drap de la couleur de la capote - il doit recouvrir les genoux.

Officiers - en drap de la capote-manteau.

Assez court au début il ira en s'allongeant très fortement jusqu'à hauteur des genoux.

Il est porté par tous les officiers de toutes armes.

CHAUSSURES - 4 Juillet 1881

Le brodequin napolitain est substitué au soulier actuel et à la guêtre en cuir noir pour les troupes à pied.

Concurremment avec le brodequin chaque homme recevra une chaussure dite de repos qui se composera d'un soulier actuellement en service et d'une paire de petites guêtres blanches.

DOLMAN - 15 Mai 1883

La tunique est supprimée pour tous les officiers de troupe à pied ainsi que pour les adjudants.

Elle est remplacée par un dolman ample fermant au moyen de sept brandebourgs en poil de chèvre noir. Le dolman est en drap satin noir (sauf pour les tirailleurs algériens).

Au milieu du devant, une rangée de sept gros boutons d'uniforme en métal du corps permettant la fermeture par la boucle à l'extrémité intérieure des brandebourgs de gauche.

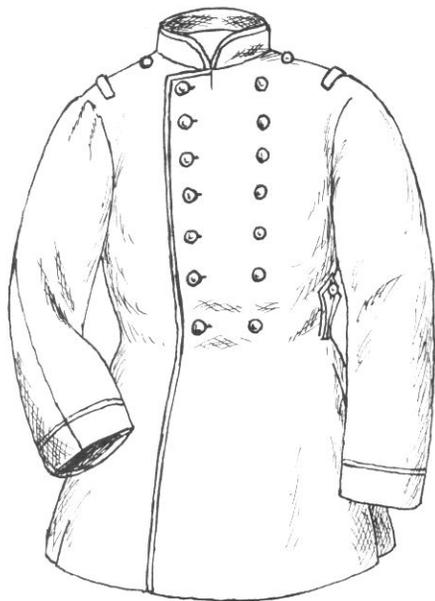
Parements en pointe bordés d'une tresse noire de 15 m/m. Pour le Génie cette tresse est remplacée par un cordonnet écarlate.

Les bords du dolman sont également bordés de la même tresse de soie ainsi que les devants. Dans le dos deux mêmes tresses recouvrent les coutures. Derrière également deux pattes à la Soubise dont les pointes sont ornées de chacune deux gros boutons d'uniforme.

poches de hanches bordées des mêmes tresses plates.

collet est bordé aux bords extérieurs et aux angles d'une tresse carrée en soie noire (cette tresse d'encadrement disparaîtra au moment où les bords du collet deviendront droits, c'est-à-dire lorsque disparaîtra la cravate noire à dépassant blanc - vers 1890).

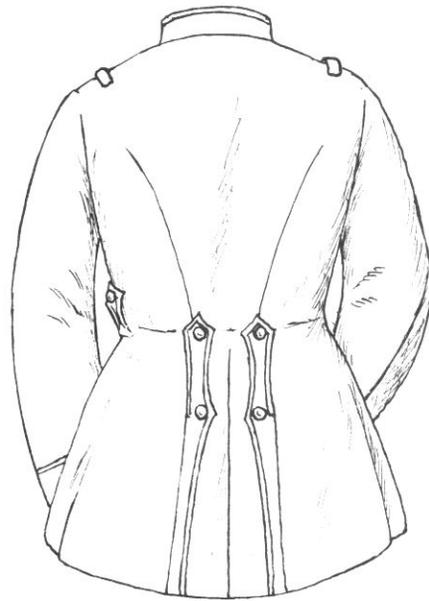
TROUPE



1



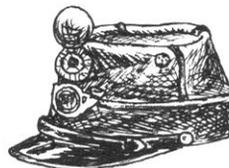
3



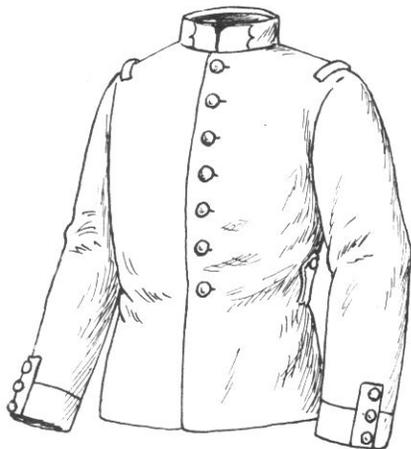
1bis



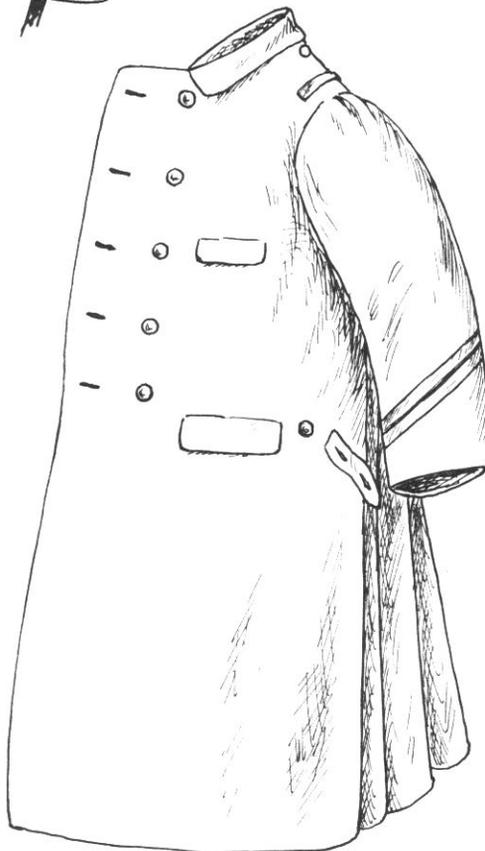
6



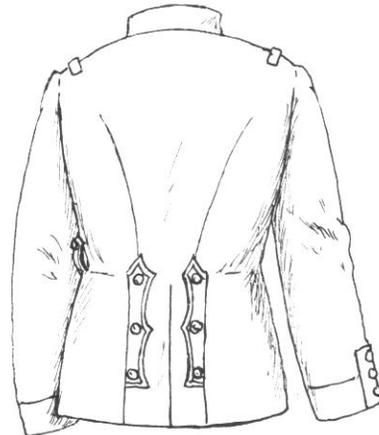
7



2



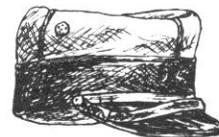
4



2bis



7bis



9



6bis



6ter

Tresses d'épaule - sur les épaules petites tresses en poil de chèvre noir pour la petite tenue et en métal du bouton pour la grande tenue. Ces tresses sont les mêmes pour les adjudants, mais ceux-ci, en toutes tenues, ne portent que celles en poil de chèvre noir.

Ces tresses deviendront des pattes d'épaule très rigides terminées par un trèfle en cannetille mate pour les officiers supérieurs et en cannetille brillante pour les officiers subalternes - ceci pour la grande tenue.

Elles se fixeront par des agrafes sur le dolman et se termineront à l'extrémité s'adaptant à la base du collet et à la naissance du trèfle par deux boutons d'uniforme moyens.

DRAGONNE - 15 Mars 1883

Pour la grande tenue, dragonne en cordon de cannetille d'or mat pour les officiers supérieurs et en cannetille brillante pour les officiers subalternes.

Gland entièrement en or en forme de poire - franges en grosses torsades mates pour les officiers supérieurs et en petites torsades brillantes pour les officiers subalternes.

Pour la petite tenue, dragonne formée d'un cordon tressé en cuir noir - gland en cuir verni noir tailladé en petites lamelles réunies par le bas.

12 Mai 1884 - la dragonne actuelle de grande tenue est remplacée par l'ancienne dragonne à cordon de soie noire et simple gland d'or telle qu'elle figure à la description du 15 Mars 1879. Le port de la dragonne en or est autorisé jusqu'au 1er Janvier 1886.

Cette dragonne restait en service pour les officiers portant l'épée.

ECLAIREURS MONTES D'INFANTERIE

Les régiments d'Infanterie, les bataillons de Chasseurs à pied, sont dotés, par la loi de 1912, d'éclaireurs de terrain détachés des régiments de cavalerie de corps chargés de les mobiliser.

Ces cavaliers sont tous réservistes. Ils portent l'uniforme des régiments de cavalerie dont ils dépendent, à l'exception de la coiffure remplacée par le képi.

Leur armement comprend : le revolver seul à 30 cartouches pour les sous-officiers et la carabine seule à 90 cartouches, pour les brigadiers et cavaliers.

En fait, les dits cavaliers - et d'après de nombreux témoignages et photographies, portaient le sabre - Le rédacteur du B.O. n'ayant probablement jamais su qu'un cavalier sans sabre n'est pas un cavalier et que, d'autre part, un éclaireur marche en avant, comme son rôle l'y oblige et peut, à l'improviste, se trouver en contact avec un cavalier ennemi ayant, lui, le sabre à la main.

Dotations en éclaireurs :

Régiments d'Infanterie : 2 maréchaux des logis
2 brigadiers
8 cavaliers.

Bataillons de chasseurs à pied : 1 Maréchal des logis
1 brigadier
3 cavaliers.

EFFETS de TOILE - D.M. 24 Mai 1882

Dans les corps d'Infanterie, chaque homme sera pourvu, en temps de paix, d'un bourgeron en toile du modèle général pour les travaux intérieurs - corvées et exercices de détail.

Les sous-officiers et caporaux fourriers ne seront pas munis de ce bourgeron.

Pour les caporaux, le bourgeron recevra les marques distinctives déjà réglementaires pour les brigadiers de troupe à cheval. Le galon sera écarlate pour toutes les subdivisions de l'arme. Il est à penser que les chasseurs à pied ne se sont jamais conformés à ce règlement et ont porté, sur le bourgeron, le galon jonquille.

Pendant la saison froide, le bourgeron pourra être porté par dessus la veste.

FANIONS d'ALIGNEMENT

Ces fanions, lors de revues et prises d'armes, désignent l'emplacement des bataillons.

Les bâtons sont en frêne noirci et s'enfoncent dans le canon du fusil qu'ils dépassent de 550 m/m.

Les flammes sont en laine légère et de forme carrée de 500 m/m de côté et ne comprennent aucune inscription ni ornement.

Pour les 1er - 3ème et 4ème bataillons, les flammes sont divisées diagonalement à partir du haut du bâton - le triangle inférieur étant blanc pour tous ces bataillons, le triangle supérieur est :

bleu foncé	pour le 1er bataillon
jonquille	" 3ème "
vert	" 4ème "

La flamme du 2ème bataillon est divisée, verticalement, en 3 parties égales :

bleu	pour la partie contre la hampe,
blanche	" du milieu,
rouge	" extérieure.

Les fanions disparurent vers 1895

EPAULETTES - D.M. 6 Février 1885.

Les épaulettes sont supprimées pour la tenue de campagne et d'exercices dans les troupes d'Infanterie et du Génie ainsi que pour les sections de secrétaires d'Etat-Major de C.O.A. et d'Infirmiers militaires.

Elles sont également supprimées pour la grande tenue (par suite de la suppression du schako), mais elles seront rétablies avec la création du képi-pompon pour la grande tenue.

GALONS de GRADE - Troupe

Les galons (sardines par leur appellation de caserne) se portent en biais sur les manches de la capote pour tous les corps à pied (y compris les chasseurs à pied) il en est de même sur la veste.

Sur la tunique, ils se portent en biais pour l'Infanterie de ligne, l'Infanterie de marine, la Légion, le Génie et tous les services administratifs (à l'exception de la Justice militaire).

Ils se portent en pointe au-dessus du parement - qui est en pointe - pour les chasseurs à pied, les Compagnies de discipline, les Bataillons d'Infanterie légère, ainsi que sur la veste arabe pour les zouaves et les tirailleurs, également pour l'Ecole de Saint-Cyr.

Soldat de 1ère classe

Un galon de laine sur chaque manche (de la couleur du corps) - deux épaulettes de laine.

Caporaux

Deux galons de laine - deux épaulettes (du corps)

Sergents

Un galon de métal du corps sur chaque manche - deux épaulettes de laine (du corps)

Sergent-major

Deux galons en métal du corps - Deux épaulettes de laine (du corps)

Fourriers

Les sergents fourriers ou les caporaux fourriers portent sur les manches, au-dessus du coude - et toujours en biais un galon du métal du corps.

OFFICIERS

Le 10 Juin 1871, les officiers sont autorisés à porter les galons de grade sur les manches au lieu des épaulettes ; lesquelles sont réservées désormais à la grande tenue.

Les galons sont en tresses plates dites à traits côtelés du métal du bouton, sauf les différences indiquées ci-après.

TUNIQUE de 1872

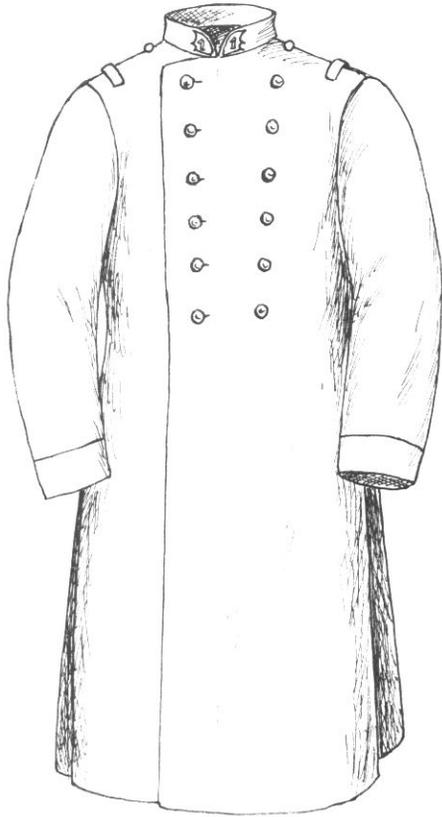
Colonel Cinq galons en métal du bouton.

Deux épaulettes en grosses torsades du métal du corps

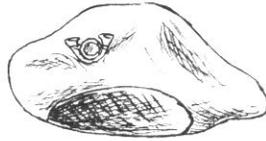
Lieutenant Colonel - Trois galons du métal du bouton.

Deux galons du métal opposé (2ème et 4ème)

TROUPE



5



8



8 bis



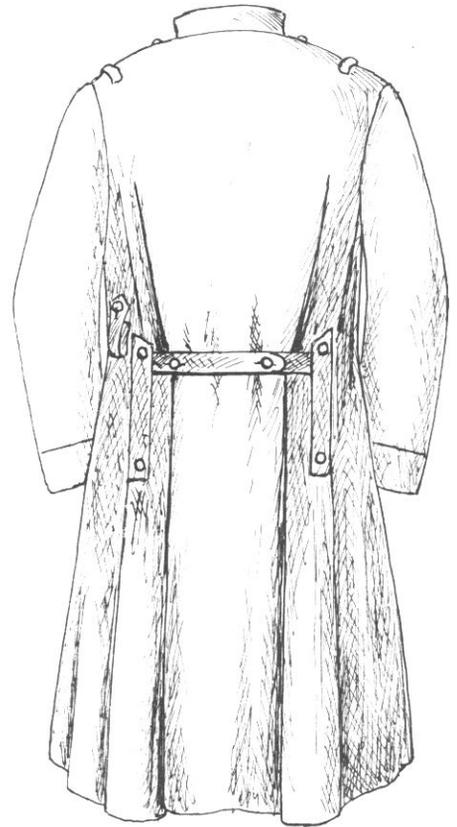
10



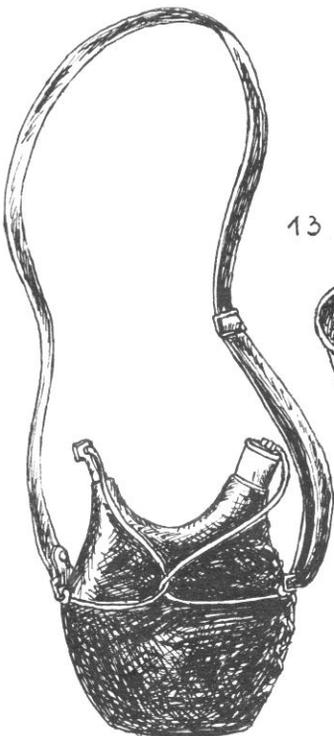
10 bis



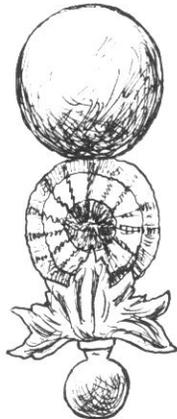
10 ter



5



13



11



12



17

Deux épaulettes en grosses torsades comme celles du Colonel, mais le dessus et l'écusson sont du métal opposé au bouton - les brides d'épaulettes sont du métal du dessus de l'épaulette.

Chef bataillon - 4 galons du métal du bouton.

Une épaulette à grosse torsade sur l'épaule gauche ; une contre-épaulette sur l'épaule droite - toutes deux du métal du bouton.

Commandant major - Trois galons du métal du bouton le 4ème (à la partie inférieure) est du métal opposé.

Capitaine - Trois galons du métal du bouton.

Deux épaulettes à franges fines en métal du bouton.

Capitaine adjudant major - Les deux galons extérieurs sont du métal opposé au bouton - celui du milieu demeurant du métal du corps.

Les épaulettes sont entièrement du métal contraire au bouton, avec une large raie de soie écarlate sur le dessus du corps et sur l'écusson.

Capitaine de tir - le galon supérieur est du métal contraire au bouton (jusqu'à la suppression de cette fonction).

Le corps et l'écusson des épaulettes sont du métal contraire au bouton - les tournantes et les franges sont du métal du bouton.

Les signes distinctifs des MAJOR, CAPITAINE Adj. MAJOR et CAPITAINE DE TIR seront supprimés le 3.Février 1890. Mais pour le Commandant Major l'épaulette sera portée à droite à l'inverse des autres chefs de bataillon. Ceci bien entendu avec la tunique de 1893 puisqu'avec le dolman (1883-1893) il n'y avait pas d'épaulettes.

Lieutenant - Deux galons du métal du bouton.

Une épaulette à franges (comme celle du capitaine) sur l'épaule gauche, une contre-épaulette sur l'épaule droite.

Sous-Lieutenant - Un seul galon du métal du bouton.

Mêmes épaulettes que le lieutenant, mais la contre-épaulette est à gauche.

Adjudant (sous-officier) Un galon de métal opposé au bouton. Ce galon est traversé dans le sens horizontal par une raie de soie écarlate.

Epaulettes comme le sous-lieutenant, mais en métal opposé au bouton - sur le corps et sur l'écusson de l'épaulette et de la contre-épaulette une raie en soie écarlate.

DOLMAN 1883 - avec le dolman du modèle général, les galons ne seront plus en tresses plates mais en sou-taches et répartis comme ci-dessus.

Ils seront placés en forme de fer de lance avec noeud hongrois, ceci au-dessus de la tresse de soie noire soulignant le parement en pointe.

Les épaulettes disparaissent et sont remplacées par des pattes d'épaule (voir à Dolman).

Ces pattes d'épaule sont toutes du métal du bouton pour la grande tenue, sauf pour le capitaine adjudant major pour qui elles sont du métal opposé.

TUNIQUE 1893 - (laquelle restera en service jusqu'en 1914)

Le port des épaulettes est rétabli en grande tenue. Elles sont absolument semblables à celles portées avec la tunique 1872 - compte tenu des suppressions de signes distinctifs, comme il est dit ci-dessus.

Les galons redeviennent en tresses plates à traits côtelés.

Les trois premiers seront placés de telle manière que le 3ème en haut (Capitaine) sera en affleurement de la partie supérieure de la patte de parement de la manche. Ils entourent la dite patte.

Les 4ème et 5ème galons (chefs de bataillon et Colonel) sont placés immédiatement au-dessus de la dite patte.

Appellation - pour tous les grades au-dessus d'adjudant (ce dernier compris) l'appellation du grade doit être précédée de "MON" : mon Capitaine, mon Adjudant, etc... Pour le grade de sous-lieutenant l'appellation est "Mon lieutenant" comme pour le lieutenant à deux galons.

GAMELLE - La gamelle individuelle en fer étamé fut instituée le 24 décembre 1852 par le Maréchal de Saint Arnaud. Auparavant les hommes mangeaient au même plat, chacun y plongeant à tour de rôle sa fourchette ou sa cuiller. Pour les troupes à pied en tenue de campagne, la gamelle s'attache sur le dessus du sac au moyen

de la courroie du milieu passée dans les anses en fer pratiquées à cet effet sur deux côtés de la gamelle.

Ceci au dessus de la couverture ou des souliers de repos portés sur le dessus du sac dans une musette cachou.

GANTS - maintien des gants blancs en grande tenue de sortie ou grande tenue de service pour les soldats et caporaux. Les sous-officiers portent le gant de peau.

1881 - 27 Juillet - le port des gants de coton blanc est supprimé.

(Les sous-officiers feront usage de gants de peau du modèle des troupes à cheval) - ces gants seront portés dans toutes les circonstances où les troupes à pied faisaient usage du gant de coton blanc.

Les hommes de troupe autres que les sous-officiers sont autorisés à porter des gants de même modèle pendant la saison d'hiver en dehors du service ou pour le service de garde ou de planton.

1882 - 1er Décembre - Les décisions du 27 Juillet et 27 Septembre 1881 sont abrogées à dater du 1er Janvier 1883. Les caporaux et soldats de troupes à pied feront usage dans les conditions antérieures de gants de coton d'un modèle nouveau (en fort tissu à mailles de coton blanc n° 36 et faits au métier).

1906 - Suppression des gants de coton blanc pour la tenue de sortie - Gants de laine bleue pour toutes les tenues d'hiver.

Officiers et adjudants - 25 Mai 1881 - sont autorisés à porter pour les exercices ou les manoeuvres et en tenue du matin des gants de peau couleur chamois (puis brun rouge, au lieu du gant blanc obligatoire précédemment dans toutes les tenues).

GUETRES - 1872 - Les troupes à pied continuent à faire usage des grandes guêtres en toile blanche ou en cuir enserrant le bas du pantalon.

1881 - Suppression des grandes guêtres.

En tenue de campagne, et comme en font foi de nombreuses photographies et héliogravures, le bas du pantalon était simplement relevé.

Cependant les troupes du Génie continuèrent à enserrer le bas du pantalon dans les anciennes guêtres de cuir dont il existait des stocks. Ceci étant presque obligatoire du fait des travaux spéciaux exécutés par cette arme.

1900 - Apparition de la petite guêtre en cuir noir se lançant par devant et enserrant le bas du pantalon pour les marches et manoeuvres et exercices.

Les troupes à pied les avaient au départ de 1914.

Avec les souliers de repos portés en ville en tenue d'été ou au cantonnement - voir même en tenue de garde - il existait une petite guêtre en toile blanche à boutons de coroso et à sous-pieds en cuir.

Elle fut supprimée en 1910 pour la tenue de sortie et de service (les troupes sortaient en brodequins).

HAUSSE-COL - Ornement spécial aux officiers datant du milieu du 18ème siècle.

A partir de la révolution, il devient un insigne de service réservé aux officiers de troupes à pied. Il était également porté par les officiers montés de ces troupes.

En 1871, l'aigle impérial disparaît des hausse-cols et le motif réglementaire devient, pour tous les corps à pied, deux épées antiques entre-croisées sur une couronne de chêne et de laurier.

Une exception pour l'Infanterie de marine dont le motif est une ancre encablée - sans feuillages.

Il est possible, également, que les officiers de chasseurs à pied, pour se distinguer des autres corps aient porté le cor de chasse sur le hausse-col, mais ceci n'était pas réglementaire.

Le motif, pour les officiers du Génie était la cuirasse et le pot en tête.

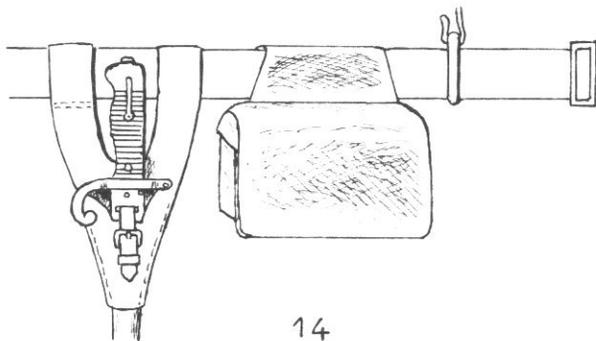
L'insigne de service devenant la jugulaire coulissante en cuir verni passée en dessous du menton, le hausse-col sera supprimé en 1880.

HARNACHEMENT - Chevaux d'officiers de troupes à pied.

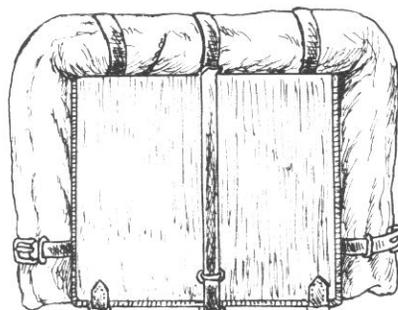
En 1875, la schabraque des officiers montés est supprimée. Elle est remplacée par un tapis de selle.

Egalement supprimés : les couvre-fontes et le porte-manteau.

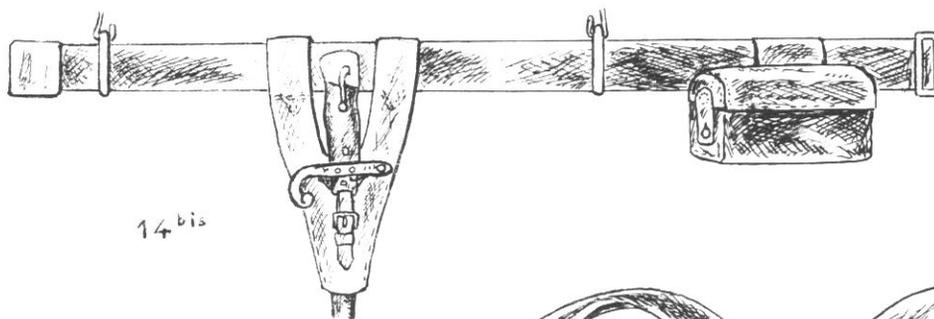
TROUPE



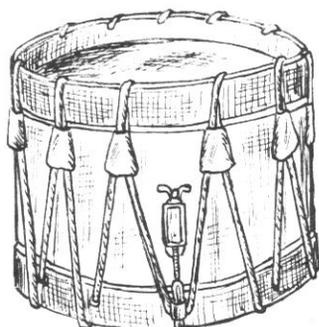
14



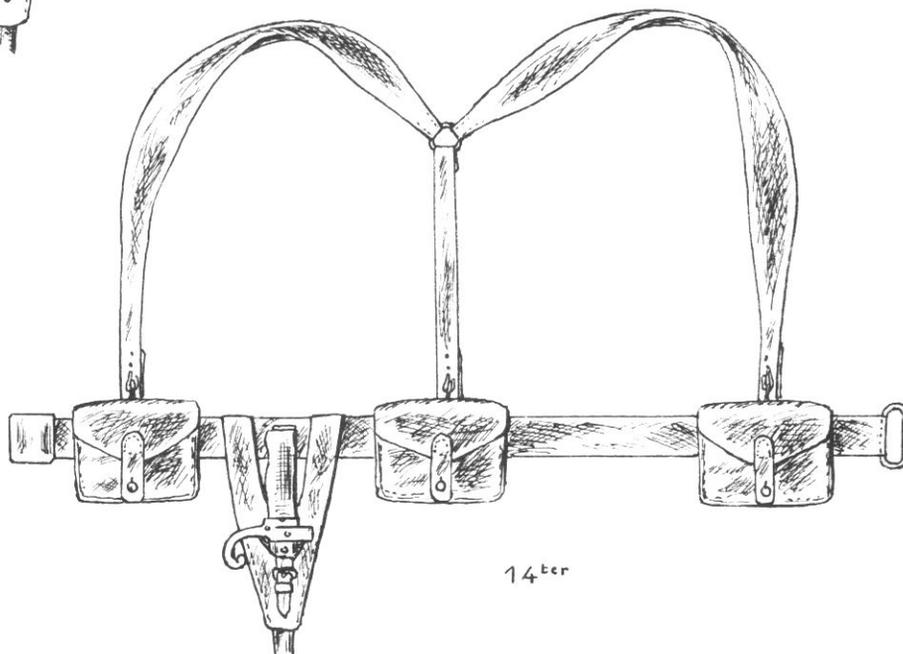
19



14 bis



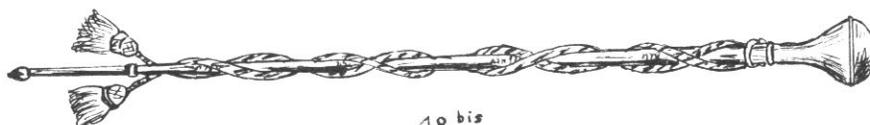
16



14 ter



18



18 bis

La description du 3 Mai 1879 donne, comme suit, le harnachement des chevaux des officiers montés des troupes à pied.

Selle - en cuir fauve à l'anglaise avec sacoches en cuir fauve.

Poitrail - (et croupière) en cuir fauve.

Etriers - en fer poli - Etrivières en cuir fauve

Sangles - en corde.

Brides - en cuir fauve - mors de bride en fer poli (branche à col de cygne).

Licol de parade - en cuir fauve.

Tapis de selle - en drap bleu foncé (bleu ciel pour les tirailleurs algériens) - passepoil en drap de la couleur distinctive : jonquille pour tous les régiments d'Infanterie, garance pour la Légion étrangère et galonné d'un galon cul de dés de 35 m/m de la couleur distinctive.

Pour le Colonel et le Lieutenant Colonel, second galon de 15 m/m de largeur à 5 m/m en dedans du 1er. Cette mesure sera appliquée aux chefs de bataillon lorsque, en 1881, les capitaines commandant une compagnie de troupes à pied recevront un cheval.

Dans chaque angle postérieur du tapis le numéro ou attribut du corps brodé en poil de chèvre de la couleur distinctive, savoir :

A - Régiments d'Infanterie et bataillons de chasseurs
n° du corps en chiffres de 60 m/m de hauteur.

B - Bataillons d'Infanterie légère d'Afrique
Un cor de chasse sans numéro

C - Légion étrangère - Une étoile
Il est fait usage, en tenue de route et de campagne de la même selle et du même tapis.

1883 - la distinctive jonquille étant supprimée pour l'Infanterie de ligne, les passepoils et galonnages du tapis de selle deviennent garances.

Dans les angles le numéro du régiment est supprimé.

HAVRESAC

Le havresac modèle 1855 en peau de veau fauve, porté poil en dehors, est supprimé quelques années après la guerre.

Le règlement du 15 Mars 1879 supprime la peau de veau fauve poil en dehors (sauf pour la Gendarmerie) et le remplace par une forte toile cirée bordée de cuir mince noirci.

Par décision du 30/1/1855, la capote n'était plus roulée sur le sac en forme de cylindre, mais roulée en forme de boudin et placée de telle façon qu'elle encadrait, entièrement, le sac auquel elle était attachée par la grande courroie de milieu et deux petites courroies placées et fixées sur les côtés du dit sac.

Lorsque le soldat était muni de la tente abri, la capote était placée à l'intérieur de la toile de tente qui lui servait ainsi de protection.

En grande tenue de service d'été et suivant les garnisons, la capote était ainsi roulée en fer à cheval sur le dessus du sac - mais sans la toile de tente.

L'ordre pouvait également être donné par le commandant de place de rouler simplement les courroies sur le sac, ce qui allégeait celui-ci.

Aux bretelles du sac s'attachaient les contre-sanglons qui soutenaient le ceinturon au moyen des deux passants en cuivre que comportait celui-ci.

Ces contre-sanglons disparurent en 1892, lors de la dotation de bretelles de suspension (sauf pour les sous-officiers en temps de paix).

KEPI

En sus du schako 1872, la troupe (ainsi que les officiers et adjudants) était munie d'un képi (ou bonnet de police à visière) composé d'un manchon, d'un calot et d'un bandeau - le tout en drap (Voir pour chaque arme ou subdivision d'arme, les couleurs du drap et insignes du bandeau). Visière en cuir noir, arrondie (elle était carrée auparavant) - jugulaire coulissante en cuir noir. Pour les sous-officiers, mentonnière en cuir noir se rentrant à l'intérieur du képi.

En 1874 - les sous-officiers de troupes à pied (en 1881 pour l'Infanterie de marine) reçoivent une fausse jugulaire en métal du corps se fixant au-dessus de la visière et avec deux petits boutons du même métal à chaque extrémité.

En 1886 - après la suppression du schako, le képi devient la seule coiffure pour toutes les tenues.
Pour la grande tenue de service et de sortie, il s'orne d'un insigne de métal (différent suivant les corps ou services (voir à chaque arme), d'une cocarde tricolore en métal peint (pour tous les corps) et d'un pompon unique en chardon de laine dont la couleur diffère suivant le corps ou bataillon.

Officiers et adjudants

Le képi est en drap fin noir (bleu foncé du règlement), il s'orne de galons de grade en tresses plates du métal du corps et porte en chiffres brodés du dit métal, le numéro et les insignes de l'arme. La fausse jugulaire au-dessus de la visière est du métal du bouton (y compris les adjudants).

Pour les galons des adjudants voir à chaque corps ou services.

Le 2 Décembre 1881

Le képi des officiers et des adjudants est muni d'une jugulaire coulissante en cuir noir verni - les bandes et les coulants sont bordés d'une petite soutache de 2 m/m en métal du corps (métal contraire pour les adjudants).

Cette jugulaire qui peut s'enlever à volonté (elle s'attache aux deux petits boutons de la fausse jugulaire) représente l'insigne de service lorsqu'elle est passée sous le menton.

Son port, en tenue de ville, est facultatif et suivant les ordres de la place. Les officiers préféraient en tenue de sortie laisser la fausse jugulaire en métal apparente ; ceci avec assez de logique puisqu'elle avait été faite pour enjoliver le képi.

1886

Les officiers et adjudants de troupe à pied font usage pour la grande tenue de service (et tenue de sortie) d'un képi rigide qui sera appelé képi pompon.

Les galons de grade deviennent en soutache du métal du corps (voir à chaque corps ou service).

Le képi s'orne du même dispositif que celui de la troupe. Ce dispositif groupait : l'attribut, la cocarde et le pompon et se fixait sur le képi de façon amovible.

De ce fait, le képi de grande tenue ne portait pas de numéro de corps sur le bandeau.

La cocarde est en soie, l'attribut est en métal doré ou argenté (suivant le corps), le pompon est en cordonnet métallique (or ou argent, suivant le corps). Le pompon des adjudants est en cordonnet métallique opposé à celui des officiers, et mélangé de soie écarlate.

Pour les officiers supérieurs, il s'orne d'un plumet droit (voir à chaque corps ou service), sauf pour les chasseurs à pied qui ont le plumet vert noir de tradition en plumes retombantes.

Le Colonel reçoit l'aigrette blanche qu'il avait précédemment.

Il est à noter que les coutures verticales du képi recevaient des galons en soutache en métal du corps - opposé pour les adjudants.

- Une soutache pour les officiers subalternes et adjudants
- Deux " " " Capitaines
- Trois " " " Officiers supérieurs et Généraux

Le calot recevait un noeud hongrois en métal du corps (soutaches) composé :

- Une soutache pour les officiers subalternes
- Deux " " " " supérieurs
- Trois " " " " généraux.

Il était également bordé aux bords extérieurs d'une soutache d'encadrement.

1910

Le pompon est supprimé pour la grande tenue. Il est remplacé pour tous par un plumet en plumes de coq retombantes (différent de couleur suivant les corps et le grade). Le Colonel conserve l'aigrette blanche.

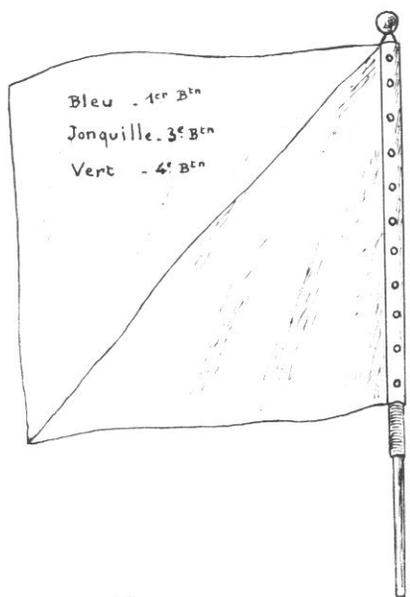
Le pompon est également supprimé pour la troupe et le képi sans aucun ornement devient la coiffure pour toutes les tenues.

INSIGNES DIVERS - sont portés sur le bras au-dessus du coude.

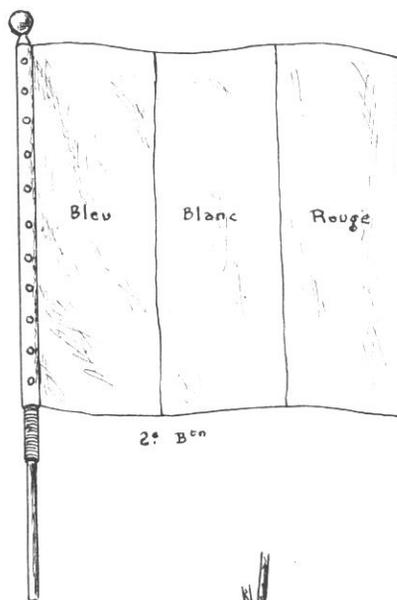
Sapeurs - insigne composé de deux haches surmontées d'une petite grenade découpées dans du drap de la couleur du corps porté sur les deux bras de la capote et de la tunique.

Pour les chasseurs à pied l'insigne se compose d'une pelle et d'une pioche entrecroisées (drap jonquille) sans grenade.

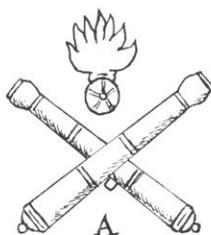
TROUPE



15



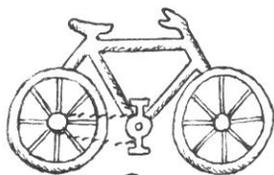
2e Bn



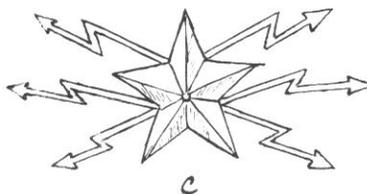
A



20



B

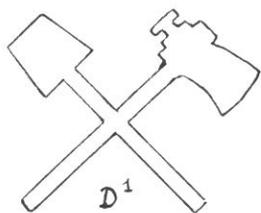


C

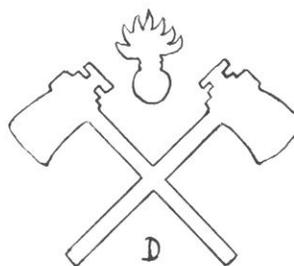
21



20 bis



D1



D



1



2



3

22

Télégraphistes - sur la manche gauche de la capote et de la tunique, foudres brodés en soie de couleur distinctive. En fil d'or (ou d'argent) pour les sous-officiers.

Moniteurs d'escrime - ces moniteurs (brevetés de l'Ecole de Jonville) portent sur les deux manches deux épées croisées brodées en fil de couleur distinctive ou du métal du bouton.

26 Mars 1912 D.M - l'insigne des moniteurs d'escrime consistera en deux épées croisées brodées en métal du bouton pour les sous-officiers et en fil de soie de couleurs distinctives pour les caporaux et soldats pourvus du brevet.

Il est cousu :

1°) pour les sous-officiers maîtres d'escrime (pourvus du brevet) au collet de la tunique, la poignée des épées du côté de l'ouverture du col.

2°) pour les sous-officiers moniteurs (non pourvus du brevet) sur la manche gauche de l'effet.

3°) pour les caporaux et soldats (pourvus du brevet de prévôt) faisant partie du personnel enseignant, sur la manche gauche de l'effet, comme il est dit ci-dessus.

Mitrailleurs - sur la manche gauche, écusson du fond sur lequel sont brodés en fil de soie de couleur distinctive pour les soldats et caporaux deux canons entrecroisés. - pour les sous-officiers la soie est en or (ou argent).

L'insigne des pointeurs tireurs est surmonté d'une petite grenade.

Cyclistes - Bicyclette brodée en fil de soie de couleur distinctive sur un brassard en drap de la couleur du fond de la tunique.

Bons tireurs - Les bons tireurs reçoivent une distinctive spéciale consistant en un cor de chasse brodé en fil de soie de la couleur distinctive, soit en or ou en argent pour les tireurs et tireurs de 1ère classe, ceci sur la manche gauche de la tunique et de la capote.

Les premiers prix de tir recevaient une épinglette de métal argenté consistant en un cor de chasse et deux petites chaînettes. Cet insigne se portait sur le devant de la tunique.

Bataillons - lors de la suppression du képi pompon lequel par sa couleur distinguait les bataillons entre eux, il fut ajouté au collet de la tunique et de la capote une petite pastille de drap de la couleur du bataillon. Celle-ci était cousue à la pointe du milieu de l'écusson portant le numéro du régiment.

JAMBIERES -

Les officiers non montés et les adjudants peuvent faire usage pour les exercices et les manoeuvres de jambières en cuir noir se boutonnant sur le côté au moyen de boutons noirs.

MANTEAU à ROTONDE - 1912

Les officiers de troupes à pied feront usage du manteau dit à rotonde du type de la cavalerie, ceci en toutes tenues - les boutons seront recouverts de drap. Ce manteau est en drap gris de fer bleuté comme la capote de troupe.

Les adjudants porteront, également, ce manteau.

PANTALON d'ORDONNANCE -

Le pantalon en drap des officiers s'orne en 1883 (à l'adoption du dolman) d'une bande latérale en drap du fond de la tunique de 50 m/m de largeur sur chaque jambe.

Celui des adjudants s'orne d'un passepoil en drap noir sur chaque jambe.

Pour les officiers et adjudants de chasseurs à pied, ils conservent le passepoil de couleur jonquille de tradition.

PANTALON de TREILLIS -

16 Mars 1879 - les troupes à pied et les services feront usage du pantalon de treillis déjà en usage dans la cavalerie et dans l'artillerie.

PALETOT de CUIR -

1883 - les officiers et adjudants peuvent porter réglementairement un paletot de cuir pour les exercices et les manoeuvres. Ce paletot sera supprimé en 1913.

Les courroies de revolver et de ceinturon se bouclent sur le paletot de cuir.

PELERINE à CAPUCHON -

Pélerine en même tissu que la capote-manteau ainsi que le capuchon. Se porte sans aucun insigne de grade - ferme sur le devant, par 4 gros boutons d'uniforme en métal du corps.

Les adjudants peuvent également porter cette pélerine. Assez courte à son début la pélerine s'allongera par la suite pour recouvrir les genoux.

PLAQUE d'IDENTITE - (commune à toutes les armes et services) D.M du 2 Septembre 1881 - Tout militaire est pourvu en temps de guerre d'une médaille dite plaque d'identité.

Cette plaque est en maillechort 1er titre, de forme ovale, elle est percée d'un trou à 27 m/m du bord destiné à recevoir le cordon de suspension en cuir.

Elle porte au recto : 1° le nom de famille
2° le prénom usuel
3° l'indication du corps
4° le numéro matricule

Le verso est réservé aux indications à porter lors du passage de l'homme dans la réserve et dans la territoriale.

D.M. 12 Octobre 1883 - Rectification à la D.M. du 2/9/81

Recto - indication du nom, du prénom usuel et de la classe

Verso - indication de la subdivision de région et du numéro du registre matricule du recrutement.

La plaque d'identité devait être portée au poignée gauche. Après les premiers combats de 1914, elle fut portée autour du cou.

PELISSE -

Les officiers montés puis les officiers de tous grades, sont autorisés à faire usage d'une pelisse en drap satin de la teinte du drap de la tunique.

Cette pelisse ne se porte pas flottante.

Elle est bordée en astrakan noir ainsi que les poches et le bas des manches - le col est entièrement en astrakan doublé en drap de la teinte de la tunique.

Les brandebourgs et olives de fermeture sont en poil de chèvre noir et en soie de même couleur.

Dans le dos est dessiné un papillon en petite soutache de soie noire pour tous. Ce papillon est semblable à celui qui orne le dos du dolman des officiers d'Artillerie. Ce vêtement est facultatif.

Les adjudants ne portent pas la pelisse.

POMPONS -

10 Mai 1875

Les schakos de troupes à pied sont ornés en toutes tenues d'un pompon double dit à flamme (pompon unique pour les chasseurs à pied).

La sphère du haut étant uniformément rouge pour les régiments d'Infanterie, la sphère du bas à la couleur du bataillon reçoit le numéro de la compagnie en chiffres de cuivre (voir Infanterie de ligne).

En 1886, le képi devenu l'unique coiffure pour toutes les tenues reçoit pour la grande tenue un pompon unique à la couleur du bataillon.

Les officiers subalternes avec le schako avaient le pompon double de la troupe sans numéro de compagnie. En 1886 ils prennent un pompon unique en cordonnet du métal du corps.

Les adjudants ont le même pompon métallique, mais de la couleur opposée au bouton et mélangé d'écarlate.

Les pompons furent supprimés en 1910 pour toutes les troupes à pied.

REVOLVER - D.M. 23 Juillet 1879

Les revolvers modèle 1873 mis à la disposition des corps de troupes à pied pour l'armement en campagne des adjudants et sergents-majors et qui, en dehors des périodes d'instruction doivent être déposés dans les magasins du corps, seront à l'avenir distribués en temps de paix et à titre permanent à ces sous-officiers.

Ils devront porter ce revolver toutes les fois qu'ils feront partie d'une troupe en armes.

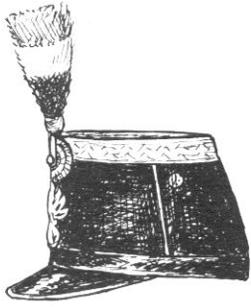
Ces dispositions sont applicables aux sections des C.O.A, aux sections d'infirmiers militaires et aux sections des secrétaires d'Etat-Major ainsi qu'aux bataillons des Douanes et aux Compagnies des chasseurs forestiers.

Les officiers étaient armés du revolver 1874 auquel succéda le revolver mod. 1892.

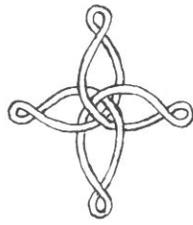
En 1910 les adjudants échangèrent leur revolver mod. 1873 contre le revolver mod. 1892.

Généralités Troupes à pied

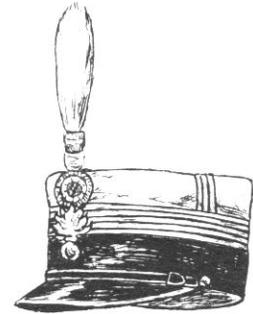
OFFICIERS



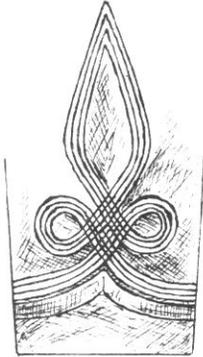
1



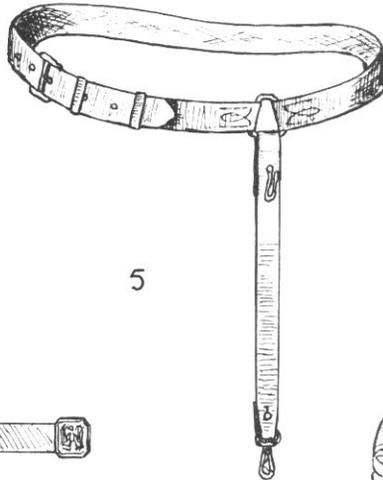
3



2



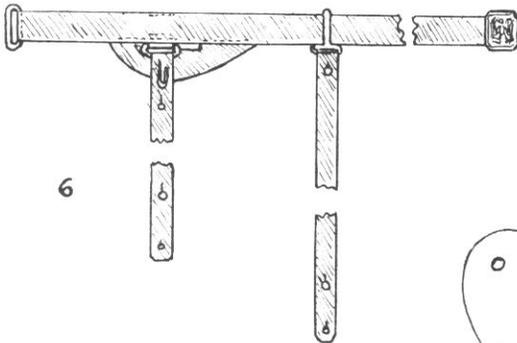
4



5



6 bis



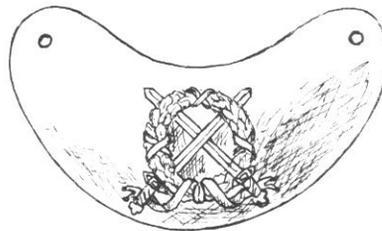
6



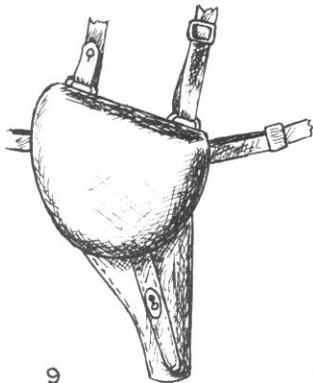
7



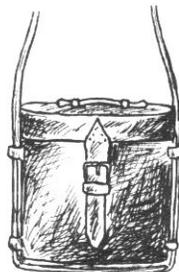
7 bis



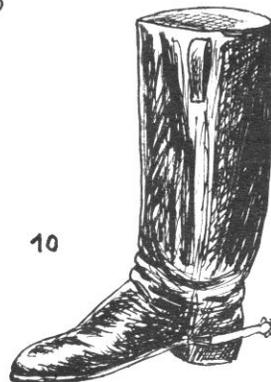
8



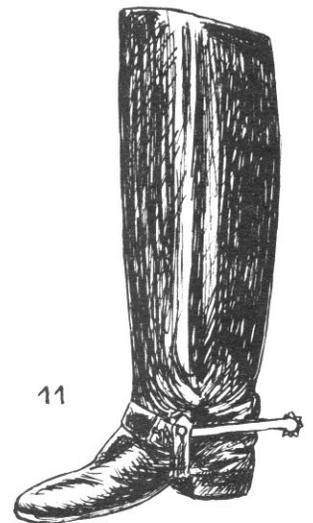
9



9 bis



10



11

SABRE - 1872 -

Les officiers de troupes à pied continuent à faire usage du sabre d'officier d'infanterie modèle 1855 à coquille en cuivre doré - fourreau de fer à 2 anneaux de suspension.

Les adjudants portent le même sabre, mais à coquille non dorée.

Une note ministérielle du 28 Décembre 1875 rappelle à tous que seule cette arme est réglementaire.

15 Mars 1883 - Les officiers seuls prennent un nouveau sabre appelé sabre d'officier de troupes à pied mod. 1882 - poignée et fourreau nickelé (voir fascicule : Armement).

Les adjudants continuent à porter le sabre mod. 1845 modifié en 1870 dont on supprime la 2ème bélière de suspension. Mais ce sabre qui n'était pas très élégant ne fut, en principe, porté qu'en tenue de campagne. Pour la sortie en ville, les adjudants et sergents-majors portaient un sabre à coquille semblable à celle du sabre 1845, également en cuivre, mais dont le fourreau était nickelé - la lame était droite et plus longue que celle du mod. 1845.

Ils le portaient même en service dans de nombreux cas et des photos innombrables peuvent en témoigner (photos de groupes, revues, etc...)

On peut même voir ce sabre porté par des sous-officiers rengagés de zouaves et de tirailleurs.

SACOCHE DE CAMPAGNE -

Par la N.M du 4 Juillet 1877 les officiers de troupes à pied sont autorisés à faire usage pendant les manœuvres et en campagne d'une sacoche de couleur noire ou très foncée pour le transport des objets de toilette et effets de rechange.

Cette sacoche peut être portée soit en bandoulière, soit sur le dos. Elle doit être de dimensions non exagérées

Par la note du 4 Mars 1884 les adjudants de troupe à pied sont autorisés à faire usage d'une sacoche du même modèle.

SCHAKO 1872 -

Schako rigide de forme légèrement tronconique et manchons en drap bleu foncé pour toutes les troupes à pied.

Calot - bourdaloue - visièrre en cuir noir verni.

Attribut en cuivre jaune sur le devant et suivant le corps. Cocarde tricolore en métal peint pour tous les corps. Tresse de cocarde et galon de pourtour supérieur en laine de couleur distinctive.

Bouton en cuivre sur la tresse de cocarde.

Pompon double ou unique suivant le corps.

Couvre-schabo en toile cirée noire.

Le schako des troupes du Génie diffère par la présence de chevrons de laine de même teinte que le galon de pourtour supérieur - ceci sur chaque côté.

25 Août 1874 - suppression des couvre-schakos et des couvre-nuques en toile caoutchoutée.

Officiers - Schako du même modèle que celui de la troupe mais le manchon est en drap fin noir (bleu du règlement). Le galon de pourtour supérieur est en métal du corps, l'attribut est en cuivre doré - la cocarde est en soie. Le pompon double ou unique, suivant le corps, est le même que celui de la troupe sans numéro de compagnie. Il est tricolore (rouge en haut) pour les officiers du petit état-major.

Pour les officiers supérieurs la grande tenue comporte un plumet droit en plumes de vautour tricolore (rouge en haut). Ce plumet est en plumes flottantes vert-noir pour les Commandants de bataillon de chasseurs à pied. Le Colonel porte l'aigrette blanche. Cette aigrette est supportée par une olive en métal du bouton et, au bas de l'aigrette existe, depuis 1860, une collerette de petites plumes (1 rang de petites plumes bleues en bas - 1 rang de petites plumes rouges en haut).

Cette petite collerette deviendra tricolore avec le képi pompon en 1886.

Suppression du schako pour les officiers et adjudants en 1883, et pour la troupe le 25 Avril 1884.

SERGEANTS-MAJORS -

28 Décembre 1871 - les sergents-majors de troupes à pied sont dotés du sabre d'adjudant 1845-1870 en remplacement du fusil et du sabre baïonnette. Ceinturon en cuir noir verni avec plaque non dorée du modèle de celle des adjudants - médaillons pour les chasseurs à pied.

14 Février 1872 - Ces sous-officiers feront usage d'une dragonne en poil de chèvre noir du modèle de celle adoptée par les adjudants sous-officiers (Art. 213 de la description du 2 Décembre 1867).

28 Août 1873 - Nouvelle dragonne pour les sergents majors en cuir verni noir, s'attache au sabre comme la dragonne des officiers.

TUNIQUE - 1872

Tunique en drap bleu foncé pour toutes les troupes à pied et les services - Cette tunique est dite à jupe. Elle ferme par deux rangées de sept gros boutons d'uniforme - Les deux parties du devant de la tunique se croisant l'une sur l'autre.

Brides d'épaulettes du fond.

Manches droites à parements droits pour le modèle général mais en pointe pour les chasseurs à pied, pour l'Ecole de St Cyr et pour l'Infanterie légère d'Afrique.

Pour le Génie, la manche reçoit, au bas, une fausse patte de parement ornée de trois petits boutons du Génie. Collet droit échancré sur le devant avec pattes à numéro dans les angles. Le collet est en drap suivant le corps.

Le dos de la tunique est orné de deux pattes à la Soubise à deux pointes. Chacune des deux pointes reçoit un gros bouton d'uniforme. Elles sont passepoilées en drap du fond sur toute la partie intérieure jusqu'au bord inférieur du vêtement. A la partie extérieure, le passepoil s'arrête à la deuxième pointe.

Sur le côté, patte en drap du fond boutonnant par un petit bouton d'uniforme et servant à soutenir le ceinturon.

OFFICIERS -

Même tunique que la troupe mais en drap fin noir (bleu foncé du règlement).

Les brides d'épaules et les boutons sont du métal du corps, ainsi que les numéros du collet.

Les galons qui remplacent l'épaulette pour la petite tenue sont du métal du corps et suivant le grade (voir à Galons de grade). Les manches sont à parement droit, même pour les officiers de chasseurs à pied et les galons sont circulaires pour tous.

En grande tenue, épaulettes en métal du corps et suivant les grades (Voir Galons de grade et épaulettes).

7 Février 1893 - Par D.M les officiers de troupes à pied remplacent le dolman par une tunique courte en drap noir qui sera donnée en 1899 à la troupe.

Le devant ferme par sept gros boutons d'uniforme en métal du corps (il est toléré 8 boutons pour les hommes très grands - d'ailleurs en 1910 il y aura 9 boutons réglementaires).

Les manches se terminent par un parement droit pour tous les corps et services, avec une fausse patte de parement ornée de 3 petits boutons. Les galons sont en tresses plates autour de la patte de parement jusqu'à Capitaine et, au-dessus, pour les 4ème et 5ème galons.

Brides d'épaulettes en métal du corps.

Epaulettes en métal du corps et suivant le grade. Elles sont absolument semblables comme forme et dimensions aux épaulettes de la tunique de 1872.

Les adjudants prennent la même tunique avec les attributs de leur grade.

En 1910 les officiers et adjudants sont autorisés à faire pratiquer deux poches de poitrine sans rabat à leur tunique de 2ème tenue.

TROUPE - 1899

Les troupes à pied (à l'exception du Génie) reçoivent la même tunique, dite courte, que leurs officiers.

Elle est en drap bleu foncé comme la précédente, la jupe a disparu.

Elle ferme par une rangée de 7 gros boutons du corps, en une seule rangée.

Collet droit - hauteur 40 m/m - non échancré sur le devant. Les bords sont légèrement arrondis. Avec cette tunique, et la couleur distinctive ayant changé pour l'Infanterie de ligne, le col devient garance pour cette arme - avec pattes à numéro du fond - chiffres garance.

Les manches droites se terminent par un parement droit pour tous (même pour les chasseurs), avec une fausse patte de parement ornée de 3 petits boutons. Les pattes sont en drap de la couleur du collet.

Le dos de la tunique s'orne de deux pattes à la Soubise passepoilées en drap du fond et formant trois pointes dont chacune est ornée d'un gros bouton d'uniforme.

Epaulettes comme avec la tunique de 1872 - sauf les différences survenues pour les sous-officiers rengagés (voir à chaque corps).

VESTE -

En drap bleu foncé pour tous les corps de troupes à pied. Les zouaves et tirailleurs n'en sont pas pourvus. Ferme par devant par 9 petits boutons d'uniforme du métal du corps.

Collet droit du fond avec numéro du corps.

Manches droites à parements droits - en pointe pour les chasseurs à pied.

Petite patte sur le côté gauche pour soutenir le ceinturon et fermant pas un petit bouton d'uniforme.

VAREUSE - 11 Juin 1886

Les adjudants et officiers de troupes à pied sont dotés d'une vareuse en drap gris de fer bleuté (teinte de la capote d'Infanterie). Ceci, pour la tenue de campagne, la tenue d'exercice et la tenue du matin.

Cette vareuse fut rarement portée, les officiers et adjudants préférant user leurs dolmans ou tunique en 2ème tenue (sauf peut-être en été).

Il en fut de même avec la tunique modèle 1893, d'autant plus, qu'en 1910 les officiers furent autorisés à pratiquer deux poches de poitrine à leur tunique de 2ème tenue. Cependant, en 1914, au départ pour la Guerre (et principalement en ce qui concerne les officiers d'active) elle fut adoptée au départ.

Manches droites - sans rabat - galons autour de la manche au-dessus du parement également droit et sans pattes. 2 poches de poitrine et 2 poches de hanche avec rabat sans boutons.

Tous les boutons de fermeture sont recouverts en étoffe, et la dite fermeture est masquée par une bande de tissu du fond.

Martingale rapportée et cousue sur la vareuse.

Il est à noter que les officiers de chasseurs à pied - principalement des compagnies cyclistes - avaient cette même vareuse mais en drap noir ou bleu foncé.

MUSIQUES - TAMBOURS ET CLAIRONS

Pour les musiques, tambours et clairons, les signes distinctifs sont les mêmes pour les régiments d'Infanterie-du Génie et de la Légion étrangère. (consulter à ce sujet les fascicules respectifs)

A noter que pour le Génie la patelette de la Giberne de musique reçoit une petite grenade en cuivre.

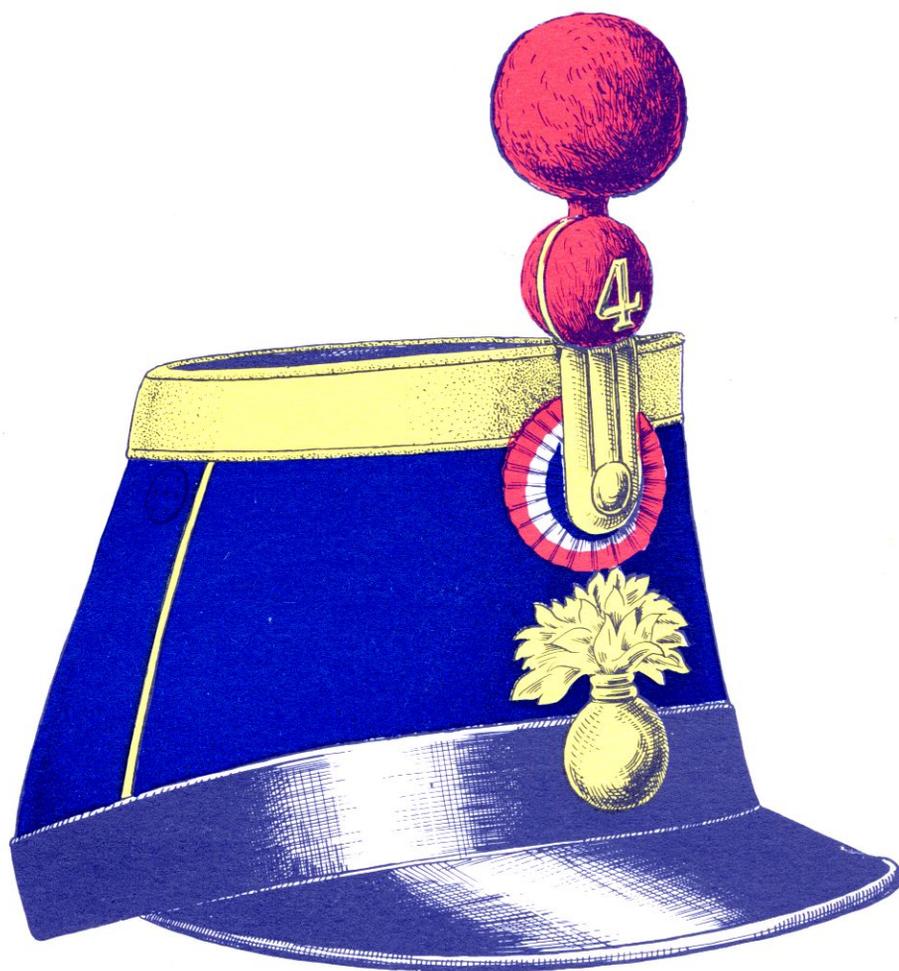
Les chefs de musique reçurent leur assimilation aux grades des autres officiers en 1902 et en prirent les galons en même temps qu'il était créé une 3ème classe assimilée au sous-lieutenant.

Les tambours, supprimés par la circulaire du 2 Juin 1880, sont rétablis par la circulaire du 4 Juillet 1882 ; ainsi qu'est rétablie l'Ecole des tambours.

En 1907, des essais d'allégement des tambours aboutissent à l'adoption de modèles de caisses en aluminium ; mais, en 1914, la transformation était loin d'être terminée.

Un essai d'armement des tambours avec le mousqueton d'Artillerie mod. 1892 et son sabre baïonnette avait lieu à la même époque, mais sans résultat effectif.

INFANTERIE DE LIGNE



G
1901

Infanterie de Ligne

INFANTERIE DE LIGNE

INFANTERIE DE LIGNE

Appellation "de ligne" provenant des anciennes armées pour différencier les régiments d'infanterie proprement dits et les régiments d'infanterie légère, etc...

Les régiments d'infanterie légère ont disparu sous le Second Empire, mais l'appellation "de ligne" a continué à être appliquée aux régiments d'infanterie.

La loi du 4 Avril 1872 donne 4 bataillons aux régiments provisoires d'Infanterie devenus régiments de ligne.

TUNIQUE -

Du modèle général, fermant sur la poitrine par 2 rangées de sept boutons de cuivre timbrés d'une grenade. Les passepoils jonquilles ont disparu - ils deviennent du fond ; celui-ci est bleu foncé.

Collet - jonquille avec écussons du fond sur lesquels sont appliqués en chiffre jonquilles le numéro du régiment.

Brides d'épaulettes du fond.

Parements - droits en drap du fond - sans pattes.

Basques - formant jupe - derrière deux soubises passepoilées du fond - et ornées de quatre gros boutons d'uniforme (deux de chaque côté) au sommet des accolades.

Boutons - en cuivre estampés d'une grenade et sans le numéro du corps - ils sont légèrement bombés.

Galons de grades - les galons jonquilles sont supprimés pour les caporaux et soldats de 2^{ème} classe - Ils deviennent en laine écarlate.

Ils se posent en biais sur les manches au-dessus du parement - Ils sont en or pour les sous-officiers autres que les adjudants.

Brisques ou chevrons (ancienneté) - En laine écarlate sur le haut de la seule manche gauche. Ils sont en forme de V renversé.

Pour les sous-officiers, les chevrons sont en or.

Les adjudants ne portent pas de brisques.

Épaulettes - Entièrement en laine écarlate pour la troupe et pour les sous-officiers.

PANTALON -

En drap rouge garance - sans passepoils sur les coutures latérales.

GUETRES -

En toile blanche ou en cuir comme précédemment.

CAPOTE -

En drap gris de fer bleuté du modèle général pour troupes à pied, fermant sur le devant par deux rangées de six gros boutons d'uniforme en cuivre.

Écussons du collet en drap garance avec numéro du régiment en drap du fond.

Parements droits - le parement était ouvert sur le côté extérieur de la manche sur une longueur de 80 m/m - permettant ainsi de se relever sur l'avant-bras lors des grandes chaleurs.

Il se fermait au moyen d'une boutonnière et d'un petit bouton d'uniforme.

Boutons d'attache des épaulettes en cuivre du modèle de ceux des parements des manches.

Brides d'épaulettes - du fond

Galons de grade - comme ceux de la tunique et posés de même.

(Pour les différents grades voir généralités Troupes à pied)

Les pans du devant de la capote se relèvent pour la tenue de campagne - Ils s'attachent par une boutonnière pratiquée dans les angles, au 2^{ème} bouton (bas) ornant la patte d'entrée des poches de derrière.



ROBERT
1967

Colonel d'Infanterie
Grande Tenue de Service - 1914

Une martingale en deux parties, avec deux petits boutons d'uniforme et deux boutonniers, sert à ajuster les deux parties latérales de la capote.

En tenue de service d'été la capote se portait roulée sur le sac, enveloppée dans la toile de tente, (ceci jusqu'à la suppression de cette dernière).

Cette capote restera en service jusqu'en 1914.

SERGEANTS-MAJORS -

28-12-71 - Reçoivent le sabre d'adjudant mod. 1845 avec fourreau de fer en remplacement du fusil.
Ceinturon de cuir verni noir à plaque du modèle 1845 non dorée.

14-2-72 - Ils font usage d'une dragonne en poil de chèvre noir du modèle adopté pour les adjudants sous-officiers.

28-8-73 - Il leur est alloué une nouvelle dragonne en cuir noir verni qui s'attache au sabre comme la dragonne d'officier.

Ils sont armés du revolver en même temps que les adjudants pour la tenue de campagne et de manoeuvre.

23-7-79 - Le revolver (mod. 1873) dont ils sont armés comme dit ci-dessus, devient obligatoire pour toutes les tenues de service avec une troupe en arme (il en est de même pour les adjudants).

1874 - Ils reçoivent une capote spéciale en drap bleu foncé avec poches latérales et collet rabattu du modèle de la capote - manteau des adjudants. Le numéro du régiment est brodé en chiffres jonquilles sur les angles du collet. Sur les manches galons en biais en or de 18 m/m.

Cette capote sera supprimée en 1887.

SCHAKO 1874 - 24 Juillet

Le schako d'avant-guerre en drap garance est supprimé. Il est remplacé par un schako en cuir fort recouvert de drap bleu foncé.

Galon de pourtour supérieur en laine jonquille ainsi que les cordonnets recouvrant les coutures.

Ganse de cocarde en laine bleu foncé-petit bouton en cuivre.

Pour les sergents majors le galon de pourtour supérieur est en or bordé de soie écarlate.

Bourdaloue - visière (arrondie) et calot en cuir noir ciré.

Jugulaire (dite mentonnière) en cuir noir ciré se rentrant à l'intérieur du schako.

Attribut : grosse grenade en cuivre sur le devant du schako et cocarde tricolore en métal peint.

Pompon - du modèle précédent dit "à flamme", c'est à dire composé de deux sphères dont l'inférieure a 30 m/m de Ø et la supérieure 45 m/m - elles sont reliées ensemble par un petit collet.

La sphère supérieure est en chardon de laine, la sphère inférieure est en drap - cette dernière porte en chiffres de cuivre le numéro de la compagnie.

La sphère supérieure est toujours écarlate pour tous les bataillons - de même que le collet.

Sphère inférieure.

1er bataillon..... bleu foncé

2ème bataillon..... rouge garance

3ème bataillon..... jonquille

4ème bataillon..... verte

Section hors rang - sphère inférieure verte sans numéro. Flamme écarlate - collet bleu foncé.

Petit Etat-Major - sphère inférieure bleu foncé sans numéro, collet bleu foncé.

sphère supérieure 1/2 blanche en bas

sphère supérieure 1/2 écarlate en haut.

Compagnie de dépôt - sphère inférieure verte sans numéro, collet écarlate

flamme : 1/2 écarlate (haut)

1/2 verte (bas)

NUMEROTAGE DES COMPAGNIES

Les bataillons étant à l'origine à 6 compagnies, les pompons à flamme étaient à la couleur du bataillon pour partie inférieure (comme il est dit ci-dessus) et portaient le n° de la compagnie numérotée de 1 à 6.

Exemple : un pompon inférieur jonquille avec le chiffre 5 signifiait 5ème compagnie du 3ème bataillon.
Par la suite, lorsque les bataillons furent ramenés à 4 compagnies les sphères inférieures furent numérotées de 1 à 12 (ou à 16 pour les régiments à 4 bataillons).

Exemple : la 3ème compagnie du 3ème bataillon devenait la 11ème compagnie.

Dans les régiments à 4 bataillons la 2ème compagnie du 4ème bataillon devenait la 14ème compagnie.

Ce numérotage même après la disparition des pompons numérotés resta en usage jusqu'en 1914, et les régiments de réserve de l'armée active numérotèrent leurs compagnies à partir de 17.

Exemple : au départ de 1914, le 239ème régiment d'Infanterie (régiment de réserve du 39ème actif) numérotait ses bataillons à partir du 5ème et la 1ère compagnie du dit 5ème bataillon devint la 17ème compagnie.

VESTE

Du modèle général, en drap bleu foncé.

Collet - du fond - écussons garances - chiffres du fond.

Fermeture par neuf boutons d'uniforme d'un modèle plus petit que ceux de la capote et de la tunique. Deux brides d'épaule - deux petits boutons de cuivre près du collet.

Les galons se portent comme sur la tunique, au dessus du parement qui est droit.

KEPI

Du modèle général - visière arrondie en cuir noir ciré - mentonnière et jugulaire coulissante en cuir noir ciré se fixant au dessus de la visière par deux petits boutons d'uniforme en cuivre.

Calot et manchon garance - passepoil bleu foncé.

Bandeau bleu foncé - n° du régiment en chiffres garance, découpés et fixés sur un écusson du fond.

Sous-Officiers

Le képi est en drap fin de sous-officier. En 1874 les sous-officiers reçoivent une fausse jugulaire en or qui est fixée au dessus de la visière avec deux petits boutons dorés.

La jugulaire coulissante est remplacée par une mentonnière qui se rentre en dedans du képi. Elle s'y attache par deux boutons plats fixés à l'intérieur. Sa longueur se règle par une petite bouclette en fer noirci.

CRAVATE

La cravate de coton bleu devient réglementaire pour toute la troupe.

SAPEURS - 1872 - 73

Le bonnet à poil est supprimé ainsi que les gants à crispins, la hache de parade et le tablier. Ils portent au schako le pompon tricolore du petit Etat-Major.

Le havre-sac en peau de veau est remplacé par le havre-sac du modèle du Génie. Ils portent sur les manches de la capote de la tunique et de la veste un insigne en drap découpé de couleur distinctive (jonquille pour l'infanterie jusqu'en 1899) formé de deux haches entrecroisées surmontées d'une petite grenade.

ARMEMENT

1872 - Fusil Chassepot et son sabre baïonnette.

1877 - Fusil Gras modèle 1874 - Epée baïonnette.

Cartouchières rigides du modèle des troupes à pied.

1888 - Fusil Lebel - modèle 1886

1888 - Cartouchières plates du modèle des troupes à pied.

FANIONS DE BATAILLON

Ils deviennent :

Tricolore pour le 2ème bataillon.

Découpés en 2 triangles pour les autres bataillons.

Triangle inférieur blanc pour les 1, 3 et 4ème bataillons.

Triangle supérieur bleu foncé pour le 1er bataillon
jonquille pour le 3ème bataillon
vert pour le 4ème bataillon.



Sapeur d'Infanterie de Ligne
vers 1875

ROBERT
1961
d'après DETAILLE

OFFICIERS ET ADJUDANTS

TUNIQUE

Du même modèle que celle de la troupe mais en drap fin noir (bleu du règlement).

Collet - en drap jonquille avec écusson du fond sur lesquels le n° du régiment est brodé en fil d'or.

Boutons - dorés, timbrés d'une grenade sur fond sablé et entourée d'un filet en relief - boutons demi-bombés.

Brides d'épaulettes en or. (Voir exceptions aux Généralités Troupes à pied).

Galons de grade - en or pour officiers - en argent pour adjudants (Voir exceptions sur Généralités).

EPAULETTES

En or, suivant le grade et compte tenu des différences de fonctions (Généralités). Pour les adjudants sous-officiers, elles sont en argent, avec raie en soie écarlate sur le milieu du corps de l'épaulette et sur l'écusson.

HAUSSE-COL

En tenue de service seulement les officiers (à l'exception des adjudants) portent le hausse-col du modèle général (Voir Généralités troupes à pied).

CEINTURON

Se porte sur la tunique - cuir noir verni - Plaque dorée du modèle 1845.

PANTALON

En drap rouge garance sans passepoil ni bandes sur les coutures latérales.

Pantalons spécial à sous-pieds pour les officiers montés qui les portent sur une demi-botte portant les éperons cloués au talon.

SCHAKO

Du modèle de la troupe mais recouvert en drap fin noir (bleu du règlement).

Galon de pourtour - supérieur - en or ainsi que les passepoils latéraux (largeur du galon suivant le grade. (Voir Généralités).

Ganse de cocarde et grenade du devant dorées.

La ganse de cocarde des officiers supérieurs est formée de deux petites torsades en or mat de 4 m/m de Ø et redoublées.

Pompon - à flamme est le même que celui de la troupe pour les officiers subalternes, même en grande tenue.

Les officiers supérieurs portent un plumet droit tricolore en plumes de vautour avec une petite olive en or à la base.

Le colonel porte l'aigrette de héron blanche supportée par une petite collerette de plumes courtes bleues et écarlates.

En petite tenue les officiers supérieurs portent le pompon double à flamme, la partie supérieure tricolore, la partie inférieure blanche. Le Colonel porte un pompon à flamme entièrement en laine blanche.

Adjudants - Le galon de pourtour supérieur est en or mais traversé par une raie en soie écarlate - la tresse de cocarde est en or mélangée écarlate - le bouton de cocarde est en or.

Les passepoils latéraux sont 2/3 en or - 1/3 en soie écarlate.

CAPOTE-MANTEAU

(Voir Généralités troupes à pied).

Boutons et numéros du collet dorés, ainsi que les brides d'épaulettes (lesquelles d'ailleurs ne se portent jamais sur la capote-manteau, cette dernière n'étant pas admise en grande tenue d'hiver).

Galons dorés sur le parement des manches - en argent avec raie écarlate pour les adjudants.

KEPI

Calot et manchon garance.

Galons en tresses plates en or y compris le noeud hongrois sur le calot.

Bandeau en drap noir - chiffre du régiment en chiffres dorés brodés - fausse jugulaire en or.

Adjudants - galons et soutaches, noeud hongrois en argent mélangés d'écarlate.

SABRE

Modèle 1845 à fourreau de fer - coquille dorée.

Modèle 1845 officiers supérieurs (coquille plus large).

Adjudants - Modèle 1845 à fourreau de fer depuis 1870, coquille non dorée.

28-8-73 - Font usage de la dragonne en cuir verni noir de petite tenue des officiers (en remplacement de la dragonne en poil de chèvre noir).

TAPIS DE SELLE (Officiers montés)

En drap feutre noir.

Passepoil jonquille sur le pourtour du tapis.

Galon de 35 m/m en poil de chèvre jonquille sur le pourtour du tapis à 2 m/m du bord extérieur.

Pour le Lieutenant Colonel et le Colonel, deuxième galon de 15 m/m à l'intérieur et à 5 m/m du premier galon. (Cette mesure sera étendue aux autres officiers supérieurs un peu plus tard).

Dans chaque angle arrière du tapis le n° du régiment en chiffres jonquille.

Il est fait usage du même tapis en manoeuvre et en campagne.

A l'adoption du dolman à collet rouge (1883) les galons passepoils du tapis deviendront rouge garance, le numéro du régiment disparaîtra.

SACOCHE 4-7-77

Les officiers de troupes à pied sont autorisés à faire usage pendant les manoeuvres et en campagne d'une sacochette en cuir de couleur noire (ou très foncée) pour le transport d'objets de rechange ou de toilette.

Cette sacochette peut se porter en bandoulière ou sur le dos. Elle doit être de dimensions non exagérées.

HARNACHEMENT 3-5-1879

Harnachement des chevaux d'officiers montés.

La description donne pour la grande tenue et tenue de service :

Selle - en cuir fauve à l'anglaise et sacoches cuir fauve.

Poitrail (et croupière) - en cuir fauve.

Etriers - en fer poli.

Etrivières - en cuir fauve.

Sangles - en corde.

Tapis de selle - comme ci-dessus.

Brides - en cuir fauve.

Mors de bride - en fer poli - branches à col de cygne.

Licol de parade - en cuir fauve.

CHEVAL

En 1881, les commandants de compagnie de troupes à pied reçoivent un cheval.

CARTOUCHIÈRES 6-3-1877

Un nouveau modèle de cartouchières remplace les poches à cartouches modèle 1869.

Elles sont en cuir noir rigide.

L'ancienne giberne se porte encore au ceinturon derrière l'homme. Elle se portera encore longtemps, jusqu'à la dotation d'une troisième cartouchière.

HAVRE-SAC 15-5-79

La peau de veau fauve avec poils en dehors est supprimée et remplacée par de la toile noire épaisse bordée de cuir mince et noirci.

PANTALON de treillis 16-5-79

Les troupes à pied feront usage du pantalon de treillis déjà en usage dans les troupes à cheval.

Les sous-officiers pourront en faire usage dans certaines circonstances (corvée -exercices au quartier, etc..)

OFFICIERS

Suppression du hausse-col en 1881.

Il n'y aura plus qu'un seul insigne de service pour les officiers et la troupe, ce sera la jugulaire placée sous le menton.

SABRE 1882

Création d'un sabre pour officiers de troupes à pied.

Poignée nickelée à 4 branches dont une médiane - fourreau nickelé à un seul anneau de suspension. Dragonne en cordonnnet de soie noire - passants et gland en or. Le gland est à grosses torsades pour les officiers supérieurs. Ceinturon - Le ceinturon va se porter sous le dolman que les officiers de troupes à pied vont recevoir en 1883. Il sera en tissu de soie - Une seule bélière de suspension en cuir verni noir et mousqueton nickelé.

BRODEQUINS

Le brodequin Napolitain est substitué au soulier actuel et à la guêtre pour les troupes à pied - 4-7-1881.

Concurremment avec le brodequin chaque homme est muni d'une chaussure de repos qui se compose du soulier actuellement en usage et d'une paire de guêtres blanches en toile.

GANTS 27-7-1881

Le port des gants de coton blanc est supprimé. Les sous-officiers font usage du gant de peau du modèle des troupes à cheval. Ces gants seront portés dans toutes les circonstances où les troupes à pied font actuellement usage des gants de coton blanc.

Les hommes de troupe autres que les sous-officiers seront autorisés à porter les gants de même modèle pendant la saison d'hiver du 15 octobre au 15 mars, en dehors du service ou pour les services de garde.

BOURGERON DE TOILE

Les hommes de troupe seront pourvus en temps de paix d'un bourgeron de toile du modèle général pour les travaux intérieurs (corvées, exercices de détail).

Les sous-officiers et caporaux fourriers ne seront pas munis de ce bourgeron.

Pour les caporaux, le bourgeron recevra les marques distinctives déjà réglementaires pour les brigadiers de troupes à cheval. Le galon sera écarlate pour toutes les subdivisions de l'arme.

Pendant la saison froide, le bourgeron pourra être porté par dessus la veste.

GANTS 1-12-1882

Les gants de coton blanc sont rétablis - ils seront d'un modèle nouveau. Les sous-officiers feront usage du gant de peau du modèle des troupes à cheval.

SCHAKO 15-3-1883

Le schako est supprimé pour les officiers et adjudants de troupes à pied. Pour la troupe il est également supprimé, mais il sera porté encore pendant quelques années pour épuiser les stocks.

Képi - les officiers et adjudants portent donc pour toutes les tenues leur képi de petite tenue sans aucun ornement, ni pompon ni plumet.

Les galons en soutaches remplacent les galons en tresses plates.

DOLMAN 1883

Pour les officiers et adjudants de troupes à pied la tunique est remplacée par un dolman ample en drap noir (bleu foncé du règlement) qui ferme sur le milieu de la poitrine par sept gros boutons d'uniforme dorés et sept brandebourgs en poil de chèvre noir.

Ces brandebourgs sont cousus à leur extrémité extérieur sur le drap du dolman, ceux de gauche sont terminés sur leur extrémité intérieure par une boucle qui correspond à l'un des sept boutons cousus sur l'extrémité intérieure du brandebourg de droite qui est elle-même fixée sur la partie droite du dolman.

A leur extrémité extrémité extérieure ces brandebourgs sont terminés par un trèfle en poil de chèvre.

Collet - rouge garance à écusson du fond sur lequel sont brodés les chiffres formant le numéro du régiment.

Parement - en pointe en drap du fond - le parement est souligné par une soutache de soie noire de 15 m/m de largeur.

Trèfles d'épaule - (ou pattes) - en tresse carrée noire pour la petite tenue. Un petit bouton d'uniforme permet de les fixer sur le dolman près du collet. - l'autre extrémité se fixe au moyen d'une agrafe fixée sous la patte et correspondant à un gousset pratiqué sur l'épaule du dolman. Pour la grande tenue ces pattes sont en tresse d'or.

Bordure - Le dolman est bordé d'une tresse en soie noire de 15 m/m sur le devant, le bas et les coutures du dos.

Dans le dos deux soubises passepoilées du fond avec chacune trois gros boutons d'uniforme au sommet de chaque accolade.

Les poches de hanche sont également bordées de la même tresse ainsi que l'ouverture latérale pratiquée à gauche pour le passage de la bélière et du crochet d'attache du sabre.

Galons de grades - (suivant les grades voir Généralités). Ils sont en soutache d'or formant fer de lance et avec noeud hongrois et montent en pointe à partir du parement.

Cravate - la cravate en soie noire est supprimée. Elle est remplacée par un petit col en toile blanche se fixant à l'intérieur du collet au moyen de boutonnieres et de petits boutons en pointe.

Adjudants - Ils portent en grande tenue seulement les trèfles d'épaule en tresse carrée de poil de chèvre noir, semblables à ceux des officiers subalternes en petite tenue.

PANTALON 1883

Les officiers d'infanterie prennent au pantalon d'ordonnance et à la culotte une bande de drap noir de 45 m/m de largeur sur les coutures latérales des jambes.

Les adjudants sous-officiers reçoivent sur le pantalon d'ordonnance un passepoil bleu foncé (noir) couvrant la couture de chaque jambe.

KEPI

Le képi des officiers est muni d'une jugulaire coulissante en cuir verni noir avec deux coulants. Elle est bordée, ainsi que les coulants d'une soutache en or de 2 m/m de largeur. Elle s'adapte au képi par deux petits boutons dorés. Elle est mobile et peut s'enlever à volonté pour les tenues autres que les tenues de service.

Par un défaut d'interprétation, elle était souvent regardée comme réglementaire dans toutes les tenues. Or elle constituait l'insigne de service (par suppression du hausse-col) et remplaçait la mentonnière peu commode qui se retraits à l'intérieur du képi. Elle s'enlevait à volonté.

Adjudants - pour les adjudants la soutache qui bordait la jugulaire devait être du métal du grade, c'est à dire argent pour les adjudants d'infanterie. Lors de la création des adjudants-chefs, elle était dorée avec mélange de soie écarlate (le même mélange d'écarlate existant pour la tresse d'argent).

Sergents majors - Reçoivent, également, cette jugulaire. Elle est bordée d'une tresse en or mélangé d'écarlate pour 1/3.

ADJUDANTS 4-3-1884

Les adjudants sont autorisés à se servir d'une sacoche en cuir noir ou très foncé pour les manoeuvres et la tenue de campagne dans les conditions prévues pour les officiers le 4 juillet 1877.

EPAULETTES

Le 6 février 1885, les épaulettes sont supprimées (avec certains délais d'exécution). Elles étaient déjà supprimées pour la tenue de campagne.

- Elles seront rétablies le 24 janvier 1887 -

CARTOUCHIERES 1888

Un nouveau modèle est adopté en remplacement de celles adoptées en 1877. Mais ces dernières, en raison des stocks en magasin seront portées encore très longtemps (même après l'adoption des bretelles de suspension en 1892). On peut voir sur les photogravures d'un album paru vers 1895 la relève d'une sentinelle à la caserne de Port Royal à Paris, les soldats et le caporal ont les bretelles de suspension avec les cartouchières rigides. On voit même l'un d'eux (vu de dos) qui porte encore l'ancienne giberne !!

-Incontestable : il s'agit d'une photo-.

KEPI-POMPON 11 juin 1886

Il est adopté pour toutes les troupes à pied un képi de grande tenue, en toile renforcée le rendant plus rigide et appelé par la suite "Képi-pompon". Pour l'infanterie, ce képi est le même que le précédent comme forme et comme couleur, mais, en grande tenue, il est ajouté une cocarde tricolore en métal peint - une grenade en cuivre et un pompon unique en chardon de laine. Les couleurs en sont :

1er Bataillon..... bleu foncé
2ème Bataillon..... rouge écarlate
3ème Bataillon..... jaune
4ème Bataillon..... vert foncé
Compagnie hors rang..... tricolore (rouge en haut)

Un système spécial réunissait la cocarde et la grenade et permettait un passage pour la tige du pompon. Cet ensemble se fixait par une pince sur le haut du képi.

OFFICIERS ET ADJUDANTS

(Voir Généralités troupes à pied)

Pour l'Infanterie le képi de grande tenue est comme le précédent, mais renforcé afin de donner un aspect rigide. Il comporte, comme celui de la troupe une cocarde tricolore (en soie), une grenade en cuivre doré et un pompon en cordonné d'or pour les officiers subalternes. Il est en cordonné d'argent mélangé d'écarlate pour les adjudants.

Cocarde et grenade furent d'abord fixées au képi, puis les officiers usèrent du même système métallique que la troupe. Sous la Grenade se trouvait un petit morceau d'étoffe en drap du bandeau afin d'éviter le frottement sur le numéro brodé et d'éviter qu'il apparaisse lorsqu'il était de 3 chiffres et débordait sur les côtés de la bombe de la grenade.

Les officiers supérieurs conservent sur le képi de grande tenue le plumet droit tricolore en plumes de vautour qu'ils avaient sur le schako (le rouge au sommet) ce plumet se porte dans une petite olive d'or en cordonné.

Le colonel reprend l'aigrette en héron blanche.

Le tambour-major reçoit pour la grande tenue, le même plumet tricolore que les officiers supérieurs, ceci sur un képi d'adjudant.

Les galons du képi d'adjudant sont en argent mélangé d'écarlate.

La fausse jugulaire est en or.

La jugulaire coulissante du képi de tambour-major (qui est sergent major et non pas adjudant) est bordée d'une tresse en or mélangée d'écarlate.

BONNET DE POLICE

En drap de capote pour la troupe.

En drap fin noir pour les officiers et les adjudants. Un passepoil écarlate borde le bandeau qui se rabat sur les oreilles facultativement.

Les galons de grade en soutache d'or sont placés en chevron au milieu du calot.

PELISSE

Les officiers montés (puis ensuite tous les officiers à l'exclusion des adjudants) sont autorisés en hiver à faire usage d'une pelisse du modèle général en drap d'officier noir. Cette pelisse ne se porte pas flottante. Elle est bordée en astrakan noir ainsi que les poches et le bas des manches. Le col est en astrakan. Les brandebourgs sont en poil de chèvre noir.

Dans le dos est dessiné un papillon en petite soutache de soie, semblable à celui qui orne le dos du dolman des officiers d'artillerie.

PELERINE

Les officiers et adjudants font également usage, facultativement, d'une pélerine en drap cuir noir. Cette pélerine est munie d'un capuchon.

Cette pélerine, très courte au début (elle arrivait au bas des manches), s'allongea par la suite afin de couvrir les genoux. Elle se portait sans insigne de grade - les boutons étaient les boutons d'uniforme dorés.

PALETOT de cuir

Les officiers et adjudants sont autorisés à porter, pour les tenues d'exercice et de manoeuvres, un paletot de cuir se fermant sur la poitrine et sans capuchon. Les courroies de révolver et de ceinturon se bouclent par dessus le paletot.

TENUE SPECIALE POUR LES SOUS-OFFICIERS RENGAGES - 1887

Les sous-officiers rengagés de troupes à pied reçoivent une tenue spéciale pour la tenue de sortie en ville.

Tunique : en drap de sous-officier à boutons dorés.

Numéros du collet brodés en or ainsi que sur l'écusson du collet de la capote.

Capote : En drap de sous-officier avec poches latérales à hauteur des hanches.

Ceinturon : porté sous la tunique et sous la capote.

Sur la tunique 1872, il se portait cependant réglementairement au dessus.

Épée - du modèle 1887 à garde nickelée et fourreau nickelé ; sur la coquille extérieure petite grenade en or.

Bélière de suspension en cuir verni noir.
L' épée se porte sans dragonne.
Épaulettes - écarlates - tournantes guipées en or.
Gants blancs - pour la tenue du dimanche.
Brun rouge pour la tenue de semaine.
Képi - en drap fin - numéro du régiment doré - grenade d° - Pompon à la couleur du bataillon.

BRETELLES DE SUSPENSION 17-1-1892

Les bretelles de suspension en cuir ciré noir sont attribuées aux hommes portant la 3ème cartouchière nécessitée par le fusil modèle 1886.

Sont exemptés de ces bretelles les sous-officiers et caporaux fourriers, les hommes du petit état-major, les conducteurs de fourgons, etc....

TUNIQUE 7-2-1893 OFFICIERS ET ADJUDANTS

Il est adopté pour les officiers de troupes à pied et les adjudants un nouveau modèle de tunique dite courte fermant droit sur la poitrine par une rangée de sept gros boutons d' uniforme du modèle précédent. Ces boutons sont dorés.

Cette tunique sera à 9 boutons (comme la tunique des officiers de cavalerie) après 1910.

Cependant, à sa création, lorsque l' officier était de grande taille, il était toléré 8 boutons. Lors des revues ce 8ème bouton n' était pas boutonné et était recouvert par le pan gauche de la tunique - il passait donc inaperçu.

A noter que pour la troupe y compris les sous-officiers la tunique du modèle des officiers (qui sera prise en 1899) sera toujours à sept boutons.

Collet - rouge garance et plus haut que le collet du dolman. Il n' est pas bordé et est sans passepoil. Ecussons du fond - chiffres dorés.

Parements - du fond droits-pattes de parement rectangulaires, rouge garance, ornées de 3 petits boutons d' uniforme.

Cette tunique ne comporte pas de poches apparentes. Il sera toléré des poches de poitrine sur la tunique de 2ème tenue.

Brides d' épauletttes - du métal du dessus de l' épaulette (pour les adjudants ces brides sont en argent traversées dans leur longueur par une raie en soie écarlate).

Soubises du dos - passepoilées du fond - ornées de trois gros boutons d' uniforme au sommet de chacune des accolades.

Épaulettes - du modèle précédent (tunique 1872) et suivant les grades (voir Généralités troupes à pied).

Galons de grades - en traits cotelés plats de 6 m/m autour du parement des manches et de la patte de parement.

VAREUSE

Les officiers sont dotés d' une vareuse en drap de capote pour le service en campagne.

Collet du fond - chiffres brodés en or aux angles du collet.

Manches droites sans rabat - boutons en étoffe - ceinture en drap du fond cousue sur la vareuse - galons circulaires autour des parements.

TUNIQUE 1899 TROUPE ET SOUS-OFFICIERS

La troupe prend la tunique du modèle de celles des officiers - en drap bleu foncé de troupe.

Elle ferme par une rangée de sept gros boutons d' uniforme en cuivre du modèle précédent.

Collet - rouge garance - écussons du fond avec chiffres en drap écarlate découpés.

Pattes de parement en drap garance ornées de 3 petits boutons d' uniforme.

Soubises du dos passepoilées en drap du fond - 3 gros boutons d' uniforme sur les accolades.

Brides d' épauletttes en drap du fond - petit bouton d' uniforme près du collet pour l' attache des épauletttes.

Épaulettes écarlates comme précédemment.

Galons - posés en biais comme précédemment.

Le ceinturon se porte toujours sur la tunique ainsi que le porte-épée baïonnette.

GANTS 1906

Suppression des gants de laine blanche pour la tenue de sortie. Ils sont remplacés par des gants de laine bleue pour toutes les tenues en hiver.



Clairon d'Infanterie de Ligne
Tenue de Campagne - 1900-1914

POMPON 8-12-1909

Le pompon de grande tenue au képi est supprimé à cette date pour prendre effet fin 1910. La cocarde est également supprimée ainsi que la grenade.

Afin de différencier les bataillons entre eux, les divers effets d'habillement (tunique-veste-capote) furent dotés d'une pastille de drap à la couleur du bataillon. Elle se plaçait à la pointe médiane de l'écusson du collet. En fait, elle fut très peu portée et surtout sur les effets de 2ème tenue.

GUETRES

Les guêtres blanches sont supprimées même pour la tenue de sortie en ville d'été.

Elles ne se portent plus que pour la petite tenue.

OFFICIERS ET ADJUDANTS - POMPON

Le 25 novembre 1910 suppression du pompon de grande tenue ainsi que du plumet tricolore droit pour les officiers supérieurs.

Les officiers subalternes et les adjudants reçoivent sur le képi de grande tenue un plumet flottant en plumes de coq garance - ce plumet est supporté par une olive en cordonnnet or (argent pour les adjudants).

Pour les officiers supérieurs le plumet flottant est tricolore, le rouge au sommet.

Le Colonel conserve l'aigrette blanche.

Le tambour-major conserve le plumet tricolore droit qu'il avait précédemment pour la grande tenue de service. Pour la grande tenue de sortie en ville il porte le dit plumet sur le képi d'adjudant.

MANTEAU A PELERINE 1912

Officiers et adjudants.

Les officiers et adjudants de troupes à pied reçoivent un manteau de drap gris de fer bleuté (teinte de la capote de la troupe) pour toutes les tenues.

Ce manteau est du type de celui des officiers de cavalerie, mais la pélerine est amovible. Il est à martingale et à poches de derrière. Mais, à l'encontre du manteau de cavalerie, il a des poches de hanches.

Egalement, et du fait de la possibilité d'enlever la pélerine, il porte les galons sur les manches qui sont à double parement.

La pélerine porte également les galons sur une patte spéciale divisée en deux parties dont l'une se pose sur la partie gauche de la pélerine et l'autre sur la partie droite... (entre le 1er et le 2ème bouton).

Tous les autres vêtements sont supprimés (ils seront encore portés, cependant, sauf dans les prises d'armes).

ADJUDANTS-CHEFS 1913

La loi des cadres de 1913 porte création du grade d'adjudant-chef.

Ils portent la tenue des sous-lieutenants du corps, mais sans la bande noire au pantalon (ils conservent le pas-sepoil noir précédent).

Galons - en traits cotelés d'or traversés par une raie en soie écarlate. Pas de soutache d'ancienneté.

Épaulettes des sous-lieutenants du corps (une contre épaulette). Le corps de l'épaulette ainsi que l'écusson sont traversés dans le sens de la longueur par une raie écarlate en soie.

Brides d'épaulettes en or traversées par une raie en soie écarlate.

Képi - à galons d'or mélangés d'écarlate.

Sabre - réglementairement sabre modèle 1845 à fourreau en fer. Mais portent, en général, (comme d'ailleurs les sergents majors) le même sabre mais droit à fourreau nickelé. Dragonne en cuir noir verni.

FOURREAU DE SABRE -

Il est adopté pour la tenue de campagne un fourreau de sabre en toile forte havane avec garnitures en cuir fauve ou tout en cuir fauve.

SOUS-OFFICIERS RENGAGES

Le 1er janvier 1910 les sous-officiers rengagés sont autorisés à porter pendant les exercices à l'extérieur, conjointement avec la tenue d'ordonnance, la tenue de ville spéciale qui n'est plus susceptible d'être portée en tenue de sortie.

Le B.O. de 1912 porte que les tenues de ville des sous-officiers rengagés deviennent règlementaires pour toutes les tenues.

Tous les sous-officiers rengagés (sauf adjudants) portent la jugulaire coulissante en cuir noir verni sur le képi - elle est bordée d'une tresse couleur du bouton (en or) mélangé 1/4 soie rouge.

ARMEMENT

Troupe :

- Fusil Chassepot modèle 1866 et son sabre baïonnette.
- Fusil Gras modèle 1874 et son épée baïonnette.
- Fusil Lebel modèle 1886 - modifié 1893 et son épée baïonnette.

Adjutants et Sergents-Majors :

- Sabre modèle 1845 à fourreau de fer
- Révolver modèle 1873

Officiers :

- Sabre modèle 1845 à fourreau de fer
- Sabre modèle 1882 à fourreau nickelé
- Révolver modèle 1874 (officiers)
- Révolver modèle 1892 (officiers)

DIVERS

CYCLISTES

Lors de l'adaptation de la bicyclette aux besoins de l'armée, des cyclistes furent affectés pour tous les services de liaison à chaque compagnie, puis au bataillon.

- 1 cycliste de bataillon
 - 4 cyclistes de compagnie
- Comptant à la C.H.R., 1 cycliste attaché au Colonel.

Vareuse - en drap bleu foncé - collet rabattu portant aux angles le numéro du régiment en chiffres découpés rouge garance.

Manches : à double parement en botte.

Sur le bras gauche, pour le service en campagne un brassard en drap du fond portant en son centre une bicyclette en drap rouge.

Culotte - du modèle de la cavalerie sans passepoil.

Bandes molletières en drap bleu foncé.

Collet à capuchon - en drap de capote.

Képi : semblable à celui de la troupe.

Galons : en pointe sur la vareuse prenant naissance sous le double parement.

Pour la tenue de sortie en ville, les cyclistes revêtent la tenue de la troupe sans aucune distinction.

Armement : Carabine de cavalerie sans baïonnette.

MITRAILLEURS -

Les soldats affectés au service des mitrailleuses ne se distinguent des autres que par un insigne porté sur le bras gauche.

Cet insigne consistait en deux canons croisés brodés en fil écarlate sur écusson du fond.

Pour les sous-officiers, l'insigne était brodé en or sur écusson du fond (il était toléré une petite grenade également en or au-dessus des canons).

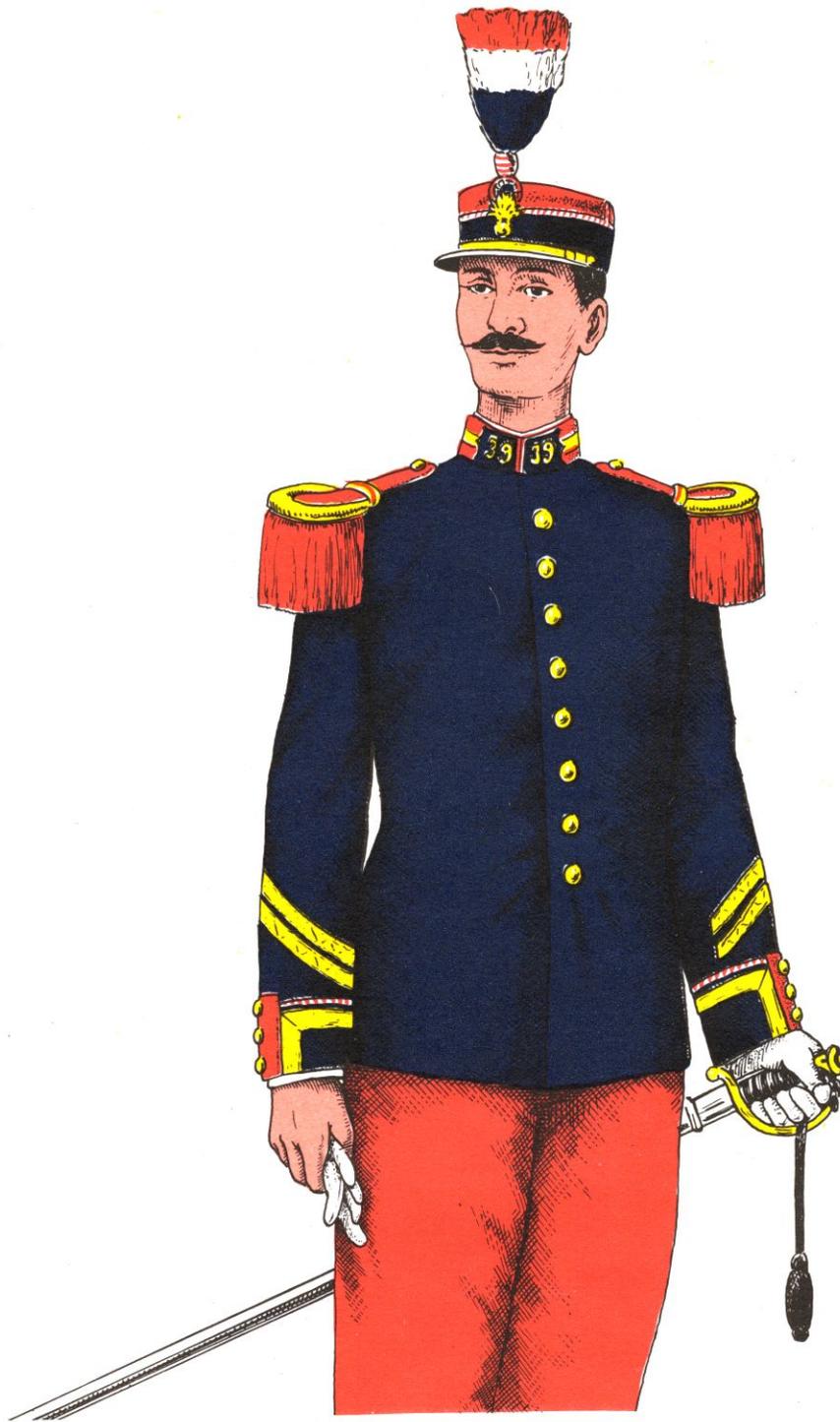
Le tireur pointeur seul, portait réglementairement une petite grenade écarlate au-dessus des canons.

Armement : suivant les disponibilités :

- Mousqueton d'artillerie 1892 et son sabre baïonnette, ou
- Carabine de cavalerie - sans baïonnette, ou
- Fusil mod. 1886 - transf. 1892 et son épée baïonnette.

TELEPHONISTES -

Ne portaient réglementairement aucun insigne spécial.



Tambour-Major d'Infanterie de Ligne
Grande Tenue de Sortie d'Été - 1900-1910

INFANTERIE DE MONTAGNE

Certains régiments des garnisons des Alpes faisant le même service que les bataillons de chasseurs alpins prenaient une tenue presque semblable à ceux-ci, notamment en ce qui concerne le Béret, la ceinture de laine bleue, les bandes molletières.

Ils n'avaient pas la vareuse mais la veste du modèle réglementaire de troupes à pied sur laquelle ils roulaient la ceinture.

Ils conservaient le pantalon d'ordonnance de l'Infanterie sur lequel ils roulaient les bandes molletières. Pour la grande tenue de sortie et de service, ils avaient la capote et les épaulettes de l'Infanterie. Suivant les ordres de la place, ils portaient alors le képi ou le béret.

Armement - des régiments d'Infanterie.

TAMBOURS ET CLAIRONS

1° TAMBOUR-MAJOR

5 Juillet 1871 - Suppression de la tenue de parade.

24 Juillet 1872 - Les tambours-majors prennent la tenue des sergents majors du corps.

Capote - semblable à celle des adjudants sous-officiers.

Le galon de fonction est en or dit "à cul de dé", il se porte au col de la tunique et sur les manches autour du parement, ainsi qu' autour du parement de la capote (par tolérance vers 1900) au collet chiffres jonquilles.

Galons de grade - se portent au-dessus du galon de fonction et comme les autres sergents-majors du corps.

Schako - le galon de pourtour supérieur de 20 m/m est en or, encadré d'une raie écarlate en soie de 3 m/m.

Les soutaches latérales sont 2/3 or, 1/3 écarlate.

Pompon en chardon de laine tricolore du petit état-major.

Képi - semblable à celui des adjudants - mais en drap de sous-officier - galons et soutaches argent et écarlates.

Recevra la fausse jugulaire en or des autres sous-officiers en 1874.

Épaulettes - des autres sous-officiers du corps.

Les tournantes deviendront guipées en or au moment de la tenue spéciale pour sous-officiers rengagés (1887).

Armement - Sabre d'adjudant sous-officier mod. 1845 à fourreau de fer. Recevra par la suite le revolver 1873.

Canne - En jonc à grosse pomme d'argent ciselé portant sur la calotte le n° du régiment en légende autour d'une grosse grenade en relief.

Bout également en argent ainsi que la chaîne qui tourne autour du jonc en se croisant depuis le pomme jusqu'au bas.

- Hauteur de la canne : 1 m 40.

3 Juin 1880 - Par suite de la suppression des tambours, le tambour-major prend nom de sergent major clairon.

4 Juillet 1882 - Les tambours étant rétablis le sergent major clairon reprend son titre de tambour-major.

1886 - Képi-Pompon - Sur le képi de grande tenue le tambour-major reçoit le plumet droit tricolore que portent les officiers supérieurs du corps. Il le conservera en 1910 alors que les officiers supérieurs prendront le plumet flottant tricolore.

Pour la grande tenue de sortie en ville, le tambour-major prend le pompon des adjudants, le plumet étant alors réservé à la tenue de service.

A partir de 1910, et les adjudants ayant pris le plumet flottant garance, le tambour-major sortira souvent le dimanche et jours de fête avec son plumet tricolore droit (tolérance).

Ceinturon : est le même que celui des adjudants - il porte la même dragonne.

1905 - Les tambours majors peuvent accéder au grade d'adjudant. Ils en portent alors la tenue et les galons. Le galon de fonction figure seulement au collet de la tunique.
Ils font usage de la canne pour les revues et défilés.
Le plumet de grande tenue demeure le plumet droit tricolore.
Le tambour-major est sous les ordres du chef de Musique.

2° CAPORAUX TAMBOURS OU CLAIRONS

Même tenue que tambours ou clairons.

Les galons de grade sont portés au-dessus des galons de fonction sur les manches, et de la même manière que les autres caporaux du corps.

3 Juin 1880 - Par suite de la suppression des tambours le caporal tambour est supprimé et remis dans le rang.

4 Juillet 1882 - Par suite du rétablissement des tambours, le caporal tambour est rétabli.

Canne - pour les revues et défilés, les caporaux tambours prennent réglementairement une canne.

Canne en jonc avec grosse pomme en cuivre jaune, unie ainsi que le bout.

Cordon en laine tricolore terminé par deux petits glands également tricolores - le cordon tournant et se croisant de la pomme au bout comme pour celle du tambour-major.

- Hauteur de la canne : 1 m 25.

Loi des cadres - 1912 - Il y a un caporal tambour ou clairon par bataillon - Ils comptent à la C.H.R.

Les caporaux clairons ne portent pas la canne.

3° TAMBOURS ET CLAIRONS

1871 - Les clairons et tambours portent le même uniforme que la troupe.

Ils s'en différencient par un galon de fonction à losanges tricolores de 22 m/m qui se porte au bord supérieur du collet de la tunique, de la capote et de la veste.

Un même galon borde le parement circulaire des manches de la tunique.

Il n'y a pas de galon de fonction sur les manches de la capote ni de la veste.

24.7.1872 - L'Equipe des tambours devient en cuir noir. La dotation d'un régiment d'infanterie en tambours et clairons est de :

Clairons - 1 clairon par compagnie
1 élève clairon

Tambours - 1 tambour par compagnie
1 élève tambour.

3.6.1880 - Les tambours sont supprimés.

4.7.1882 - Les tambours sont rétablis.

ARMEMENT -

Les clairons ont le même armement et le même équipement que la troupe ; mais ils portent le fusil à la bretelle sur l'épaule gauche.

Les tambours sont armés du sabre baïonnette modèle 1866 - dit série Z - le fourreau en sera bruni en 1875.

Ils recevront également le revolver mod. 1873 - dans un étui en cuir fauve.

Un essai aura lieu vers 1907 leur donnant le mousqueton d'artillerie mod. 1892 - Cet essai n'aura aucune suite.

CAISSES - les caisses sont en cuivre.

En janvier 1907 des expériences d'allégement des tambours ont lieu dans plusieurs régiments. Elles aboutissent à l'adoption d'une caisse en aluminium.

Mais en 1914 beaucoup de régiments n'étaient pas encore dotés des nouvelles caisses.



ROBERT
1957
d'après photographie

Officier d'Infanterie de Ligne
Petite Tenue d'Hiver - 1895-1912

MUSIQUES

D.M 5.10.1872 -

Les musiques d'Infanterie comprennent réglementairement :

- 1 chef de musique
- 1 sous-chef de musique
- 38 musiciens et, en sus :
- 24 élèves musiciens.

La musique fait partie du petit état-major et compte à la S.H.R.

- La hiérarchie des musiciens est supprimée. -

1° CHEFS DE MUSIQUE

Les chefs de musique ont rang d'officiers. Ils se classent en :

- Chef de musique de 1ère classe,
- Chef de musique de 2ème classe.

Distinctives -

Les chefs de musique portent autour du collet de la tunique (qui est celle des officiers du corps) puis ensuite du dolman (1883) une baguette dentelée en or de 10 m/m brodée en paillettes et cannetille. Puis une seconde baguette de 2 m/m de largeur à l'intérieur de la première en cannetille mate.

Dans l'angle de chaque côté du collet est une lyre avec deux bandelettes en cannetille mate et brillante, brodée sur écusson du fond.

Contre-épaulettes : Deux contre-épaulettes en or du modèle de celle des sous-lieutenants du corps - Sur chaque écusson des contre-épaulettes est appliquée une lyre métallique dorée sans bandelettes.

Les brides d'épaulettes sont en or.

Manches : Les manches de la tunique et de la capote-manteau portent un galon d'or circulaire de 6 m/m à traits cotelés et parallèlement aux parements - immédiatement en dedans du bord supérieur du parement de la tunique et à 80 m/m au-dessus de l'orifice des manches de la capote-manteau.

Képi : du modèle de celui des sous-lieutenants du corps, mais le numéro du régiment sur le bandeau est remplacé par une lyre sans bandelettes brodée en fil d'or.

Schako : semblable à celui des sous-lieutenants du corps.

Armement : sabre des officiers subalternes du corps. Puis revolver 1874.

15.3.1883 - Les chefs de musique reçoivent le dolman des autres officiers du corps.

Celui-ci n'a pas de patte à numéros (remplacée par une lyre brodée en or) et le collet reçoit les broderies telles qu'elles existaient sur la tunique.

Galons - Il n'existe aucun galon sur les manches.

Les pattes d'épaule sont les mêmes que celles des officiers subalternes du corps et dans chaque tenue.

Pantalon - garance à bande noire de 45 m/m.

Képi - pour toutes les tenues.

Sabre - Prennent le sabre des autres officiers du corps.

1886 : Képi - Prennent le képi de grande tenue des sous-lieutenants du corps avec le pompon des officiers subalternes.

1902 - Grades d'assimilation - Tunique :

Les chefs de musique prennent la tunique qu'on a prise en 1893 les officiers de troupes à pied.

Les broderies du collet disparaissent - seule subsiste, sur les angles, la lyre brodée en or sur écusson du fond. Le col est garance ainsi que les pattes de parement des manches.

Contre-épaulettes en or comme précédemment.

Galons - Les chefs de musique reçoivent l'assimilation de grades en même temps qu'il est créé une 3ème classe

Chef de musique de 1ère classe : Capitaine

" " 2ème " : Lieutenant

" " 3ème " : S/Lieutenant

Au képi, galons et soutaches comme au grade correspondant ainsi que pour les galons des manches.

Pompon comme précédemment qui sera remplacé en 1910 par un plumet flottant en plumes de coq garances.

Revolver - du modèle 1892 d'officiers.

2° SOUS-CHEFS DE MUSIQUE

Les sous-chefs de musique ont la tenue des adjudants du corps.

Distinctives - Au collet de la tunique, baguette droite de 8 m/m composée de 2 cordons de 3 m/m chacun en cannetille d'or mat entre lesquels est un troisième galon de 2 m/m brodé en cannetille brillante et sans paillettes.

Aux angles se trouve la lyre brodée en or sans bandelettes.

Brides d'épaulettes - en galon d'or de 10 m/m partagé en son milieu par une raie en soie garance de 1 mm 5

Contre-épaulettes - entièrement en or et semblables à celles des sous-lieutenants du corps. Elles sont bordées de chaque côté par une raie en soie garance de 2 m/m tissée dans le galon et se prolongeant sur le corps de l'écusson.

Sur celui-ci est appliquée une lyre en cuivre doré sans bandelettes.

Schako - galon de pourtour supérieur des adjudants du corps.

Manches - sur les manches galon circulaire en argent sur la tunique et sur la capote-manteau.

Képi - semblable à celui des adjudants du corps. Sur le bandeau lyre brodée en or.

Armement : sabre des adjudants - fourreau en fer.

Par la suite, revolver modèle 1873.

15.3.1883 - Les sous-chefs de musique prennent le dolman des adjudants du corps. Aucun galon sur les manches. Au collet, mêmes broderies que sur la tunique précédente.

Pattes d'épaule - en poil de chèvre noir pour la grande tenue seulement.

Pantalon - garance à passepoil noir.

1902 - Les sous-chefs de musique prennent la tunique des adjudants du corps.

Contre-épaulettes - semblables à celles portées sur la tunique 1872.

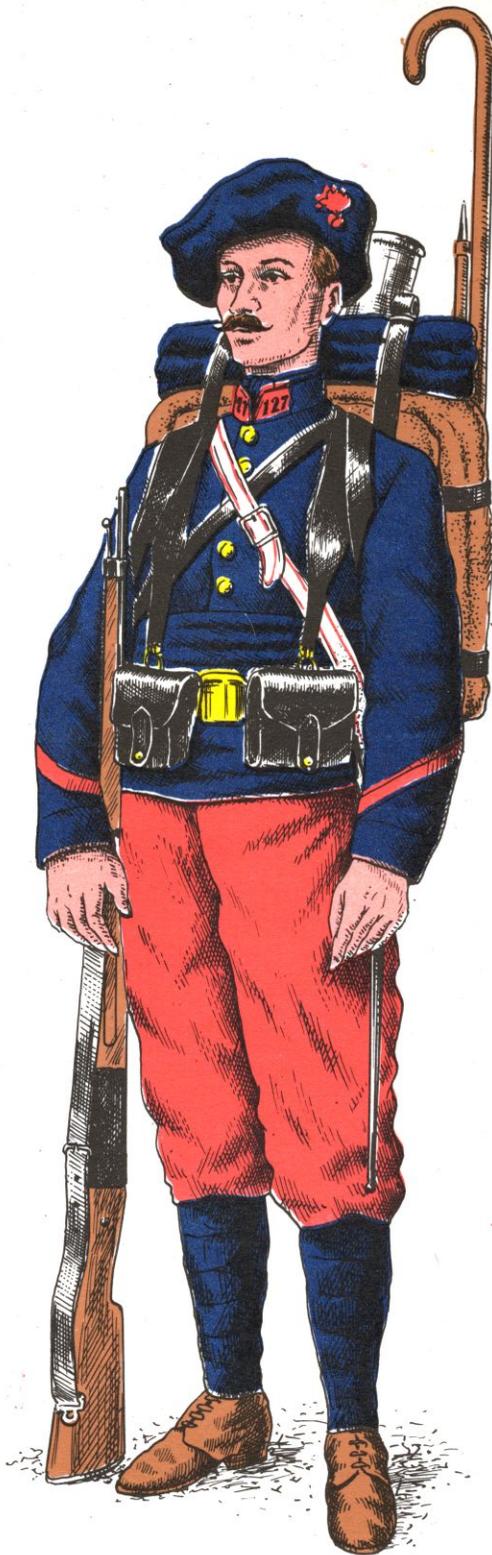
Képi - du modèle des adjudants du corps.

Lyre en or sur le bandeau.

Pompon puis plumet des adjudants du corps.

Broderies - Les broderies du collet disparaissent. Seule subsiste la lyre brodée en or sur écusson du fond.

Galons - d'adjudant aux manches de la tunique.



Infanterie Alpine
- 1895 -

MUSICIENS

Les soldats musiciens portent la tenue de la troupe.

1872 - La hiérarchie des musiciens étant supprimée, ils sont autorisés à porter au collet de la tunique le galon en or distinctif de leur classe. Ils le portent également sur le collet de la capote.

18.7.1872 - Les musiciens de 1ère classe assimilés au grade de sergent major n'ont plus droit de porter le sabre mod. 1845.

4.7.1888 - Les galons de fonction sont supprimés pour les musiciens - Ils portent dorénavant, sur les manches de la capote et de la tunique, une lyre en drap garance découpée et rapportée sur écusson du fond.

Les élèves musiciens ne portent pas la lyre.
Aucun grade ne distingue les musiciens entre eux.

GIBERNE

Les musiciens sont dotés d'une giberne porte-musique en cuir noir noirci et ciré - la patelette ne reçoit (pour l'infanterie) aucun attribut spécial.

Elle est supportée par une banderolle porte-giberne également en cuir noir et sans aucun attribut.

ARMEMENT

Les musiciens appelés en temps de guerre à remplir le rôle de brancardiers régimentaires ne reçoivent que le sabre-baïonnette mod. 1866 - série Z à fourreau bruni.

Infanterie de ligne



Tambour Tenue de campagne 1887

Képi de petite tenue.
Capote gris fer bleuté.
Pantalon garance (les bas sont relevés)
Tambour du modèle général.
Révolver 1873 - étui en cuir noir ciré.
Sur le sac, couverture roulée dans la toile de tente.
Tous les cuirs noirs cirés.
Gamelle en fer blanc.
Sabre-baïonnette série Z.



Sergent - Major 1874 - 1886

Schako m^e 1872, galon de pourtour et tresse de cocarde jonquille, grenade en cuivre.
Pompon: partie supérieure écarlate, partie inférieure à la couleur du bataillon (numéro de la C^{ie} en cuivre) cocarde tricolore.
Capote spéciale de sergent-major bleu foncé.
Pantalon garance sans passepoil.
Sabre de sergent-major, m^e 1845-1855.

Infanterie de ligne



Soldat de 1^{ère} classe Grande tenue de service
1877 - 1886

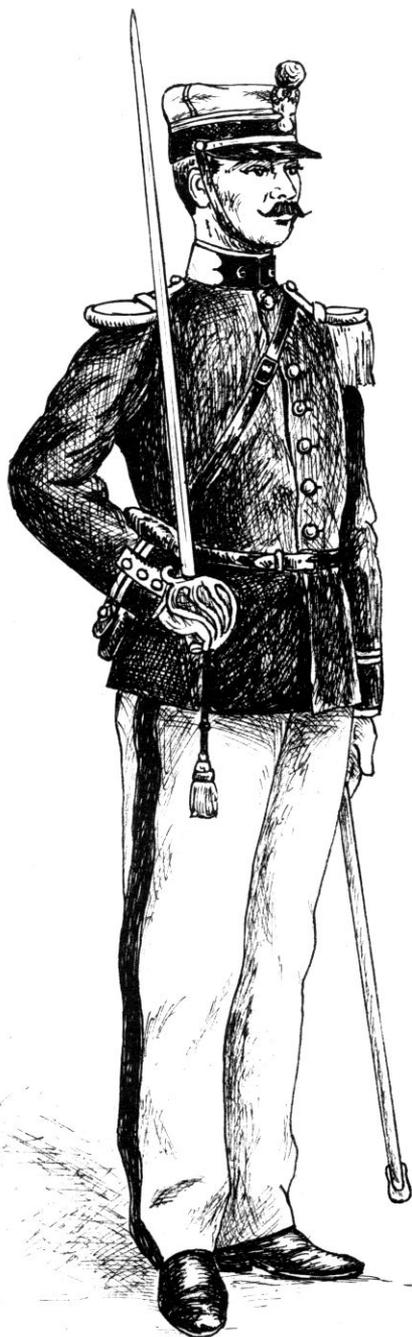
Schako bleu foncé, galon de pourtour, passepoils et tresse de cocarde jonquille, cocarde tricolore, grenade en cuivre, pompon supérieur écarlate et inférieur à la couleur du bataillon.
Tunique bleu foncé, 2 rangées de 7 boutons en cuivre, col jonquille, écusson bleu foncé, n° jonquille.
Epaulettes écarlates.
Sur le sac: capote gris fer bleuté.
Pantalon garance. Gants blancs.
Tous les cuirs noirs cirés.
Brodequins noirs.
Fusil m^{le} 1866, puis Gras m^{le} 1874.



Lieutenant Grande tenue 1883 - 1893

Képi garance, bandeau noir, galons et chiffres dorés, fausse jugulaire en or, jugulaire vernie noire à baguettes dorées (en 1886: Képi de 1^{ère} tenue avec pompon doré, cocarde tricolore et grenade dorée).
Dolman en drap noir, 7 brande bourgs en poil de chèvre noir, tresses en soie noire, boutons dorés, trèfles d'épaules et galons dorés, collet garance à écusson noir et chiffres dorés.
Pantalon garance à bande noire.
Sabre d'officier de troupes à pied m^{le} 1882 nickelé.
Bottines noires.
Gants blancs.

Infanterie de ligne



Lieutenant Grande tenue de service (été)
1893-1910

Képi garance à bandeau noir, pompon et galons or, jugulaire or, cocarde tricolore, grenade dorée.
Tunique noire, collet garance, écusson noir et chiffres dorés, pattes de parements garance, Epaulettes et boutons dorés.
Pantalon garance à bande noire.
Bottines à élastiques cuir noir ciré.
Sabre m^{le} 1862 nickelé, dragonne en cordonnet de soie noire, gland or.
Etui revolver et courroies en cuir verni noir.
Gants blancs.



Adjudant Grande tenue de sortie
1893-1910

Képi garance à bandeau noir, fausse jugulaire or, galons et pompon argent mélangés d'écarlate, cocarde tricolore et grenade dorée.
Tunique noire, collet garance, écusson noir et chiffres dorés, 7 boutons dorés, pattes de parements garance, galons argent à raie écarlate, soutache d'ancienneté or mélangée d'écarlate.
Epaulettes argent à raie écarlate.
Pantalon garance à passepoil noir.
Bottines noires à élastiques. Gants blancs.
Sabre d'adjudant de troupes à pied m^{le} 1845.

Infanterie de ligne



ROBERT
1967

Soldat Tenue de campagne 1900-1914

Képi garance, bandeau et passepoils bleu foncé, jugulaire coulissante en cuir noir ciré.
Capote gris fer bleuté, boutons cuivre, écusson du collet garance, n° gris fer bleuté, galon écarlate.
Pantalon garance, petites guêtres de cuir à lacets, brodequins noirs.
Havresac toile noircie et cuir noir. Gamelle et bouthéon en fer blanc, toile de tente KAKI.
Cuirs noirs. Bidon recouvert en drap de capote.
Fusil Lebel m^{le} 1886 modifié 1893.

Soldat Grande tenue de service 1910-1914

Képi garance, bandeau et passepoils bleu foncé, jugulaire coulissante en cuir noir ciré.
Tunique bleu foncé, collet garance, chiffres garance sur écusson bleu foncé.
Epaulettes écarlates, cor de chasse doré (récompense de tir), pattes de parements garance, boutons en cuivre.
Pantalon garance. Brodequins noirs.
Cuirs noirs cirés. Sur le sac: capote roulée gris fer bleuté. Fusil Lebel.

Infanterie de ligne



Officier en pélerine 1910 - 1914

Képi garance à bandeau noir, galons et chiffres dorés, jugulaire vernie à baguettes dorées.
Pélerine en tissu caoutchouté noir avec capuchon mobile, pattes de serrage au col et aux poignets.

Bottes en cuir verni noir, éperons nickelés à la chevalière.

Gants de peau brun-rouge.



Officier en capote 1910 - 1914

Képi garance à bandeau noir, galons et chiffres dorés, jugulaire vernie à baguettes dorées.
Capote en tissu caoutchouté noir avec capuchon mobile.

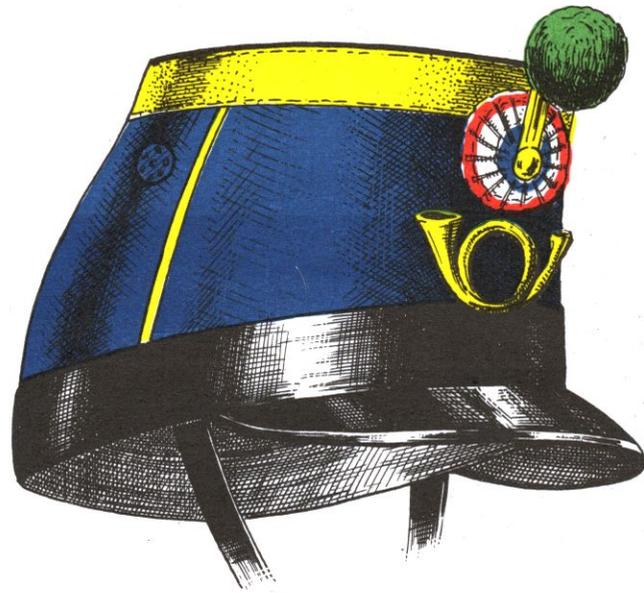
Pantalon garance à bande noire.

Souliers noirs vernis.

Gants de peau brun-rouge.

Sabre modèle 1882 nickelé, dragonne soie noire.

CHASSEURS A PIED



Chasseur à pied

CHASSEURS A PIED

L'ORIGINE DES CHASSEURS A PIED

S'il est une arme dans laquelle l'esprit de corps a toujours été très développé, c'est bien celle des chasseurs à pied.

Ses origines sont très controversées - les chasseurs tenant à situer celles-ci le plus loin possible dans l'histoire de l'Armée Française et leurs détracteurs (disons ceux qui les jalourent) leur déniaient ce passé lointain.

Logiquement et en toute impartialité, nous inclinons à donner raison aux chasseurs puisque l'appellation de chasseurs à pied remonte au 18^{ème} siècle, lorsque des corps francs commandés par FISCHER furent créés et composés de chasseurs à cheval (à qui l'on ne dénie pas cette parenté) et de ... chasseurs à pied.

C'était la naissance de la cavalerie légère et de l'infanterie du même nom, mais il est utile de préciser et comme on va le voir plus loin, que l'Infanterie légère créée par la suite et sous ce nom, découle bien des chasseurs à pied.

En 1743 FISCHER protégé par le Maréchal de Belle-Isle créa un corps de partisans montés pour éclairer les flancs de l'armée et ses avancées comme cela se pratiquait dans l'armée autrichienne.

Bientôt à ces corps à cheval furent attachés des corps à pied qui prirent le même nom que les chasseurs à cheval, c'est-à-dire la dénomination de "chasseurs".

Etant recrutés en partie dans les garde des forêts et ... dans les braconniers, ils prirent comme insigne le cor de chasse qui remplaça à la mise à la retraite de FISCHER les trois poissons qui avaient d'abord constitué son insigne (FISCHER, en allemand voulait dire "pêcheur").

Après diverses fluctuations et tâtonnements cette Infanterie légère à buts bien déterminés et qui était à l'Infanterie ce que les hussards et chasseurs à cheval furent à la cavalerie de ligne, fut formée par le règlement du 8 Août 1784 en 6 bataillons de chasseurs à pied, lesquels furent joints aux 6 régiments de chasseurs à cheval pour former les corps mixtes de chasseurs. Le Colonel qui commandait les chasseurs à cheval avait sous ses ordres le commandant des chasseurs à pied.

Le 17 Mars 1788, les 6 bataillons furent séparés des régiments de chasseurs à cheval et portés au nombre de 12.

L'uniforme restait vert (comme celui des cavaliers) et la couleur tranchante fut le jonquille, lequel, à travers les âges est demeuré la distinctive des chasseurs à pied.

L'Infanterie légère était créée.

Cependant la nouvelle organisation de 1791 tout en conservant la dénomination de chasseurs à pied leur enlevait les noms royaux (chasseurs royaux du Dauphiné, de Provence, de Corse, etc..) et les désignait sous leur numéro d'ordre. Les boutons en métal blanc sont timbrés au numéro du bataillon au milieu d'un cor de chasse, insigne qu'ils transmirent aux régiments et demi-brigades d'Infanterie légère.

C'est en 1793 (D.M du 21 Février) que les bataillons de chasseurs à pied furent formés en demi-brigades et perdirent leur nom de chasseurs en même temps qu'ils prenaient l'habit bleu de l'Infanterie de ligne avec certaines distinctions de détail.

Un essai de rétablissement des chasseurs à pied eut lieu de 1815 à 1820 puis les régiments d'Infanterie légère furent rétablis en 1820.



Porte-drapeau des Chasseurs à pied

N'oublions pas qu'un régiment de chasseurs à pied compta dans la Garde Impériale de Napoléon 1er toujours avec épaulettes à franges vertes et cor de chasse. Ce régiment dut dissoudre au licenciement de l'ancienne armée impériale à la Restauration. Les hommes furent versés dans le régiment des chasseurs de France à durée éphémère.

Mais l'Infanterie légère était en fait devenue de l'Infanterie pure, elle avait perdu son caractère personnel et ses méthodes propres de combat, elle fut définitivement absorbée par celle-ci au cours du Second Empire.

Le besoin d'une armée spéciale d'éclaireurs et de combattants légers fit songer à créer à nouveau les chasseurs, notamment pour les besoins de la guerre d'Algérie.

C'est en 1840 que fut créé le premier bataillon de chasseurs à pied dont le précurseur, tout au moins moral, fut le bataillon de tirailleurs d'Afrique créé en 1839.

Le Duc d'Orléans s'était attaché particulièrement à la formation de l'arme et il fut le parrain des bataillons qui s'appelèrent longtemps les chasseurs d'Orléans, puis de Vincennes (cette dernière ville ayant été leur première garnison).

Depuis ce temps les chasseurs se créèrent un renom de troupe d'élite par une discipline stricte, un esprit de corps poussé à l'extrême et le fameux "pas de chasseurs".

La campagne d'Algérie devait voir le 8ème bataillon de l'arme s'illustrer dans l'un des plus beaux faits d'armes de l'armée et resté légendaire sous le nom de SIDI-BRAHIM, nom inscrit au drapeau unique des bataillons de chasseurs.

Nous le rappelons succinctement :

"Le 23 Septembre 1845 le 8ème bataillon commandé par le Commandant FROMENT-COSTES et le 2ème escadron du 2ème hussards (chef d'escadrons Corby de Cognor) livrent combat aux forces d'Abd-el-Kader sur les effectifs duquel ils avaient été trompés - Ils sont écrasés et les survivants (environ 80 hommes) se réfugient dans le marabout de SIDI-BRAHIM qu'ils mettent en état de défense.

" Ils y tiennent trois jours sans vivres et sans eau.

" Puis ayant quitté au petit jour du 26 le marabout pour essayer de gagner le poste de Djemmaa, ils furent presque tous massacrés et seuls rejoignirent le dit poste douze hommes commandés par le caporal Laveyssière.

Cet anniversaire est devenu la fête des chasseurs à pied qui commémorent chaque année ce fait d'armes de leurs anciens.

Lors de la Guerre d'Italie un drapeau autrichien fut pris à la bataille de Magenta par le Sergent GARNIER du 10ème bataillon et le drapeau des chasseurs fut décoré pour ce fait d'armes. C'est pourquoi il est en titre confié au 10ème bataillon, mais en fait, par roulement, entre les bataillons sur désignation du Ministre de la Guerre.

Lors de la création de la Seconde Garde Impériale en 1856, un bataillon de l'arme y fut attaché qui portait un costume légèrement différent de celui des autres bataillons, notamment en ce qui concernait le plumet en plumes de coq - celui-ci était noir vert pour les bataillons et rouge et vert pour le bataillon de la Garde - Son commandant arborait un plumet moitié blanc, moitié jonquille (en haut).

Après la guerre, les bataillons de chasseurs furent presque tous affectés à la couverture de notre frontière de l'Est, puis de celle des Alpes à la création des bataillons de chasseurs alpins.

La Grande Guerre arriva - les combats du Grand Couronné de Nancy et des crêtes des Vosges - le fameux HARTMANVILLERKOP est demeuré légendaire pour les bataillons qui s'y illustrèrent.

Et nous n'oublions pas les chasseurs du Lieutenant-Colonel DRIANT à VERDUN.

Ensuite, et dans l'après-guerre les bataillons de chasseurs furent envoyés au Maroc, en Algérie, retournant à leurs origines. Mais, toujours ils surent conserver leur particularité et ce n'est que momentanément qu'ils sacrifièrent au bleu horizon pendant la Grande Guerre (sacrifice d'ailleurs limité à la capote). Ils reprirent le bleu foncé sitôt la guerre finie. Après le bleu horizon le kaki n'a pas réussi, lui non plus, à les atteindre de sa teinte terreuse, ils se sont accrochés à leur bleu foncé.

Leurs officiers les instruisent dans les meilleures traditions de l'arme et ils partagent l'esprit de corps traditionnel, les qualités de discipline et d'esprit militaire avec la Cavalerie.

CHASSEURS A PIED

La Loi du 24 Juillet 1872 donne aux bataillons de chasseurs à pied la nouvelle tenue.

Les bataillons sont à 4 compagnies.

TUNIQUE - 1872 - du modèle général en drap bleu foncé avec les distinctions suivantes :

Collet - du fond - écussons jonquilles avec numéro du bataillon en chiffres du fond découpés. Ils deviennent du fond quelques mois plus tard, avec numéros jonquilles.

Boutons - en étain avec cor de chasse central entouré d'un filet et sans numéro de bataillon au centre.

Parements des manches en pointe - deux petits boutons d'uniforme.

Soubises du dos - du fond et passepoilées du fond. 4 gros boutons d'uniforme en étain.

Galons de grade - se portent en pointe au-dessus du parement - ils sont jonquilles pour caporal et chasseur de 1ère classe. Ils sont en argent pour les sous-officiers - la baguette de fourrier est en argent pour caporaux et sergents fourriers.

(les baguettes se portent en biais au-dessus du coude)

Chevrons ou brisques - D'après le règlement sont en laine écarlate pour tous les corps - mais il est probable que par tolérance et les chasseurs ayant horreur du rouge, les portèrent jonquilles.

Pour les sous-officiers, les brisques sont en argent.

Brides d'épaule - du fond.

CAPOTE -

Les chasseurs prennent la capote du modèle de l'Infanterie, en drap gris de fer bleuté à 2 rangées de 6 boutons en étain.

Collet - du fond - écussons du fond avec chiffres jonquilles

- la pélerine à capuchon est supprimée -

Parements droits - du fond avec 1 petit bouton d'uniforme.

Boutons d'attache des épaulettes - en étain d'un modèle plus petit que les boutons de la tunique.

Brides d'épaulettes - du fond.

Galons de grade - se posent en biais sur les manches, ils sont jonquilles pour les caporaux et les chasseurs de 1ère classe - argent pour les sous-officiers.

VESTE

Du modèle général des troupes à pied en drap bleu foncé.

Collet du fond - numéros en drap jonquille sur écussons du fond - neuf boutons d'uniforme en étain d'un modèle plus petit que ceux de la tunique.

Galons de grade - comme sur la capote, au-dessus du parement qui est droit.
- Il n'y a ni insignes, ni brisques sur les manches de la veste.

EPAULETTES -

Du modèle général en laine verte.
Les tournantes sont en fil jonquille torsadé.

PANTALON -

Gris de fer foncé avec passepoil jonquille sur les coutures latérales. Le gris est légèrement bleuté.

GUETRES -

En cuir noir et en toile blanche comme précédemment (voir généralités troupes à pied).

KEPI -

Képi à visière arrondie du modèle général.
Bandeau - calot et manchon en drap bleu foncé.
Chiffres en laine jonquille découpés sur le devant du bandeau - les passepoils et cordonnets sont jonquilles.
Jugulaire en cuir noir ciré s'attachant par deux petits boutons d'uniforme de chaque côté de la visière.

SCHAKO -

Du modèle général des troupes à pied.
Manchon - en drap bleu foncé - Galon de pourtour supérieur en laine jonquille. Passepoils jonquilles. Bouton de cocarde en cuivre et tresse de cocarde jonquille.
Le galon de pourtour supérieur des sergents-majors est en argent bordé de chaque côté d'une raie de 2 m/m en soie écarlate.

Cor de chasse - en cuivre sur le milieu du bandeau, en-dessous de la cocarde tricolore en métal peint.

Mentonnière en cuir noir se rentrant à l'intérieur du schako

Pompon - Le pompon des chasseurs à pied est unique ; il est vert en chardon de laine pour toutes les compagnies du bataillon et sans numéro de compagnie.

Pour la section hors rang, le pompon est partagé en deux parties égales séparées par une bande jonquille d'environ 15 m/m de largeur.

Pour la compagnie de dépôt, il est moitié vert en haut, moitié jonquille en bas.

Pour l'Etat-Major, le pompon est tricolore par bandes horizontales (le rouge en haut).

Couvre schako - en toile cirée noire.

BARBE -

Le port de la barbe en fer à cheval est obligatoire.

SAPEURS -

Portent sur les manches un insigne spécial en drap jonquille découpé, composé d'une pelle et d'une pioche entrecroisées (sans grenade au-dessus).

SERGEANTS-MAJORS -

28.12.72 - Reçoivent le sabre d'adjudant mod. 1845 à fourreau de fer en remplacement du fusil.

Céinturon de cuir verni noir avec médaillons ornés du cor de chasse.

14.2.1872 - Il leur est alloué une nouvelle dragonne en poil de chèvre noir du modèle adopté pour les adjudants sous-officiers.

28.8.1873 - Ils reçoivent une nouvelle dragonne en cuir verni noir qui s'attache au sabre comme la dragonne des officiers.

Ils sont armés du revolver en même temps que les adjudants pour la tenue de campagne et de manoeuvre.

23.7.1879 - Le revolver (mod. 1873) dont ils sont armés comme dit ci-dessus devient obligatoire pour toutes les tenues de service avec une troupe en armes. Il en est de même pour les adjudants.

1874 - Ils ont reçu en 1874 une capote spéciale en drap bleu foncé avec poches latérales et collet rabattu du modèle de la capote-manteau des adjudants. Le numéro du bataillon est brodé en chiffres jonquilles sur les angles du collet.

Sur les manches : galons en biais en argent de 18 m/m.

- Cette capote sera supprimée en 1887 -

SOUS-OFFICIERS - 1874

Reçoivent au képi une fausse jugulaire en argent - cette jugulaire est fixe au-dessus de la visière et reçoit de chaque côté un petit bouton d'uniforme en argent. La jugulaire mentonnière en cuir noir ciré se rentre dans le képi pour tous les sous-officiers.

CRAVATE -

Pour la troupe la cravate de coton bleu devient réglementaire pour toutes les tenues. Elle remplace la cravate noire précédente.

PLUMET -

Le plumet vert-noir de grande tenue avait été supprimé le 24 Juillet 1872. Mais il continua à être porté dans certaines garnisons en grande tenue (ceci par tolérance).

ARMEMENT - 1872 - Fusil chassepot mod. 1866 et son sabre-baïonnette.

1875 - Fusil Gras, mod. 1874 - épée-baïonnette.

1887 - Fusil Lebel, " 1886, modifié 1893 et l'épée-baïonnette.

Cartouchières ; spéciales dites de chasseurs à pied (1867)

- En 1877 : cartouchières rigides du mod. de troupes à pied

- En 1888 : " plates " "

OFFICIERS ET ADJUDANTS

TUNIQUE -

Semblable, comme forme, à celle de la troupe, mais en drap noir (bleu foncé du règlement).

Boutons argentés et timbrés du cor de chasse sur fond sablé entouré de deux cercles.

Collet du fond ainsi que les écussons - n° du bataillon en chiffres argentés et brodés.

Galons en tresses plates argent dites à traits cotelés, sauf pour les différences indiquées (Généralités troupes à pied). Ils sont circulaires et non en pointe comme ceux de la troupe.

Épaulettes - du modèle général suivant le grade - En argent sauf pour les différences (Voir Généralités troupes à pied) de fonction et pour les adjudants.

Pour ces derniers métal contraire au bouton, comme pour les galons et mélangé d'écarlate.

Brides d'épaulette - du métal du dessus de l'épaulette.

HAUSSE-COL -

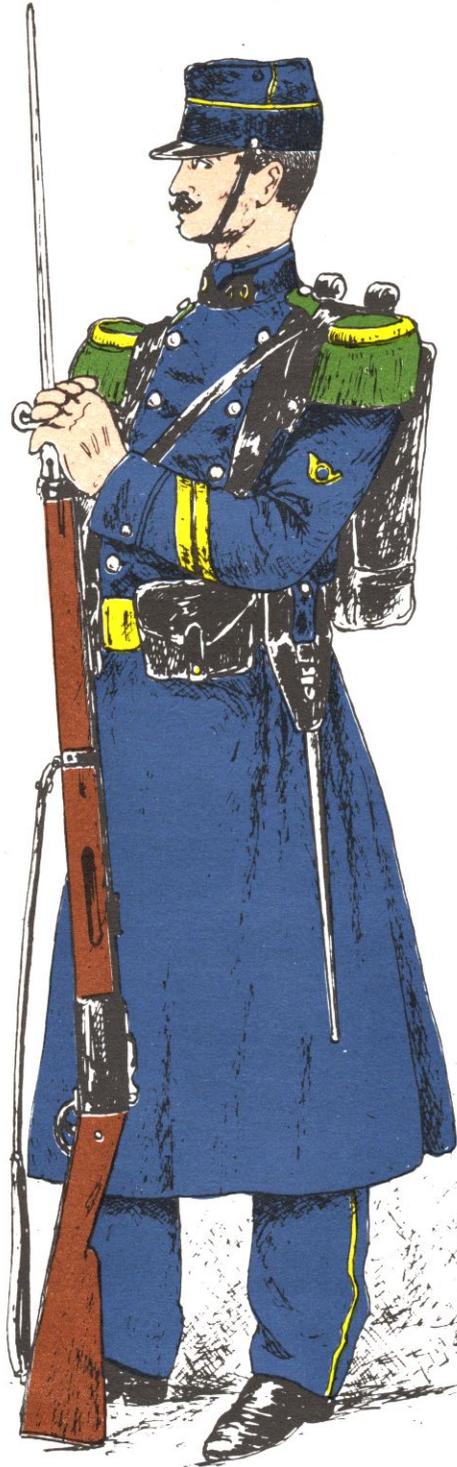
En cuivre doré avec motif en argent (deux épées croisées sur une couronne de chêne et laurier) et du modèle général pour tous les corps à pied.

CAPOTE-MANTEAU -

Du modèle général d'officiers et adjudants de troupes à pied (voir Infanterie)

Boutons d'uniforme argentés.

Brides d'épaulettes argentées pour tous (les épaulettes ne se mettent pas réglementairement sur la capote-manteau).



Caporal de Chasseurs à pied
Grande Tenue de Service (Hiver) - 1910-1914

Galons argentés sur le parement des manches.
Pour les adjudants galons dorés avec raie écarlate.

PANTALON -

En drap fin gris de fer bleuté - passepoil jonquille sur les coutures latérales.

SCHAKO -

Du même modèle que celui de la troupe en drap fin noir.

Le galon de pourtour supérieur ainsi que les cordonnets sont en argent, ainsi que la tresse de cocarde.

Pour les officiers supérieurs cette tresse est formée de deux petites torsades en argent mat de 4 m/m et redoublée autour du bouton qui est en argent.

Cocarde - tricolore en soie.

Cor de chasse en cuivre doré en-dessous de la cocarde.

Pompon - en laine verte pour tous les officiers subalternes et pour le chef de bataillon (jusqu' en 1874 pour ce dernier (voir ci-après).

Adjudants - Le galon de pourtour supérieur est en argent avec une raie en soie écarlate au milieu et sur le sens de la longueur. Cordonnets argent pour 2/3 et 1/3 jonquilles.

KEPI -

Le képi des officiers et adjudants est en drap noir fin, le bandeau est indiqué du fond par le règlement mais il est de toute notoriété que ce bandeau est en velours de soie noir et ceci est consacré par les descriptions de 1901 et de 1906.

N° du bataillon en chiffres argent sur le milieu du bandeau.

Les galons sont en argent, en tresses plates et suivant les grades et fonctions.

Pour les adjudants les tresses et cordonnets sont en argent mélangé d'écarlate.

Fausse jugulaire - en argent pour officiers et adjudants.

SABRE -

Modèle 1837 à fourreau de fer - coquille dorée.

Officiers supérieurs (coquille plus large)

Adjudants - sabre d'adjudant mod. 1845 - fourreau fer, coquille en cuivre poli.

Dragonne - Dragonne des officiers : cordon et gland en or.

" " : en cuir verni noir tressé pour la petite tenue.

Dragonne des adjudants : dragonne de petite tenue des officiers.

(remplace la dragonne précédente en poil de chèvre noir)

Ceinturon - en cuir verni noir à plateaux dorés avec le cor de chasse en relief.

En réalité, les officiers de chasseurs à pied portèrent plusieurs modèles de sabres non réglementaires, notamment un sabre à 4 branches nickelées à fourreau fer précurseur du sabre d'officier d'infanterie et de troupe à pied, mod. 1882 et inspiré de celui que portaient les officiers du bataillon de chasseurs de la Garde Impériale du Second Empire.

Le 24 Juillet le ceinturon de grande tenue en tissu argent et soie est supprimé.

PLUMET -

5.6.1874 - le chef de bataillon reçoit seul pour la grande tenue le plumet vert noir flottant de tradition aux chasseurs à pied.

TAPIS DE SELLE - Officiers montés.

En drap feutre noir.

Passepoil jonquille sur le pourtour du tapis.

Galons - de 35 m/m en poil de chèvre jonquille sur le pourtour du tapis à 2 m/m du bord extérieur.

Pour le chef de bataillon un second galon de 15 m/m est fixé à l'intérieur du premier galon et à 5 m/m de celui-ci.

Dans chaque angle arrière du tapis le numéro du bataillon et un cor de chasse brodés en poil de chèvre jonquille.

En tenue de route et de manoeuvre il est fait usage du même tapis.

En 1883, le cor de chasse et le numéro du bataillon disparaîtront des angles arrière du tapis.

SACOCHES -

4.7.1877 - Les officiers de troupes à pied sont autorisés à faire usage, pendant les manoeuvres et en campagne, d'une sacoche de couleur noire ou très foncée pour le transport d'objets de rechange et de toilette.

Cette sacoche peut se porter en bandoulière, soit sur le dos. Elle doit être de dimensions non exagérées.

HARNACHEMENT -

3 Mai 1879 - Harnachement des chevaux des officiers montés. La description donne, pour grande tenue et tenue de service :

Selle - en cuir fauve à l'anglaise et sacoches en cuir fauve.

Poitrail et croupière : en cuir fauve

Etriers : en fer poli

Etrivières : en cuir fauve.

Sangle : en corde

Tapis de selle : description ci-avant

Brides : en cuir fauve

Mors de bride : en fer poli - branches à col de cygne.

Licol de parade : en cuir fauve.

CHEVAL - 1881

Les commandants de compagnie de troupes à pied reçoivent un cheval d'armes.

HAUSSE-COL - 1881 -

Le hausse-col est supprimé pour tous les officiers de troupes à pied.

Il n'y aura plus désormais qu'un seul insigne de service pour les officiers et la troupe : la jugulaire-mentonnière en cuir noir passée sous le menton.

SABRE - 1882 -

Création d'un sabre pour officiers de troupes à pied.

Poignée nickelée à 4 branches - fourreau nickelé à un seul anneau de suspension.

La dragonne de grande tenue a le cordon en soie noire et le gland en or comme précédemment. Il est à grosses torsades pour les officiers supérieurs.

Ceinturon - Le ceinturon va se porter en-dessous du dolman. (1883) Il sera en tissu de soie noire. Une seule bélière de suspension en cuir verni noir.

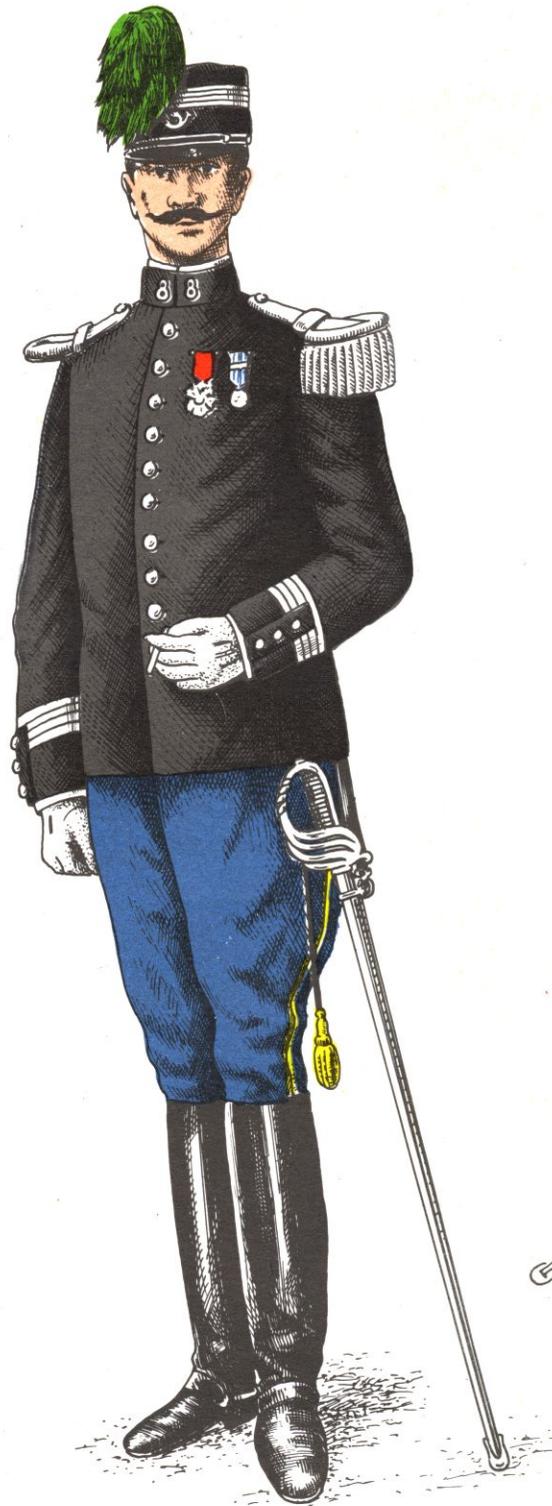
BRODEQUIN - 4.7.1881 -

Le brodequin napolitain est substitué au soulier actuel et à la guêtre. Concurrément avec le brodequin, chaque homme est muni d'une chaussure dite de repos qui se compose du soulier actuellement en usage et d'une paire de guêtres blanches en toile.

GANTS - 27.7.1881 -

Le port des gants de coton blanc est supprimé. Les sous-officiers font usage du gant de peau du modèle des troupes à cheval (brun-rouge). Ces gants seront portés dans toutes les circonstances où les troupes à pied font actuellement usage des gants de coton blanc.

Les hommes de troupe autres que les sous-officiers seront autorisés à porter les gants de même modèle, pendant la saison d'hiver du 15 Octobre au 15 Mars, en dehors du service ou pour les services de garde.



Chef de Bataillon

commandant un Bataillon de Chasseurs à pied - 1893-1914

BOURGERON de TOILE -

Les hommes de troupe seront pourvus en temps de paix d'un bourgeron de toile du modèle général pour les travaux intérieurs (corvées et exercices de détail).

Les sous-officiers et caporaux-fourriers ne seront pas munis de ce bourgeron.

Pour les caporaux, le bourgeron recevra les marques distinctives réglementaires pour toutes les troupes à cheval - Le galon sera écarlate pour toutes les subdivisions de troupes à pied.

Mais dans la pratique, il est certain que les chasseurs à pied obtinrent que le galon soit jonquille.

HAVRESAC - 15.5.1879 -

La peau de veau fauve avec poils en dehors est supprimée (sauf pour la gendarmerie et la garde républicaine). Elle est remplacée par de la toile noire épaisse bordée de cuir mince et noirci.

PANTALON de TREILLIS - 16.5.1879 -

Les troupes à pied feront désormais usage du pantalon de treillis déjà en usage dans les troupes à cheval.

Les sous-officiers pourront en faire usage dans certaines circonstances (corvées, exercices au quartier, etc..)

Le DRAPEAU des CHASSEURS

Le 14 Juillet 1880 dans une cérémonie solennelle à Longchamp lors de la Revue des troupes de la garnison de PARIS, les nouveaux drapeaux furent distribués aux troupes.

Un seul emblème fut remis aux chasseurs à pied pour l'ensemble des bataillons.

Il fut tout d'abord confié au 10^{ème} bataillon pour le fait d'armes qui lui fit attribuer la croix de la légion d'honneur (prise d'un drapeau autrichien à la bataille de MAGENTA par le sergent GARNIER du 10^{ème} bataillon).

Puis un décret confia la garde du drapeau unique au bataillon en garnison dans le Gouvernement militaire de Paris.

Lorsque le dit bataillon quitta le Gouvernement militaire de Paris, le drapeau fut confié au 10^{ème} bataillon en garnison à St Dié (ceci en 1913).

Mais pour la période des manoeuvres un arrêté du Ministre décidait du bataillon qui aurait la garde du drapeau (en principe c'était le 10^{ème} ou le 24^{ème}).

Le baudrier de cuir verni noir porté par le porte-drapeau est orné sur le devant d'un motif ovale en cuivre doré rappelant le médaillon du ceinturon de sabre des officiers de chasseurs - cor de chasse entouré de feuillages en relief).

Noms de batailles inscrits au drapeau -

En 1880 le nombre des noms était limité à quatre.

Les chasseurs inscrivent donc à leur emblème :

ISLY - SIDI-BRAHIM - SEBASTOPOL - SOLFERINO

En 1887 une inscription supplémentaire vint s'inscrire sur la soie blanche : EXTREME-ORIENT

En 1896 un sixième nom fut ajouté : MADAGASCAR

En 1914 à la veille de la guerre un septième nom fut encore ajouté : MAROC.

OFFICIERS ET ADJUDANTS

KEPI - 15 Mars 1883 -

Le schako est supprimé. Le képi devient la seule coiffure pour toutes les tenues. Il n'a ni pompon, ni plumet. Les tresses plates sont remplacées par des soutaches.

Il reçoit une jugulaire dite coulissante en cuir verni noir.

Cette jugulaire qui est amovible se porte sur la visière et est attachée de chaque côté par deux petits boutons (un de chaque côté) d'uniforme en argent. Elle peut s'enlever à volonté.

Cette jugulaire (qui ne rentre plus à l'intérieur du képi) est bordée d'une petite soutache de 2 m/m en argent.

Pour les adjudants, cette soutache est de la couleur du galon (or) mélangée d'écarlate.

DOLMAN - 1883 -

Les officiers et adjudants remplacent la tunique par un dolman ample en drap noir.

Collet du fond - N° du bataillon en chiffres d'argent. Fermeture par une rangée de sept gros boutons d'uniforme en argent et neuf brandebourgs en poil de chèvre noir. Les brandebourgs ne se relient pas entre-eux aux extrémités, ils sont terminés par un trèfle.

Boutons - du modèle précédent.

Pattes d'épaule - en tissu d'argent pour la grande tenue (sauf pour les adjudants) et en poil de chèvre noir pour les autres tenues.

Adjudants portent en grande tenue seulement les pattes d'épaule de petite tenue des officiers subalternes - (1 seul brin de tresse).

Galons - En soutaches argent sur les manches au-dessus du parement en pointe dessiné par une soutache en soie noire de 15 m/m - Ces galons forment un fer de lance avec noeud hongrois (pour détails des grades, voir : Généralités troupes à pied).

Bordure - Le devant et le bas du dolman sont bordés par une tresse de soie noire large de 15 m/m ainsi que les coutures du dos et les entrées des poches latérales.

Soubises - passepoilées du fond - avec 3 gros boutons d'uniforme sur chaque accolade.

Cravate - La cravate en soie noire avec dépassement en coton blanc fait place à un col de toile blanche qui s'attache à l'intérieur du collet du dolman par de petits boutons en os.

PANTALON -

Le pantalon d'ordonnance des officiers et adjudants reste ce qu'il était précédemment, c'est-à-dire, avec passepoil jonquille, il devient bleu clair - les sous-pieds sont supprimés.

GANTS - 1.12.1882 -

Les gants de coton blanc sont rétablis. Ils seront d'un modèle nouveau - les sous-officiers continueront à faire usage du gant de peau en usage dans les troupes à cheval.

SCHAKO - 1883 -

Le schako est supprimé pour toute l'armée (sauf certains corps de cavalerie légère). Mais il sera porté encore longtemps afin d'épuiser les stocks en magasin.

SACOCHE - Adjudants - 4.3.1884 -

Les adjudants sont autorisés à se servir d'une sacoche en cuir noir ou très foncé pour les manoeuvres et la tenue de campagne, dans les conditions prévues pour les officiers le 4 juillet 1877.

EPAULETTES -

Le 6 février 1885, les épaulettes sont supprimées pour les troupes à pied (avec certains délais d'exécution). Elles étaient déjà supprimées pour la tenue de campagne.

- Elles seront rétablies le 24 Janvier 1887 -

KEPI-POMPON - 1886 -

Création du képi de grande tenue dit "képi-pompon" en date du 11 juin 1886.
C'est un képi rendu plus rigide par un renforcement de la toile intérieure.

OFFICIERS -

En drap fin noir - bandeau en velours de soie noir.
Cocarde en soie tricolore

Cor de chasse en cuivre doré au-dessus du bandeau.

Galons en argent (en soutache) et suivant le grade ou la fonction (voir Généralités troupes à pied).

Numéro du bataillon en chiffres d'argent brodés sur le bandeau.

Pompon en cordonnnet d'argent pour tous les officiers. Le chef de bataillon reprend son plumet retombant vert-noir.

Jugulaire en cuir verni noir avec soutache argent comme précédemment.

ADJUDANTS -

Mêmes différences que sur le képi précédent. (voir dans Généralités troupes à pied le dispositif spécial réunissant la cocarde et le cor de chasse et permettant le passage du pompon (ou du plumet).

TROUPE -

Le képi de grande tenue s'orne comme celui des officiers d'une cocarde (en métal peint aux couleurs tricolores) et d'un cor de chasse en cuivre jaune.

Pompon - vert foncé et comme précédemment sur le schako.

Les cordonnets sont jonquilles - pour les sous-officiers la fausse jugulaire est en argent.

La jugulaire coulissante pour la troupe est comme précédemment.

Pour les sous-officiers, elle se rentre à l'intérieur du képi.

Sergents-majors - Elle est amovible et bordée d'une soutache argent et 1/3 écarlate.

CARTOUCHIERES - 1884 -

Un nouveau modèle de cartouchières remplace les cartouchières mod. 1877 (rigides). Elles sont plates en cuir souple - à soufflet.

Mais les anciennes cartouchières serviront encore longtemps ; même après la distribution des bretelles de suspension pour la 3ème cartouchière (1892).

BONNET de POLICE -

En drap de capote pour la troupe (toléré en drap bleu foncé de tunique).

En drap fin noir pour les officiers et adjudants - Un passepoil jonquille borde le bandeau (lequel se rabat facultativement sur les oreilles).

Les galons de grade en soutache d'argent sont en forme de chevron au milieu du calot.

Pour les officiers, un cor de chasse en argent est toléré, mais non réglementaire.

PELISSE - 1889 -

Les officiers montés, puis peu de temps après, tous les officiers sont autorisés à faire usage en période d'hiver d'une pelisse en drap du fond du modèle général. Pour les chasseurs le drap est noir.

Cette pelisse ne se porte pas flottante.

Adjudants - Ne font pas usage de la pelisse (pour détails voir : Infanterie).

PELERINE -

Les officiers et adjudants font également usage, facultativement, d'une pélerine en drap cuir noir, munie d'un capuchon (voir ; Infanterie).

PALETOT de CUIR -

Les officiers et adjudants sont également autorisés, pour les tenues d'exercice et de manoeuvre, à se servir d'un paletot de cuir noir se fermant sur la poitrine et sans capuchon.

- Les courroies de revolver et de ceinturon se bouclent par-dessus le paletot de cuir.

SERGEANT-MAJORS - 1887 -

La capote spéciale de sergent-major est supprimée.

TENUE SPECIALE POUR LES SOUS-OFFICIERS RENGAGES

Les sous-officiers rengagés reçoivent une tenue spéciale pour la sortie en ville.

Tunique - en drap de sous-officier - boutons argentés. N° du collet brodé en argent ainsi que sur le collet de la capote.

Capote - en drap de sous-officier à boutons argentés. Poches latérales à hauteur des hanches.

Ceinturon en cuir verni noir. Se porte sous la tunique et sous la capote qui reçoivent une fente spéciale pour le passage de la bélière de l'épée.

Épée - du modèle 1887, à garde nickelée - fourreau nickelé. Sur la demi-coquille extérieure fixe est rivée une petite grenade dorée. Pour les chasseurs à pied le cor de chasse remplaça souvent la grenade, mais il n'était pas réglementaire.

Gants - blancs pour la sortie du dimanche, gants brun-rouge pour la sortie en semaine.

Képi - en drap fin de sous-officier. Numéro du bataillon brodé argent sur le bandeau. Pompon à la couleur des chasseurs (vert).

COMPAGNIES - 1888 -

Le nombre des compagnies dans les bataillons de chasseurs est porté à SIX.

ARMEMENT -

Le nouveau fusil mod. 1886 commence à être distribué aux troupes à pied - Baionnette quadrangulaire.

PLUMET - 21.1.1892

Une décision ministérielle donne aux officiers de tous grades des bataillons de chasseurs à pied le plumet vert-noir flottant.

COR de CHASSE - 21.2.1892 -

Le cor de chasse du képi de grande tenue des officiers et adjudants devient argenté.

Il est également toléré en argent sur le képi des sous-officiers rengagés.

BRETELLES de SUSPENSION - 17.1.1892 -

Par suite du changement d'armement et du fait du nombre supérieur de cartouches par homme, il avait été donné 3 cartouchières. Pour les supporter on remet en service les bretelles de suspension (en service en 1845).

En sont exemptés comme ne portant pas les 3 cartouchières : les sergents, les caporaux et sergents-fourriers et les hommes et gradés du petit état-major et de la S.H.R.

OFFICIERS ET ADJUDANTS

7.12.1893 - TUNIQUE -

Les officiers et adjudants de chasseurs à pied prennent la tunique du modèle général pour les troupes à pied en remplacement du dolman.

Fermeture par une rangée de 7 gros boutons d'uniforme.

- Ils seront au nombre de 9 à dater de 1910.

Boutons du modèle précédent.

Collet de la tunique est du fond - sans tresse de bordure. N° argenté aux angles.

Parements droits et du fond - Il est ajouté une fausse patte de parement rectangulaire en drap du fond ornée de trois petits boutons d'uniforme argentés.

La tunique ne comporte pas de poches apparentes - Il sera toléré des poches de poitrine sur la tunique de 2ème tenue.

Brides - d'épaulette en métal argenté doublées du fond. Pour les adjudants elles sont en or et traversées par une raie en soie écarlate.

Soubises - du dos en drap du fond avec trois gros boutons d'uniforme en argent sur chaque accolade.

Épaulettes - du modèle précédent (tunique 1872) et suivant les grades (Voir : Généralités troupes à pied).

Galons de grade - A traits cotelés plats de 6 m/m autour du parement des manches et de la patte de parement.



ROBERT
1961

Officier de Chasseurs Alpins
Tenue de Campagne - 1893-1914

VAREUSE -

Les officiers et adjudants de chasseurs sont dotés d'une vareuse en drap de capote pour le service en campagne. Mais les officiers de chasseurs à pied, par esprit chasseur, prirent cette vareuse en drap noir de tuni- que et à col rabattu.

La ceinture est en drap du fond et cousue sur la vareuse.

Les boutons sont, en principe en étoffe et cachés par un rabat.

Galons circulaires sur les manches.

TROUPE ET SOUS-OFFICIERS

1899 - TUNIQUE -

La troupe prend la tunique des officiers. Même modèle, mais en drap bleu foncé. Elle ferme par une rangée de sept gros boutons en étain du modèle précédent.

Collet du fond - numéro du bataillon en chiffres découpés jonquilles.

Pattes de parement du fond ornées de trois petits boutons d'uniforme.

Les parements sont droits.

- Cette tunique restera à sept boutons jusqu'en 1914 -

Epaulettes - comme précédemment.

Galons de grades en pointe comme précédemment.

Ceinturon se porte toujours sur la tunique.

GANTS - 1906 -

Suppression des gants de laine blanche pour la troupe en tenue de sortie - Ils sont remplacés par des gants de laine bleue pour toutes les tenues en hiver.

POMPON - 8.12.1909 -

Le pompon de grande tenue au képi est supprimé à cette date pour prendre effet fin 1910.

La cocarde et le cor de chasse sont également supprimés.

Le képi sans aucun ornement devient la coiffure pour toutes les tenues (chiffres jonquilles sur le devant du bandeau).

GUETRES -

Les guêtres blanches sont supprimées même pour la tenue de sortie en ville d'été.

Elles ne se portent plus que pour la petite tenue.

Il faut signaler que certains bataillons de chasseurs (absolument confirmé par des photographies) portaient en tenue de service et prises d'armes les anciennes guêtres en toile blanche montantes dans lesquelles était pris le bas du pantalon. Ceci les faisait ressembler aux anciens chasseurs de la Garde Impériale du Second Empire.

OFFICIERS ET ADJUDANTS

POMPON -

Le 25 Novembre 1910, suppression du pompon de grande tenue pour les adjudants des bataillons de chasseurs.

Ils reçoivent le plumet vert-noir des officiers.

Les officiers conservent le même plumet qu'ils avaient précédemment.

Le Lieutenant-Colonel commandant un Groupe alpin porte le plumet vert-noir des chefs de bataillon.

MANTEAU à PELERINE - 1912 -

Les officiers et adjudants des troupes à pied reçoivent un manteau en drap gris de fer bleuté (nuance de la capote de troupe) en drap fin avec pélerine (ou rotonde) amovible.

Il est à martingale et à poches de hanches.

Les galons se portent sur un écusson spécial à cheval sur les deux côtés de la pélerine entre le 1er et le 2ème bouton.

Ces boutons sont en argent et du modèle des boutons de la tunique, de même que ceux du manteau.
Les galons se portent également sur les parements des manches et circulaires autour de la partie double des parements. Ceci du fait que le manteau peut être porté sans la pélerine.

La capote-manteau précédente est supprimée ainsi que les autres vêtements (pélerine-manteau caoutchouté, etc...) ceux-ci continueront à être portés dans les tenues d'exercice pour usure.

ADJUDANTS-CHEFS - 1913 -

La loi des cadres de 1913 porte création du grade d'adjudant-chef.

Ceux-ci portent la tenue des sous-lieutenants du corps.

Galons - à traits côtelés en argent avec raie médiane en soie écarlate. Il en est de même pour les brides d'épaulettes. Pas de soutache d'ancienneté.

Épaulettes et contre-épaulette en argent, le corps de l'épaulette ainsi que l'écusson sont traversés par une raie écarlate en soie de 1 m/m5.

Képi - à galons d'argent mélangé d'écarlate.

Sabre - Du modèle des adjudants, ainsi que la dragonne.

Mais de façon générale, les adjudants et sergents-majors portaient un sabre droit à fourreau nickelé avec coquille du sabre 1845.

Ce sabre était porté même en service - sauf en tenue de campagne.

ETUI de SABRE - 1913 -

Adoption d'un étui de sabre en forte toile havane et garnitures en cuir fauve pour les sabres d'officiers et d'adjudants (ceci pour la tenue de campagne). Cet étui peut également être tout en cuir fauve.

JUMELLES -

Le chef de bataillon était muni des jumelles prismatiques télémètre SOUCHIER.

Les commandants de compagnie portaient des jumelles d'un modèle facultatif.

SOUS-OFFICIERS RENGAGES -

Depuis le 1er janvier 1910, les sous-officiers rengagés étaient autorisés à porter, pendant les exercices à l'extérieur, conjointement avec la tenue d'ordonnance, la tenue de ville spéciale qui n'était plus susceptible d'être portée en tenue de sortie.

Le B.O de 1912 porte que les tenues de ville des sous-officiers rengagés deviennent réglementaires pour toutes les tenues.

Tous les sous-officiers rengagés (sauf adjudants) portent la jugulaire coulissante en cuir noir verni sur le képi - elle est amovible - elle est bordée d'une tresse en argent mélangé 1/4 soie rouge.

DIVERS

CYCLISTES -

Lors de l'adoption de la bicyclette aux besoins de l'armée, des cyclistes furent affectés pour tous les services de liaison d'abord au chef de bataillon, puis aux commandants de compagnie.

1 cycliste fut attaché au Colonel et comptait à la S.H.R.

Vareuse - en drap de tunique bleu foncé.

Collet rabattu portant le numéro du bataillon en chiffres jonquilles à chaque angle.

Manches à parements doubles en drap du fond.

Sur le bras gauche, pour le service en campagne, brassard en drap du fond portant en son centre une bicyclette en drap jonquille découpé.

Fermeture par six gros boutons d'uniforme en étain.

Poches latérales.

Culotte - du modèle de la cavalerie en drap du corps avec passepoil jonquille.

Bandes molletières - en drap bleu foncé.

Képi - de la troupe .

Collet à capuchon - en drap de capote

Galons en pointe comme sur la tunique

Armement - carabine de cavalerie sans baïonnette .

Tenue de sortie - En tenue de sortie en ville, les cyclistes revêtent la même tenue que les autres chasseurs .

BATAILLON CYCLISTES et Compagnies cyclistes.

Il fut créé des compagnies cyclistes destinées à agir avec les divisions de Cavalerie indépendantes .

Ces compagnies étaient détachées du bataillon dont elles faisaient partie et continuaient à porter le numéro .

Elles apportaient à ces divisions le soutien d'une infanterie mobile et une puissance de feu .

Les hommes étaient armés du fusil et de sa baïonnette .

Bidon de cavalerie porté à gauche . La musette était portée à droite .

Ces compagnies étaient formées en 3 pelotons commandés chacun par un officier ou un adjudant . Il y avait 2 capitaines . La loi de 1914 donne un adjudant chef par peloton .

Il y avait deux clairons par peloton .

OFFICIERS et ADJUDANTS -

Vareuse - du modèle de la troupe en drap noir .

Galons en pointe, manches à repli .

Collet rabattu .

A l'origine les compagnies cyclistes étaient réunies en bataillon cycliste sous les ordres d'un chef de bataillon .

MITRAILLEURS -

C'est en 1901 qu'eurent lieu les premiers essais de mitrailleuses (4 du type HOTCHKISS), aux 5ème et 15ème bataillons de chasseurs à Remiremont .

Les mitrailleuses furent ensuite du type SAINT-ETIENNE .

Les soldats affectés au service des mitrailleuses ne se distinguent des autres chasseurs que par l'insigne porté sur le bras gauche et consistant en deux canons entrecroisés en drap jonquille ou en fil sur écusson du fond .

Le tireur-pointeur porte une petite grenade au-dessus des deux canons .

Pour les sous-officiers, l'insigne était brodé en argent .

Les mitrailleurs comptaient à la S.H.R. .

Armement - fusil ou carabine de cavalerie, suivant les disponibilités .

TELEPHONISTES -

Ne portaient, réglementairement aucun insigne spécial .

CHASSEURS ALPINS

1887 - 6 Janvier -

Les troupes alpines seront distinguées par une soutache de laine verte autour du parement.

Reçoivent cette distinction : les 6 - 7 - 12 - 13 - 14 et 24ème bataillon de chasseurs à pied.

Les bataillons et groupes alpins pourront être commandés par un Lieutenant-Colonel.

1889 -

Certains bataillons de chasseurs à pied affectés à la garde de la frontière des Alpes prennent le titre de CHASSEURS ALPINS et revêtent une tenue spéciale tout en demeurant numérotés dans l'arme des chasseurs à pied.

Le Ministre désigne les bataillons alpins.

1891 -

Le béret devient la seule coiffure des chasseurs alpins (troupe).

VAREUSE-DOLMAN -

En drap bleu foncé doublé entièrement en toile de coton. Demi-ajustée et dessinée à la taille.

Collet - rabattu en drap du fond portant aux angles le n° du bataillon en chiffres jonquilles. Le collet peut se relever et ferme alors au moyen d'une patte et de deux petits boutons.

Parementage - en drap appliqué sur chaque épaule, garni à sa base d'un bourrelet en forme de croissant destiné à maintenir la bretelle du fusil.

Manches avec parements doubles en botte en drap du fond.

Galons en pointe.

- Fermeture sur la poitrine au moyen d'une rangée de SIX gros boutons d'uniforme (du modèle des chasseurs). La vareuse possède deux poches extérieures de hanche surmontées d'une patte de recouvrement - Egalement deux poches intérieures.

PANTALON -

En drap de la couleur du pantalon de chasseurs à passepoil jonquille.

Les alpins recevront un peu plus tard une culotte du type de celle des cyclistes des bataillons.

BANDES molletières -

En drap bleu foncé (ou en molleton croisé).

JERSEY -

En laine teinte à l'indigo bleu foncé.

CEINTURE -

En flanelle bleue - se porte sur la vareuse.

BERET -

En laine mere teinte en bleu foncé. Cor de chasse en drap jonquille découpé sur le côté droit du béret.

PELERINE à CAPUCHON -

La capote est supprimée et remplacée par un manteau-pelerine à capuchon en laine bleu foncé.

PANTALON de toile blanche -

Pour la tenue de montagne il peut être fait usage du pantalon de toile blanche dit "treillis" pris dans les bandes molletières. Il peut se porter sur le pantalon de drap.

BERET BLANC -

Il n'existe pas de béret en laine blanche. Mais, pour les manoeuvres et figuration de troupes ennemies (parti rouge) ou pour la saison chaude le béret recevait un manchon de toile blanche.

A cette époque, il n'était venu à l'idée de personne de doter les troupes de montagne d'une tenue d'hiver (époque des neiges) en toile blanche recouvrant les effets de drap et les dissimulant à l'observation.

Ce n'est que plus tard, à l'imitation des troupes finlandaises, que l'on y songea.

TENUE de SORTIE -

Pour la tenue de sortie en ville les alpins sortaient en pantalon et bandes molletières - vareuse et béret. Celui-ci était réglementaire, même pour les sous-officiers rengagés.

ARMEMENT -

En tous points semblables à celui des chasseurs à pied.

En sus : équipement de montagne.

OFFICIERS et ADJUDANTS -

En grande tenue, même tenue que les officiers et adjudants de chasseurs à pied (képi - épaulettes - plumet)

Vareuse - en drap bleu foncé ou noir du type de celle des officiers des compagnies cyclistes.

Galons en pointe.

B.O. vol. 106 - art. 23

CLAIRONS ET FANFARES

Les bataillons de chasseurs à pied (et chasseurs alpins) ne possèdent que des clairons.
Les clairons, au nombre de 2 par compagnie (et 2 élèves clairons) sont commandés par un caporal comptant à la S.H.R.

Le caporal clairon était porte-fanion du bataillon.

Lorsque le caporal clairon était sur le point d'être nommé sergent, il était enlevé de la SHR pour être affecté à une compagnie jusqu'à ce qu'il puisse passer sergent-major chef de fanfare.

Les groupes cyclistes constitués par la suite comprenaient 2 clairons par peloton.

HABILLEMENT -

Même tenue que les autres chasseurs.

Galons de fonction - porté immédiatement au-dessous du bord supérieur du collet (capote-tunique et veste). Il est constitué par un galon de 22 m/m à losanges tricolores du modèle réglementaire - ce galon va se perdre sous les écussons qui portent le numéro du bataillon.

Un même galon borde le parement des manches de la tunique. Il est circulaire pour la tunique 1872 - pour la tunique 1899 qui comportera de fausses pattes de parement le galon fait également le tour de la manche et redescend au long de la patte du parement (côté intérieur) jusqu'au bas de la manche.

Les manches de la capote et de la veste ne comportent pas de galon de fonction (ils sont souvent tolérés).

Galons de grades - sont portés comme par les autres gradés du bataillon.

CORDON de clairon -

Le cordon et les glands sont réglementairement du modèle général, c'est-à-dire : tricolores.

Cependant certains bataillons ont pu arborer des cordons et glands jonquilles et verts - le tablier de clairon était également vert et jonquille avec galon et franges jonquilles.

ARMEMENT -

Les clairons étant des combattants sont armés du fusil et de sa baïonnette comme les autres chasseurs. Ils portent le fusil à la bretelle sur l'épaule gauche.

FANFARES

D.M 1875 -

Les fanfares de bataillons de chasseurs à pied sont maintenues et organisées comme suit :

Il y aura en sus des clairons du bataillon, 16 instrumentistes pris et comptant dans le rang.

Ils seront sous la direction du sergent major chef fanfare (décret du 10 mars 1856) et d'un caporal qui comptera également dans le rang, la loi des cadres n'attribuant à chaque bataillon de chasseurs à pied au titre du petit état major qu'un sergent major clairon chef de fanfare et un caporal clairon.

Il y aura donc :

- 2 cornets à piston,
- 3 trombones,
- 1 saxhorn soprano-bémol,
- 2 " contralto si-bémol,
- 2 " trombo alto mi-bémol,
- 2 " baryton si-bémol,
- 3 " basse si-bémol,
- 1 contrebasse si-bémol grave.

La fanfare ne comprend que des instruments de cuivre.

HABILLEMENT -

Même tenue que les autres chasseurs.

Galon de fonction - en argent se portant comme les galons de fonction des clairons.

Ce galon sera remplacé le 4 juillet 1888 par une lyre en laine jonquille sur les manches de la capote et de la tunique.

ARMEMENT -

Les musiciens comptant dans le rang et étant des combattants ont l'armement des autres chasseurs. Mais pour les prises d'armes, ils ne portent pas le fusil.

CHEF DE FANFARES

Porte la tenue des autres sergents majors du corps et le même armement.

Il porte en sus le galon de fonction en argent cul de dé au collet et aux parements (tunique et capote) et une lyre brodée sur les deux manches de la capote et de la tunique.

Il a le képi d'adjudant en drap de sous-officier et la capote d'adjudant.

L'arrêté ministériel du 20 Juin 1902 fixe que les chefs de fanfares des bataillons formant corps ayant au moins deux années d'ancienneté pourront être nommés adjudants.

Ils porteront alors une lyre brodée en argent au collet de la tunique (comme les sous-chefs de musique).

Egalement, sur la tunique les contre-épaulettes des sous-chefs de musique avec la lyre estampée en argent sur l'écusson.

Ils porteront également le galon de fonction au collet de la tunique mais ne le porteront plus sur les manches.





ROBERT
1907
d'après Cdt Bucquoy

Chasseurs à Pied 1900 - 1910
Sergent rengagé Grande tenue de sortie

Chasseurs à Pied



ROBERT
1967

d'après A. de Neuville.

Sapeur (chasseur de 1^{ère} classe) 1872-1886
Tenue de campagne

Schako m^{le} 1872, manchon bleu foncé, galon supérieur et passepoils jonquille, pompon vert.
Tunique à 2 rangs de 7 boutons d'étain timbrés du cor de chasse et du numéro du bataillon, galons, passepoil du parement et insigne de sapeur jonquille.
Pantalon gris fer bleuté à passepoil jonquille.
Epaulettes vertes à tournantes jonquille.
Guêtres en cuir noir.
Fusil et baïonnette Chassepot (modèle 1874 à partir de 1875).



ROBERT
1956

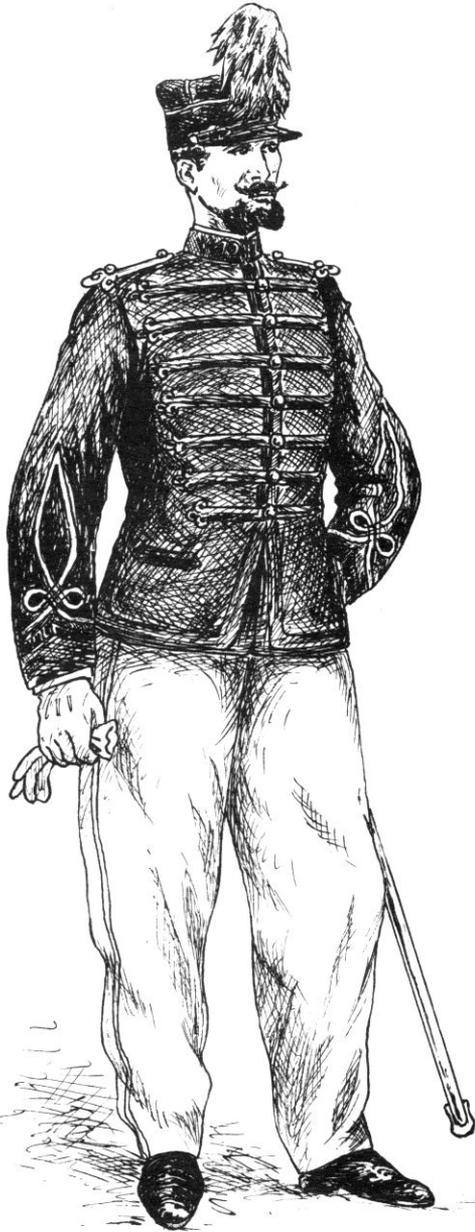
Souvenirs de régiment

Sergent Grande tenue de garde 1900-1910

Képi-pompon m^{le} 1886 bleu très foncé, passepoils jonquille, pompon vert, cocarde tricolore, cor de chasse en cuivre.
Tunique m^{le} 1899 bleu très foncé à 7 boutons d'étain, collet et pattes de parements du fond, galons de grade et numéro du collet argent.
Epaulettes vertes à tournantes jonquille.
Pantalon gris fer foncé à passepoil jonquille.
Guêtres blanches. Cuir noirs.
Fusil et baïonnette m^{le} 1886.

Les bretelles de suspension sont une erreur - une seule cartouchière (à droite)

Chasseurs à Pied



Officier Grande tenue , vers 1892



Chasseur de 1^{re} classe 1872 - 1886
Grande tenue de service

Képi manchon noir, galons argent, bandeau velours noir, plumet vert noir.
Dolman drap noir (bleu foncé du règlement), brandebourgs et soutaches noirs, galons et chiffres argent, boutons argent timbrés du cor de chasse, pattes d'épaules argent.
Pantalon bleu à passepoil jonquille.
Sabre d'officier d'infanterie m^{le} 1882, dragonne en soie noire et gland or.
Gants blancs.

Schako bleu foncé, galon de pourtour et passepoils jonquille, cocarde tricolore, cor de chasse en cuivre, plumet vert noir (ce plumet ne fût porté que très peu de temps).

Tunique bleu foncé à 2 rangs de 7 boutons en étain, écusson du collet jonquille, chiffres bleu foncé (vers 1876 les écussons devinrent bleu foncé et les chiffres jonquille), galons jonquille.

Pantalon gris fer bleuté à passepoil jonquille.
Capote gris de fer bleuté sur le sac.
Guêtres et gants blancs.

Chasseurs à pied



Cycliste des Cies cyclistes 1900-1914

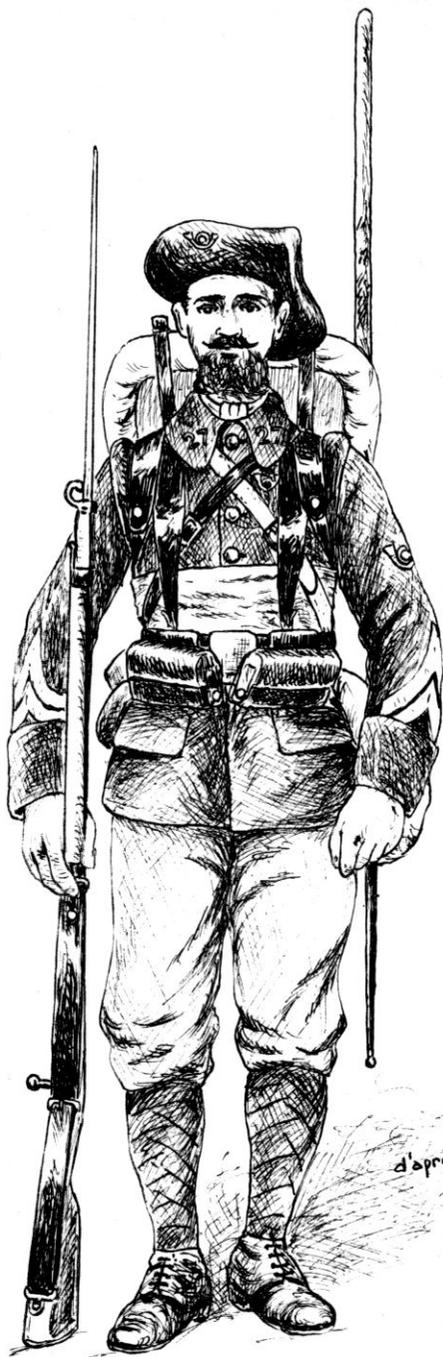
Képi bleu foncé, passepoils et numéro jonquille.
Vareuse bleu foncé à une rangée de 7 boutons d'étain, bourrelets sur les épaules, parements doubles.
Pantalon ou culotte gris fer bleuté à passepoil jonquille.
Équipement en cuir noir ciré.
Bidon recouvert en drap de capote.
Bandes molletières en drap bleu foncé.
Fusil et baïonnette Lebel.
Bicyclette pliante ou non pliante.
Musette en toile kaki.



Clairon Grande tenue de service d'été
1900-1910

Képi bleu foncé, passepoils et numéro jonquille, cocarde tricolore, cor de chasse en cuivre, pompon vert.
Tunique bleu foncé, numéro jonquille, une rangée de 7 boutons d'étain.
Épaulettes vertes à tournantes jonquille.
Pantalon gris fer bleuté à passepoil jonquille.
Guêtres blanches.
Équipement en cuir noir ciré.
Capote gris fer bleuté roulée sur le sac.
Clairon du modèle général ainsi que le cordon et les glands.
Fusil et baïonnette Lebel.

Chasseurs Alpins



Caporal en tenue de montagne 1893

Béret bleu foncé, cor de chasse jonquille.
Vareuse bleu foncé à collet rabattu, parements doubles, galons jonquille, ceinture de laine bleue, cravate bleue, épinglette de récompense de tir en argent.
Équipement en cuir noir ciré.
Pantalon gris de fer bleuté, bandes molletières en drap bleu foncé.
Pélerine sur le sac entourée de la toile de tente.
Baton ferré. Fusil m^{le} 1886 et sa baïonnette.



Clairon Tenue de manœuvres en montagnes (été)

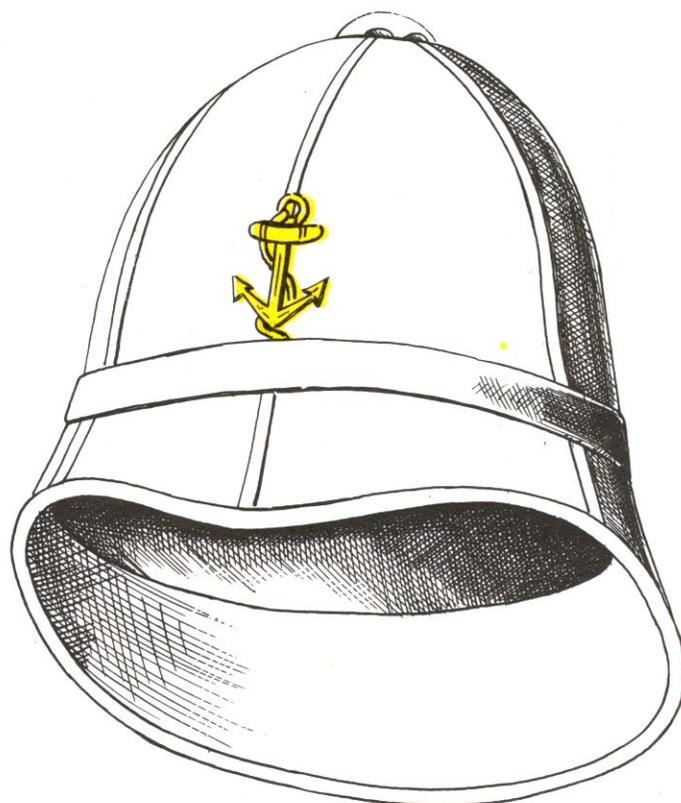
Béret bleu foncé recouvert de toile blanche (parti rouge des manœuvres).
Vareuse bleu foncé à collet rabattu et parements doubles, galon de fonction tricolore.
Pantalon de toile blanche, bandes molletières en drap bleu foncé.
Bidon recouvert de drap bleu de pélerine.
Équipement en cuir noir ciré.
Musette en toile cachou.
Canne ferrée.

INFANTERIE de MARINE

1872 - 1901

INFANTERIE COLONIALE

1901 - 1914



Infanterie de Marine

INFANTERIE DE MARINE

HISTORIQUE DE L'INFANTRIE DE MARINE
PUIS DE L'INFANTRIE COLONIALE
DE 1872 A 1914

(d'après le Passepoil 18ème Année)

1° 1872 - 1888 -

Les 4 régiments de l'ancienne organisation sont maintenus.

Par suite des besoins créés par l'extension de notre Empire Colonial le nombre des compagnies de chaque régiment s'accroît de plus en plus jusqu'à atteindre 45 compagnies par régiment.

En 1880 le bataillon de fusiliers marins cesse d'être encadré par l'Infanterie de Marine.

La composition de la compagnie d'infanterie de marine fut fixée comme suit en 1880 :

- 1 capitaine (ce capitaine est monté)
- 1 lieutenant - 1 sous-lieutenant - 1 adjudant.
- 1 sergent major - 1 fourrier - 5 sergents - 10 caporaux
- 2 clairons - 1 enfant de troupe - 76 soldats.

Par suite de la campagne du TONKIN (1883 - 1884) deux régiments furent créés, puis 3 régiments à dater du 3 janvier 1888.

2° 1889 - 1900 -

Le 1er mars 1889 en raison de l'effectif considérable atteint par les 4 anciens régiments, certaines mesures sont décidées.

Les éléments stationnés en France vont constituer 8 régiments numérotés de 1 à 8. Ils sont à 3 ou 4 bataillons de 4 compagnies.

Ces régiments sont commandés par un Colonel.

Les 4 anciens régiments conservent leur fanfare et leur compagnie hors rang. Les 4 nouveaux n'ont pas de fanfare et possèdent seulement une section hors rang.

Les régiments de marche d'Indo-Chine deviennent les 9ème - 10ème et 11ème d'Infanterie de Marine. Les 6 compagnies de la Nouvelle-Calédonie deviennent 12ème régiment.

En 1895, on créa le 13ème régiment pour l'expédition de MADAGASCAR.

Les régiments de marche destinés à l'expédition de Chine en 1900 reçurent les numéros 16-17 et 18.

En 1899 furent créés 2 régiments de garnison d'Infanterie de Marine destinés à la défense des côtes et des ports militaires.

Le projet primitif était d'en constituer un pour chacun des ports de Cherbourg - Brest - Rochefort - Toulon. Mais seuls le 2ème (Brest) et le 4ème (Toulon) furent mis sur pied.

3° 1901 - 1914 -

La loi du 7 juillet 1900 rattachait à partir du 1er janvier 1901 les troupes de l'Infanterie de Marine au Ministère de la Guerre.

Celles-ci devenaient les troupes d'Infanterie Coloniale.

Le décret du 28 décembre 1900 réglait comme suit leur organisation :

A - Un Etat-Major particulier.

B - 12 régiments stationnés en France (numéros 1 à 8

" 21 à 24

6 régiments stationnés aux Colonies (9-10-11-13-14 et 15)

3 bataillons et 2 compagnies formant corps stationnés aux Colonies.

C - 4 sections administratives (Secrétaires d'Etat-Major-Télégraphistes - Secrétaires et Ouvriers d'administration du commissariat colonial - Infirmiers).

D - 1 dépôt des isolés des troupes coloniales.

Cette organisation fut légèrement modifiée par le décret du 19 septembre 1903 qui constituait les corps stationnés aux Colonies en 5 régiments (9-10-11-12 et 13) et 4 bataillons formant corps.

Ces dispositions sont demeurées en vigueur jusqu'en 1914.

Les régiments stationnés aux Colonies sont à 2, 3 ou 4 bataillons.

Leur composition est analogue avec les différences suivantes :

- les 10ème - 13ème et 15ème (et le 9ème en 1903) ont un Colonel et un Lieutenant-Colonel.
- Les 9ème (jusqu'en 1903) 11ème - 12ème (en 1903) et 14ème sont commandés par un Lieutenant-Colonel.

Il n'y a pas de porte-drapeau, bien que les régiments 9-10-11 et 13 aient reçu un drapeau (ainsi du reste que les régiments de Chine 16-17 et 18).

Seuls les régiments 12-14 et 15 n'eurent pas de drapeau.

Les régiments 9-10-11 et 13 seuls ont une fanfare organisée comme en France.

Le 14ème régiment n'a qu'un sergent clairon - Tous les autres régiments ont un sergent major clairon.

INFANTRIE DE MARINE - INFANTRIE COLONIALE

- 1872 - 1914

Ce corps si spécial et qui se développa fortement de 1900 à 1914, principalement, ne peut entrer intégralement dans le présent recueil.

Son organisation a provoqué des changements d'uniforme et de détails si nombreux qu'ils ont été traités spécialement dans des publications très autorisées. Et nous ne pouvons que renvoyer nos amis collectionneurs au très beau livre de Monsieur DESPREAUX :

LES UNIFORMES des TROUPES COLONIALES.

Egalement aux articles paru dans le "Passepoil", sous la plume de Monsieur le Commandant DARBOU et illustrés par Monsieur BOISSELIER :

LES UNIFORMES des TROUPES de la MARINE et des COLONIES depuis 1814. (17ème - 18ème - 19ème et 20ème années du "Passepoil")

Nous donnerons, ci-après, le maximum de renseignements en nous limitant à l'Infanterie de Marine en France et, quand il nous le sera possible, quelques détails sur les tenues aux Colonies.

La réglementation de l'uniforme des troupes de la Marine date du 10 janvier 1873, pour la période qui nous occupe dans ce livre.

TUNIQUE -

A peu près du modèle de celle de l'Infanterie de Ligne à la même époque.

Drap bleu foncé - 2 rangées de 7 boutons timbrés de l'ancre marine encablée - passepoil écarlate bordant les devants et la jupe, le collet, les parements, la patte de ceinturon et les brides d'épaulettes.

Cette tunique devait pouvoir se rabattre sur les devants jusqu'au 3ème bouton - les revers sont donc doublés en drap du fond liseré d'écarlate, avec une ancre écarlate sur chaque angle des revers du collet.

La tunique n'est portée ouverte qu'aux Colonies.

Ancre écarlate au collet.

Boutons en cuivre.

CAPOTE -

Du modèle de celle de l'Infanterie de ligne.

Drap gris bleuté - 2 rangées de 6 boutons d'uniforme.

Collet en drap du fond - ancre encablée écarlate.

Brides d'épaulettes du fond - non passepoilées, de même pour la patte de ceinturon.

Le collet et les revers peuvent se rabattre jusqu'au 3ème bouton. Le revers du collet est donc également orné de deux ancrés écarlates.

La capote n'est ouverte qu'aux Colonies.

PALETOT - 1873 -

En molleton bleu foncé (il remplace la veste des autres corps à pied). Il ferme par deux rangées de 5 boutons d'uniforme en cuivre.

Collet arrondi en drap du fond orné d'une ancre encablée écarlate sur sa face externe.

Pattes d'épaules en drap du fond, liserées d'écarlate sur leur pourtour libre. Elles sont ornées dans le sens de la longueur du numéro du régiment en drap écarlate.

Le collet et la partie supérieure des devants sont portés relevés en France - et relevés ou rabattus aux Colonies suivant les circonstances.

Le 16 Août 1873 il fut décidé qu'au moment du départ aux colonies, les pattes d'épaules seraient enlevées et remplacées par des brides d'épaulettes en drap du fond, doublées et liserées d'écarlate de façon à permettre le port de l'épaulette sur le paletot.

EPAULETTES -

Du modèle général.

Les franges, le dessus et les tournantes sont entièrement jonquilles. Elles se portent en grande tenue sur la tunique et la capote en France ; sur le paletot de molleton aux Colonies.

PANTALON -

En drap gris bleuté à passepoil écarlate.

Porté en France et aux Colonies.

Le 13 Janvier 1881 - un pantalon de flanelle bleu foncé à passepoil écarlate est mis en service pour le service exclusif aux Colonies.

GUÊTRES -

Guêtres blanches et guêtres en cuir comme pour l'Infanterie de ligne.

SCHAKO -

De forme un peu différente du modèle général des troupes à pied.

Recouvert en drap bleu foncé.

Calot en cuir verni noir - il débordé sur le corps du schako et forme galon de pourtour.

Cordonnets écarlates sur les coutures latérales

Bourdou - jugulaire - visière (arrondie) en cuir verni noir, ventouses peintes en noir - cocarde tricolore.

Ancre en cuivre.

Pompon à flamme sans numéro de compagnie :

<u>entièrement</u>	bleu turquoise	pour le	1er	régiment
"	écarlate	"	2ème	"
"	jonquille	"	3ème	"
"	vert	"	4ème	"

Il est blanc pour les hommes employés en dehors du régiment (états majors, etc..)

Celui de l'état major du régiment et compagnie hors rang est tricolore à la sphère supérieure, la sphère inférieure étant à la couleur du régiment.

FANIONS -

Les fanions d'alignement pour chaque régiment sont :

1er bataillon : écarlate

2ème " : tricolore

3ème " : triangle supérieur écarlate

" inférieur blanc

4ème " : " supérieur écarlate

" inférieur bleu foncé

fer de lance en cuivre au 2ème bataillon seulement.



Chef de Bataillon d'Infanterie Coloniale
Grande Tenue - 1895-1914

KEPI -

En drap bleu foncé - passepoils et ancre du bandeau écarlates - jugulaire en cuir verni noir.

EQUIPEMENT -

En cuir noir - ceinturon à boucle rectangulaire à ardillon. La boucle et les passants sont en cuivre. Giberne et poche à cartouches du modèle 1869-70.

SERGEANTS-MAJORS - 1873 -

Ils sont dotés d'une capote spéciale dite de sergent-major - poches latérales - col rabattu, ancrés écarlates aux deux angles du collet - 2 rangées de 5 boutons d'uniforme - les galons sont plus étroits que ceux des autres sous-officiers.

TREILLIS -

Un pantalon de treillis est mis en service en 1877.

GRADES -

Sergent-Major :	2	galons d'or en biais;
Sergent	: 1	" " "
Caporal	: 2	" laine écarlate en biais
Soldat 1ère Cl :	1	" " " "

Les fourriers portent un galon d'or en biais sur les manches à hauteur du biceps.

Les galons en or sont liserés d'écarlate.

Chevrons -

Les chevrons d'ancienneté portés sur la seule manche gauche sont en or (non liserés), pour les sous-officiers et en laine écarlate pour la troupe.

CASQUE COLONIAL - 1878 -

Le 31 Mars 1878 est créée le casque colonial salako en liège - recouvert d'une coiffe en toile blanche - aucun insigne sur le devant.

CEINTURE -

Une longue ceinture de flanelle rouge est adoptée pour les colonies ("Passepoil" 18ème année - page 105).

TUNIQUE - 1881 -

La tunique en drap bleu foncé n'est plus portée aux Colonies.

OFFICIERS et ADJUDANTS

TUNIQUE -

Semblable à celle de la troupe mais en drap plus fin noir (bleu du règlement) - doublure du collet en velours ancrés du collet en or - boutons dorés - Grades en galons à traits côtelés au-dessus du parement et horizontalement.

HAUSSE-COL -

En or, le motif du milieu en argent représente une ancre encablée (les adjudants ne portent pas le hausse-col)..

CAPOTE-MANTEAU -

Du modèle général des officiers des autres troupes à pied.

PANTALON -

En drap fin, de même couleur que celui de la troupe ; avec passepoil écarlate - Egalement pantalon de toile blanche pour les Colonies.

SCHAKO -

Du modèle de celui de la troupe, en drap fin noir. Galon d'or de 20 m/m au pourtour supérieur pour les officiers subalternes et de 25 m/m pour les officiers supérieurs. Pour le Colonel et le Lieutenant-Colonel : 1 galon de 6 m/m en-dessous du galon supérieur.

Les adjudants ont le galon de 20 m/m en or avec une raie de soie écarlate au milieu. Passepoil or mélangé d'écarlate. Cocarde en soie tricolore - ancre encablée en or - Jugulaire en cuir verni noir.

Pompon - à flamme comme pour la troupe en ce qui concerne les officiers subalternes et les adjudants. Pour les officiers supérieurs plumet tricolore flottant (rouge en haut) - Pour le Colonel aigrette de héron blanche.

SABRE -

Du modèle du Second Empire - Garde ornée d'une ancre sur 4 drapeaux entourés de branches de laurier. lame droite pour officier supérieur - légèrement courbe pour les officiers subalternes - fourreau acier.

En 1883 - les officiers de l'Infanterie Coloniale (à l'exclusion des adjudants) prennent le sabre du modèle général d'officiers de troupes à pied (voir : Armement).

Le sabre des sergents-majors et adjudants reste celui modèle 1845 à fourreau fer ; mais avec un seul anneau de suspension à dater de 1883.

1883 - La tenue des Officiers et Adjudants est complètement modifiée.

DOLMAN -

La tunique est remplacée par le dolman du modèle général des officiers de troupes à pied.

Il est en drap noir avec collet et parements du fond.

Tresses et brandebourgs en poil de chèvre noir.

Une rangée de sept boutons d'uniforme dorés, du modèle précédent.

Au collet, ancre encablée brodée en cannetille d'or.

Galons de grade en fer de lance avec noeud hongrois.

Pattes d'épaule en poil de chèvre noir pour la petite tenue - dorées du modèle général, pour la grande tenue. (les adjudants portent les pattes d'épaule en poil de chèvre noir pour toutes les tenues).

DOLMAN (Flanelle bleue) - 4 Juin 1883 -

Est confectionné comme le dolman de drap. Les brandebourgs sont remplacés par des tresses plates en poil de chèvre noir.

Galons en tresses plates et non en soutaches (ils sont horizontaux).

Le 28 octobre 1886 - Un nouveau modèle de dolman en flanelle bleue est mis en service - Il ne comporte plus ni tresses ni brides d'épaule. Il porte deux poches de poitrine. Galons plats circulaires.

- Aux Colonies, un dolman de toile blanche du même modèle avec galons mobiles est mis en service.

KEPI - 1883 -

(du modèle 1873) remplace le schako dans toutes les tenues - En drap noir.

Galons de grade, cordonnet et noeud hongrois du calot en soutaches du métal du bouton.

Ancre encablée brodée en or sur le devant du bandeau.

Fausse jugulaire or - Jugulaire en cuir verni noir liseré d'or.

Le 2 Mai 1890 : le numéro du régiment remplace l'ancre.

KEPI - 1886 -

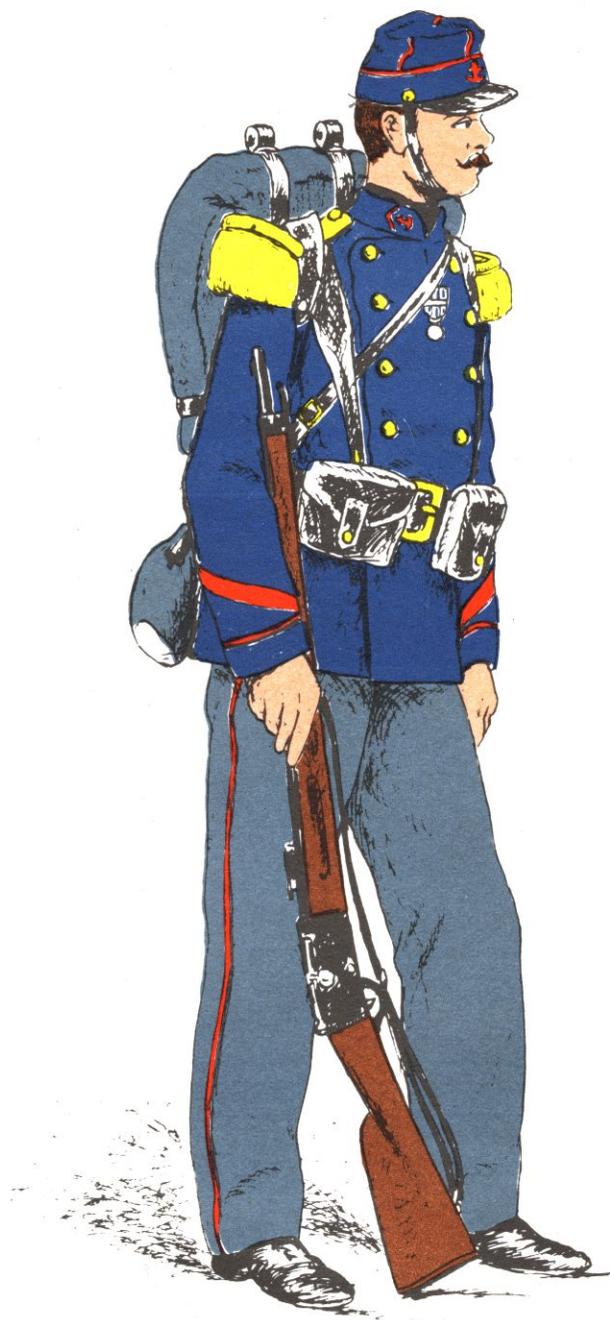
Le 9 août il est créé un képi de première tenue.

Cocarde tricolore en soie - ancre en cuivre doré.

Pompon sphérique en torsade d'or pour les officiers subalternes - argent mélangé écarlate pour les adjudants.

Galons en soutaches d'or - ainsi que les passepoils.

Plumet tricolore flottant pour les officiers supérieurs (rouge en haut) - Aigrette blanche pour le Colonel.



ROBERT
1957
d'après Hilpert

Soldat de 1^{ère} Classe d'Infanterie Coloniale
Grande Tenue de Service en France - 1900-1914

CASQUE COLONIAL - 1886 -

Le 21 octobre le casque colonial reçoit une ancre en cuivre pour la troupe - dorée pour les officiers.

Officiers montés - portent la culotte de cheval en drap bleu gris avec passepoil écarlate (ou en coutil blanc) dans la botte à l'écuyère avec éperons à chevalière en cuivre doré.

Tapis de selle - est en drap noir avec galon simple écarlate pour les officiers subalternes et avec un autre petit galon intérieur pour les officiers supérieurs.

- Les officiers montés peuvent porter facultativement, en France, la pelisse du modèle général (en drap noir) avec fourrure noire.

Tresses et brandebourgs en poil de chèvre noir - sans insigne de grade.

- Les officiers non montés furent, un peu plus tard autorisés à porter la même pelisse.

Sous-Officiers - 1884 - Le képi des sous-officiers reçoit une fausse jugulaire en or (adoptés déjà en 1874 pour les sous-officiers des autres armes).

KEPI-POMPON - 1886 -

Lors de la création de ce képi-pompon, l'Infanterie de Marine n'en est pas dotée (sauf officiers et adjudants). Elle abandonne, simplement, le schako pour le képi déjà en service, comme coiffure pour toutes les tenues. Passepoils écarlates - sur le bandeau numéro du régiment en chiffres écarlates (1886 à 1904) - Après cette dernière date, disparition du numéro pour faire place à l'ancre encablée écarlate.

1887 - Suppression de la capote spéciale de sergent-major.

TUNIQUE - 1886 -

Le 21 octobre suppression de la tunique pour la troupe.

Le paletot est maintenu dans toutes les tenues et il reçoit les épauettes. Au collet, numéro du régiment écarlate.

KEPI - 1890 -

Le numéro du régiment écarlate remplace l'ancre sur le bandeau.

OFFICIERS ET ADJUDANTS

TUNIQUE - 1893 -

Les officiers reçoivent la tunique du modèle général des officiers de troupes à pied (noire).

Col, parements et pattes de parement du fond.

Galons circulaires en soutaches d'or. Ces galons sont en argent avec raie en soie écarlate pour les adjudants.

Epauettes - En or du modèle général (suivant grades - voir : Généralités Infanterie).

BRODEQUINS - 1890 -

Les brodequins remplacent les souliers avec guêtres blanches, même en grande tenue et tenue de sortie d'été.

EFFETS de TOILE BLEUE -

Se portent aux Colonies - Paletot en toile bleue dit "bleu de mécanicien" - Pantalon de même toile - Couvre casque en toile bleue.

1900 - L'Infanterie de Marine cesse d'appartenir à la Marine et passe sous l'autorité du Ministère de la Guerre, elle devient :

L'INFANTERIE COLONIALE

EFFETS de TOILE KAKI - 1901 -

Le 3 juin, les effets de toile bleue sont remplacés aux Colonies par des effets de toile kaki.

PANTALON -

Il est rappelé que le règlement de 1873 avait donné à l'Infanterie de Marine le pantalon en drap gris bleuté (pour les officiers et la troupe).

SOUS-OFFICIERS 1901 -

Le 16 décembre 1901, il est donné aux sous-officiers rengagés de l'Infanterie Coloniale, une tenue de sortie en ville spéciale (tenue déjà en service, depuis 1887, dans les troupes métropolitaines).

Paletot - en drap bleu foncé du modèle d'ordonnance, mais en drap plus fin. Collet droit portant l'ancre ou le numéro du régiment en chiffres de soie rouge (toléré en cannetille d'or) - brides d'épaulettes en or avec raie de soie écarlate - Galons d'ordonnance - parement du fond.

Epaulettes - en laine jonquille plus fines que celles de la troupe (ou fantaisie) avec tournantes guipées en or.

Pantalon - en drap plus fin - passepoil écarlate.

Képi - en drap fin bleu foncé, numéro ou ancre brodé en soie écarlate (toléré en or) - fausse jugulaire or.

Ceinturon - en galon mohair noir - plaque dorée avec écusson orné d'une ancre entourée de rameaux de chêne et de laurier.

Épée - du modèle général, poignée nickelée, le clavier orné d'une grenade dorée. Pas de dragonne. Elle se porte au moyen d'une bélière en cuir verni noir - fourreau nickelé.

Les sergents-majors conservent le sabre avec dragonne du modèle des autres sergents-majors de l'armée.

ANCIENNETE - 1903 -

Les chevrons d'ancienneté se portant sur la manche gauche sont remplacés par une soutache écarlate posée sur les manches autour et juste au-dessus du parement.

Pour les sous-officiers, cette soutache est en or mélangé d'écarlate.

CEINTURON -

A noter que l'Infanterie Coloniale a conservé jusqu'en 1914, le ceinturon à boucle de cuivre, sans ardil- lon, ainsi que les deux passants.

KEPI - 1904 -

Pour la troupe, le numéro du régiment sur le bandeau est remplacé par l'ancre encablée jonquille (or pour les officiers et adjudants) pour toutes les formations.

- Ceci même après l'adoption, en 1909, du numéro sur le collet du paletot.

- Le numéro du régiment sur le képi ne doit être pris qu'en cas de mobilisation.

En résumé, le bandeau a porté le numéro du régiment de 1890 à 1904, l'ancre de 1904 à 1914.

PANTALON -

Le règlement de 1903 et suivants, donne les couleurs suivantes :

- Troupe : drap gris bleuté.

- Sous-officiers rengagés : drap gris de fer foncé (nuance du pantalon des chasseurs à pied).

- Officiers et adjudants : drap satin bleu (nuance légèrement différente du pantalon des officiers de chasseurs à pied qui est gris de fer foncé, comme celui de la troupe).

TUNIQUE - 1909 -

Le 29 Juillet, en France, le numéro du régiment remplace l'ancre au collet de la tunique et de la capote.

PLUMET - 1910 -

Les officiers subalternes et les adjudants reçoivent au képi de grande tenue un plumet flottant en plumes de coq, lequel remplace le pompon supprimé. Ce plumet est de la couleur du pantalon (bleu un peu gris).

Les officiers supérieurs conservent le plumet flottant tricolore.

Le Colonel garde l'aigrette blanche.

ADJUDANTS-CHEFS -

Le 30 Mars il est créé dans toute l'Armée le grade d'adjudant-chef.

La tenue est celle des sous-lieutenants de leur arme - sauf le sabre qui demeure celui en service, mais les épauettes en or sont séparées sur le dessus par une raie écarlate en soie - Il en est de même pour le galon de grade (or).

Les adjudants-chefs ne portent pas la soutache de rengagement.

OFFICIERS - 1912 -

Les officiers et adjudants reçoivent un manteau du genre de la cavalerie mais à pélerine amovible (ronde) en drap gris fer bleuté pour toutes les tenues. Ce manteau remplace tous les autres manteaux ou capote-manteau précédents.

Nota - 1 Les deux régiments de garnison ayant existé de 1899 à 1901 avaient pour la troupe le numéro du collet et l'ancre du képi jonquilles (voir 20ème année du "Passepoil").

2 L'officier d'Infanterie Coloniale détaché comme Professeur à l'Ecole de St-Cyr conservait la tenue de son corps, mais en grande tenue il portait le plumet de l'Ecole.

CLAIRONS - MUSIQUE

L'Infanterie de Marine puis Infanterie Coloniale n'a jamais eu de tambours (1872 - 1914)

CLAIRONS -

Galons de fonction sur le paletot de molleton.

Posés en biais sur les manches à 70 m/m du bas des dites manches.

Même galon au bord supérieur et au devant du collet, le n° du régiment ou l'ancre est cousu par dessus le galon de fonction sur un écusson du fond.

Pas de galon de fonction sur les manches de la capote, mais seulement au collet.

Cordon de clairon et glands tricolores.

CAPORAL-CLAIRON -

Porte les galons de grade au-dessus du galon de fonction.

SERGEANT CLAIRON -

Porte le galon de son grade au-dessus du galon de fonction qui est en or à cul de dé.

Un même galon à cul de dé se porte au collet du paletot de molleton.

- Après 1893 il porte ce galon au col de la capote.

- Après 1903, ce même galon au collet et au parement de la capote.

SERGEANT-MAJOR CLAIRON -

Même disposition que le sergent clairon, mais galons et équipement de sergent-major.

MUSICIENS -

Le 3 septembre 1888 les galons d'or de fonction portés au collet sont supprimés. Ils sont remplacés par une lyre écarlate bordée d'un petit cordonnet d'or et placée sur les deux manches des effets.

SOUS-CHEF de FANFARE -

12 Août 1884 - La tenue est celle de sergent-major. Il en prend les galons et le galon de fonction sur les manches. Il conserve au collet le double galon d'or à cul de dés et sur les manches la lyre bordée en or.

Képi d'adjudant.

Tous les galons en or sur les manches sont bordés d'écarlate sur les deux côtés longitudinaux.

CHEF de FANFARE -

La tenue est celle d'adjudant mais les manches du dolman ne comportent aucun insigne de grade jusqu'en 1912, date à laquelle il prend les galons d'adjudant, lyre sur les écussons de la tunique.

Au collet, exécutée en or, la broderie distinctive de sous-chef (lyre sans bandelettes et cordonnets).

L'Infanterie de Marine ou Coloniale n'a jamais eu de chef de musique à rand d'officier.

De 1893 à 1910 - képi d'adjudant mais avec soutache or mélangée de soie rouge - pompon or mélangé de rouge-ancre dorée. Par la suite, plumet bleu des adjudants.

CORPS SPECIAUX RATTACHES A L'INFANTERIE DE MARINE

1889 - 1914 (voir articles de : Monsieur le Lieutenant-Colonel DARBOU dans le " Passepoil " - 27ème année)

Corps spéciaux dépendant primitivement de la Marine, puis passés sous la dépendance des Colonies.

CORPS du COMMISSARIAT COLONIAL crée en 1889

Tous fonctionnaires ayant rang d'officiers.

Devient le 21 Juin 1906 : CORPS de l'INTENDANCE COLONIALE.

CORPS de SANTE des COLONIES crée en 1889.

Médecins et pharmaciens ayant rang d'officiers.

Devient le 21 Juin 1906 : CORPS du SERVICE de SANTE des TROUPES COLONIALES avec un service d'officiers d'administration du service de santé.

CORPS des INFIRMIERS COLONIAUX crée en 1889.

Infirmier en chef - Infirmiers majors.

Infirmiers (2 classes dans chaque grade)

Personnel ayant rang de sous-officiers.

CORPS de COMPTABLES crée en 1889

Gardes magasins principaux (rang d'officiers) (trois classes)

Magasiniers (quatre classes) assimilés aux sous-officiers.

CORPS des TELEGRAPHISTES COLONIAUX organisé en 1904

A l'origine : uniforme des troupes coloniales.

Sur la manche gauche, insigne brodé sur écusson écarlate.

- étoile et trois foudres brodés en soie bleue pour caporaux et soldats,

- étoile en soie bleue avec, au centre, une paillette argent et foudres formés d'une suite de paillettes d'argent pour les sous-officiers).

Le règlement de 1910 prescrit que l'insigne sera porté au collet sur écusson du fond - suppression des insignes sur les manches - Ancre au képi -

Pour les officiers et adjudants, tenue des troupes coloniales avec l'étoile et les foudres brodés en or sur le collet de la tunique et de la capote. Ancre au képi et au casque colonial.

SECRETAIRES d'ETAT-MAJOR COLONIAUX créés en 1901 (rattaché au 8ème régiment)

Cette section ne comprend pas de cadres officiers, mais des adjudants, sergents, caporaux et soldats.

La troupe et les sous-officiers portent la tenue des troupes coloniales, sauf :

- le collet de la capote et celui de la tunique sont ornés d'un foudre d'état-major brodé en rouge.

- le képi porte une ancre en cuivre ainsi que le casque colonial.

Pour les adjudants : foudres brodés en or.

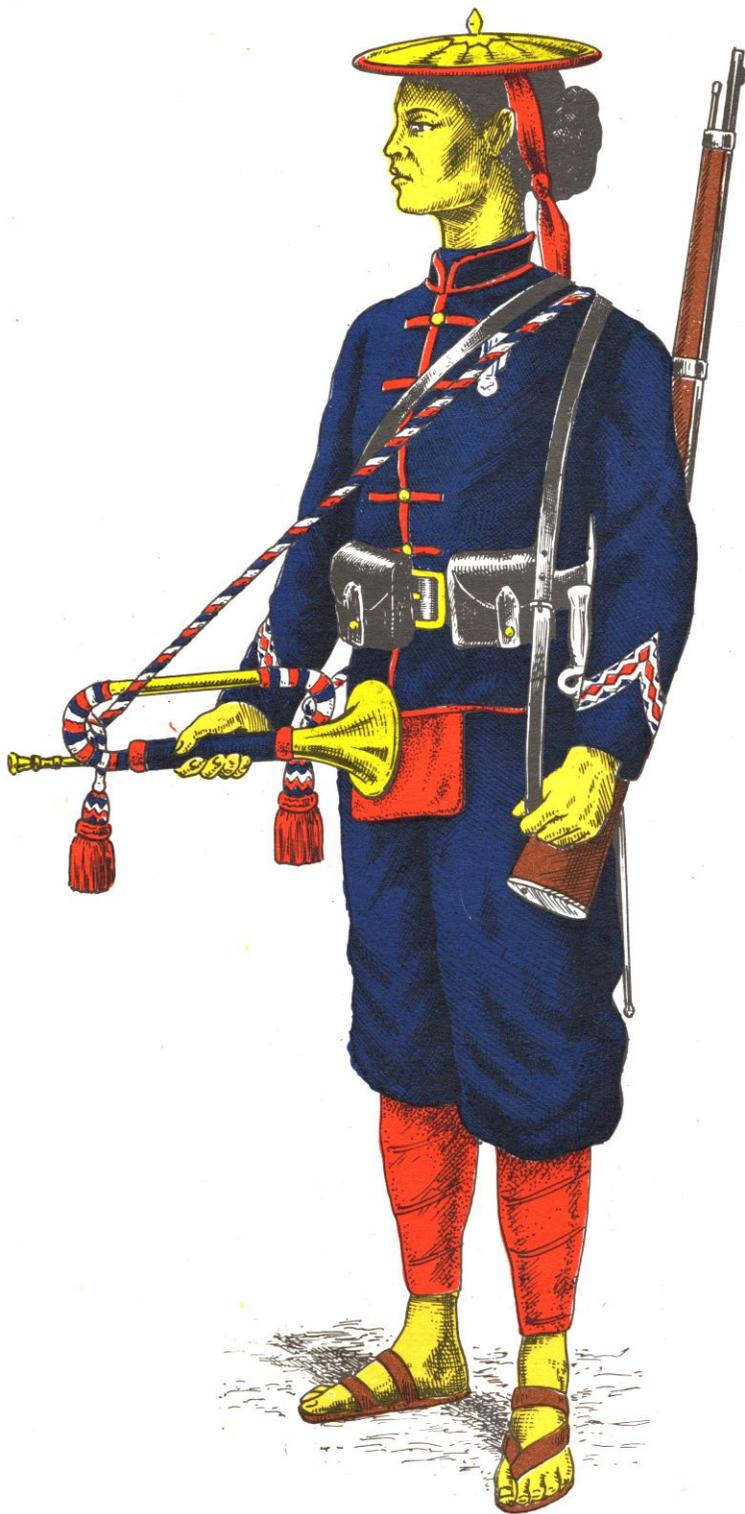
Règlement de 1910 - Adjudants. La tunique ne comporte plus d'épaulettes ni de brides d'épaulettes, mais en grande tenue des pattes d'épaule du fond brodées d'une branche de laurier et d'une branche de chêne en argent encadrées d'une baguette argent mélangée de soie rouge.

Foudres d'or au collet - ancre en or au képi et au casque.

Epée à fourreau d'acier - garde et poignée de cuivre avec dragonne en cuir noir - bélière .

SECRETAIRES et OUVRIERS MILITAIRES d'ADMINISTRATION des Troupes Coloniales - Section crée en 1901 (rattaché au 4ème régiment).

A l'origine ne comprenait pas de cadres officiers.



Clairon de Tirailleurs Annamites
Grande Tenue - 1912

En 1907, les détachements furent commandés par des officiers d'administration de l'Intendance Coloniale.

Sous-Officiers et troupe - Tenue de l'Infanterie Coloniale mais avec ce collet de la capote et de la tunique vareuse, une étoile à cinq branches en drap rouge. Etoile rouge sur le bandeau du képi et en cuivre sur le casque.

Adjudants - Tenue des adjudants de la Coloniale, mais avec étoile en cuivre doré au collet et brodée en or au képi de 2ème tenue - en cuivre doré au képi de 1ère tenue et au casque.

Règlement de 1910 - Les adjudants ne portent plus ni épaulettes ni brides d'épaulettes - En grande tenue pattes d'épaule semblables à celles des adjudants de secrétaire d'Etat-major coloniaux ainsi que la même épée.
- Plumet bleu gris de grande tenue.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION du service d'INTENDANCE COLONIALE

Ont en 1907 la tenue des officiers de l'Infanterie Coloniale avec différences suivantes :

Tunique - au collet étoile à 5 branches brodées en or.

Galons - Un à quatre galons en or (suivant le grade) au-dessus du parement.

Pattes d'Epaule - en drap du fond - 1 branche de laurier et une branche de chêne entrecroisées et encadrées d'une baguette en or - baguette double pour l'officier principal.

Boutons - dorés d'uniforme.

Képi - le képi de 2ème tenue porte une étoile brodée en or sur le bandeau.

Le képi de 1ère tenue et le casque portent un motif formé d'une étoile de 5 branches et d'une branche de laurier et d'une branche de chêne entrecroisées, le tout en cuivre doré.

INFIRMIERS COLONIAUX (attachés au 22ème)

Corps formé en 1902 avec les cadres du corps précédent.

Troupe et sous-officiers - Tenue de l'Infanterie Coloniale avec les différences suivantes :

Caducée entouré d'une branche de laurier et d'une branche de chêne brodé en fil rouge sur le bandeau du képi et sur l'écusson du collet (ce dernier en drap du fond). Le motif du képi est remplacé par une ancre en 1910. Même attribut en cuivre sur le casque colonial.

Adjudants - En 1902, les adjudants ont la tenue des adjudants de l'Infanterie Coloniale mais avec caducée et branches de laurier et de chêne brodés en or sur le collet de la tunique et de la capote et au képi de 2ème tenue. Même attribut en cuivre doré sur le casque.

En 1910, les adjudants ont la même tenue, mais le képi de 2ème tenue porte une ancre en or. Les épaulettes et brides sont remplacées par des pattes d'épaule du modèle des adjudants des autres services.

Même épée que ceux-ci.

Plumet bleu gris flottant pour la grande tenue.

Officiers - les officiers d'administration du service de santé Colonial ont en 1907 la même tenue que les officiers du service de l'Intendance Coloniale avec les différences suivantes :

Boutons dorés des officiers du corps de santé (caducée)

Etoile au collet et au képi de 2ème tenue (cette étoile est à dix branches)

- Même étoile à dix branches et branches de laurier et de chêne sur le képi de 1ère tenue et sur le casque.

En 1910, plumet flottant gris bleu pour la grande tenue.

Infanterie de Marine



Infanterie Coloniale
Chef de fanfare 1912 - 1914

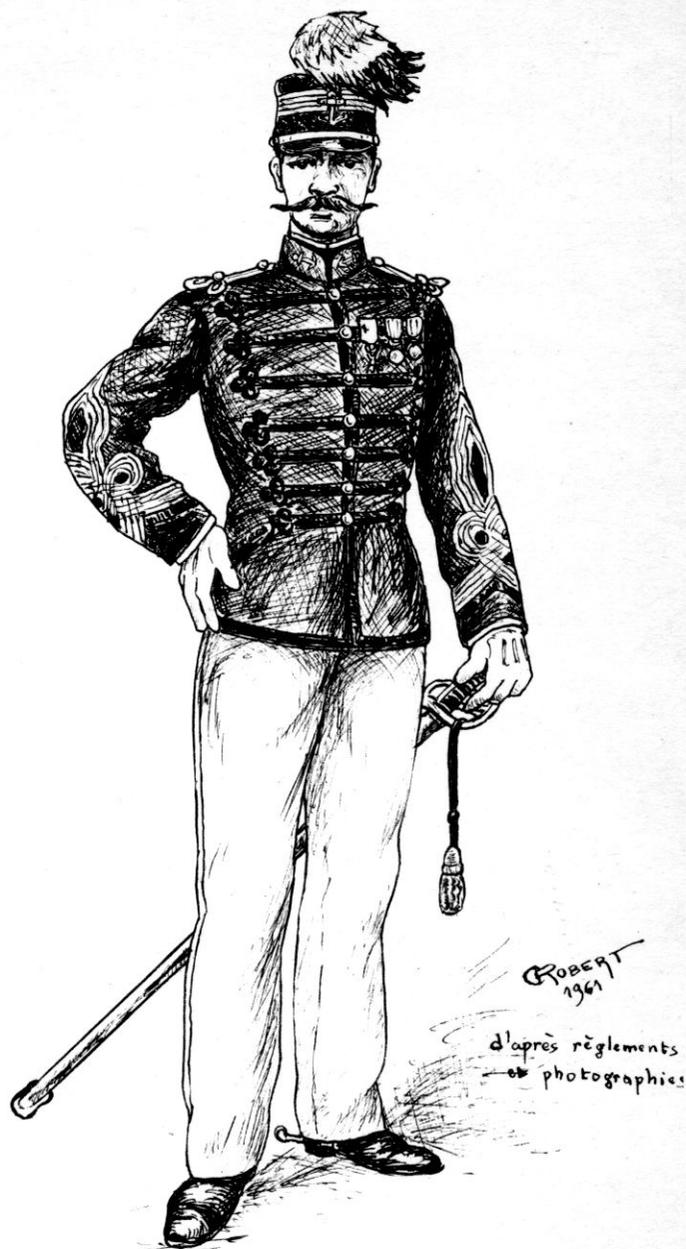
Képi bleu foncé (noir) d'adjudant, galon argent mélangé d'écarlate, ancre et fausse jugulaire en or, plumet gris bleu.

Tunique noire, boutons et lyre du collet en or, brides d'épaulettes en or avec raie écarlate, contre-épaulettes en or bordées d'écarlate.

Galon d'adjudant, soutache d'ancienneté or mélangée d'écarlate.

Pantalon gris bleu à passepoil écarlate.

Sabre d'adjudant m^{le} 1855, dragonne d'adjudant soie noire. Gants blancs.



Infanterie de Marine
Chef de bataillon 1886 - 1895 Grande tenue

Képi noir, galons, ancre et fausse jugulaire en or, plumet tricolore - le rouge en haut.

Dolman noir à 7 brandebourgs en poil de chèvre noir, soutaches de soie noire, pattes d'épaules de grande tenue or, galons de grade or.

Pantalon gris bleu à passepoil écarlate.

Sabre d'officier modèle 1882, dragonne en soie noire et gland d'officier supérieur.

Gants blancs.

d'après règlements
et photographies



ROBERT
1956
d'après une aquarelle
du Musée de l'Armée

Infanterie de Marine 1873
Grande tenue

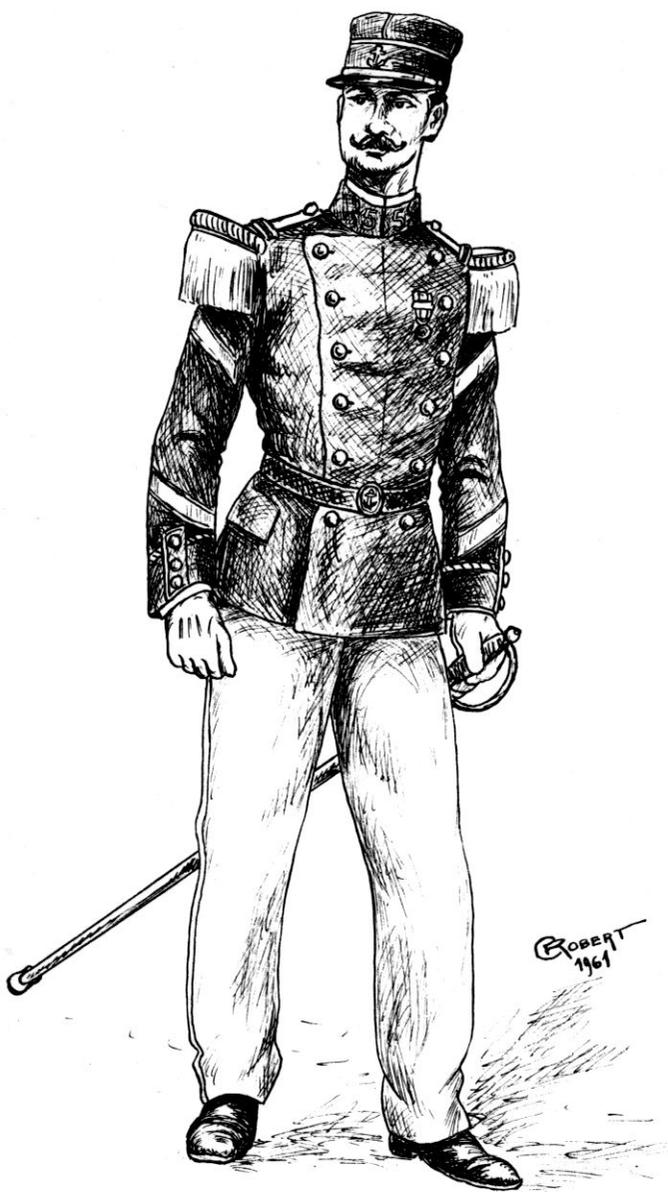
Schako bleu foncé, pourtour et bourdalou en cuir noir, passepoils et ganse de cocarde écarlates, ancre en cuivre, pompon double à la couleur du régiment. Tunique bleu foncé, passepoils et ancre écarlates, boutons en cuivre. Epaulettes jonquille. Cravate noire. Pantalon gris bleuté à passepoil écarlate. Guêtres et équipement en cuir noir. Fusil Chassepot modèle 1866. Sur le sac, toile de tente en toile blanche recouvrant la capote.



ROBERT
1956
Souvenirs de
régiment

Caporal-fourrier 1886 - 1912
Grande tenue de service

Képi bleu foncé, passepoils et ancre écarlates. Vareuse de molleton bleu foncé à 2 rangs de 5 boutons en cuivre frappés de l'ancre de marine, passepoils et chiffres écarlates. Epaulettes jonquille. Pantalon gris fer bleuté à passepoil écarlate. Équipement en cuir noir. Sur le sac, la capote roulée du m^e général gris fer bleuté.



Sergent-Fourrier – Tenue de ville
1910 – 1914

Képi bleu foncé, passepoils écarlates, fausse jugulaire or, ancre écarlate (ou or).
Paletot bleu foncé, numéro du collet écarlate (ou or), patte de parement liserée d'écarlate, galons or à liserés écarlates, soutache d'ancienneté or et rouge, brides d'épaules or à raie rouge, boutons dorés.
Epaulettes jonquille à tournante guipée en or.
Pantalon gris fer foncé à passepoil écarlate.
Ceinturon en soie noire à plaque dorée.
Epée à fourreau nickelé, garde et poignée en métal blanc. Gants blancs



Soldat de 1^{ère} classe Tenue de campagne
aux colonies, vers 1900

Casque colonial en liège recouvert de toile blanche ancre encablée en cuivre.
Paletot de molleton bleu foncé, ancre écarlate au collet, galon de 1^{ère} classe écarlate.
Toile de tente cachou.
Pantalon en treillis blanc.
Guêtres en cuir noir.
Musette en toile KaKi très pâle.
Equipement en cuir noir ciré.
Fusil et baïonnette Lebel.

Tirailleurs Sénégalais



Tirailleur: Tenue de campagne 1898

Chéchia rouge à gland bleu clair.
Vareuse de molleton bleu foncé, boutons en cuivre.
Culotte en toile blanche.
Guêtres en drap bleu foncé.
Couverture de laine grise.
Ceinturon en cuir noir, boucle en cuivre.
Musette en toile écrue.
Fusil et baïonnette Lebel.
Brodequins en cuir noir.



Tirailleur: Grande tenue 1910 - 1914

Chéchia rouge à gland bleu clair.
Veste bleu foncé, galon jonquille au col et parements
boutons en cuivre, lettres TS rouges sur écusson
bleu foncé. Ceinture de laine rouge.
Culotte bleu foncé à passepoil jonquille.
Molletières en toile blanche.
Equipement en cuir noir.
Sandales en cuir fauve à grosse lanière.
Fusil et baïonnette Lebel.

Tirailleurs Indochinois



Sergent de Tirailleurs Annamites 1887

Veste bleu foncé (Kéo) fermé par de petits boutons en cuivre.

Ceinturon noir à boucle en cuivre.

Ceinture rouge (pagne) tombant sur le devant du pantalon bleu foncé.

Chapeau blanc (salacco) surmonté d'une petite olive de cuivre maintenu par une bande de cotonnade écarlate.

baïonnette m^{le} 1874.



Tirailleur Tonkinois 1905

Tenue de campagne

Vareuse de toile KAKI (Kéo) petits boutons de cuivre.

Culotte bleu foncé. Pagne rouge.

Bandes molletières KAKI.

Chapeau blanc maintenu par une cotonnade écarlate

Ceinturon et cartouchières noirs

Musette cachou. Couverture grise.

TABLES des MATIERES

1° - Généralités pour Troupes à pied

	Pages	
	Troupe	Off. et Adjts
Adjudants-adjudants-chefs	1	
Appellation de grades		7
Béret	1	
Bidon et quart	1	
Bretelles de suspension	2	
Bottes - demi-bottes		2
Capote (sergents-majors)	2	
Capote manteau (officiers)		3
Cartouchières	2	
Ceinturon	3	4
Chaussures	4	
Collet à capuchon	4	4
Dolman		4 - 7
Dragonnes		5
Eclaireurs montés d'Infanterie	5	
Epaulettes	6	
Effets de toile (bourgeron)	5	
Fanions d'alignement	5	
Guêtres	8	
Gants	8	
Grades - ancienneté	6	
Giberne	2	
Gamelle	7	
Harnachement (tapis de selle)		8
Hausse-col		8
Havresac	9	
Insignes divers (bataillons)	10	
Jambières		11
Képi - jugulaires	9	10
Manteau		11
Musiques - chefs de musique	15	15
Pantalon d'ordonnance		11
Pantalon de treillis	11	
Paletot de cuir		11
Pelisse		12
Pélerine		12
Plaque d'identité	12	
Pompons	12	
Sabres		13
Sacoches		13
Sergents - majors	13	
Schakos et attributs	13	13
Revolver-Etui	12	12
Tambours et clairons	15	
Tunique 1872	14	6 - 14
" 1893-1899	14	7
Vareuse		15
Veste	15	

GENERALITES pour TROUPES à PIED

PLANCHE n° 1

- 1 - Tunique 1872 - modèle général
- 1 bis " " dos
- 2 - Tunique 1899 - modèle général
- 2 bis " " dos
- 3 - Vareuse de chasseur alpin
- 4 - Capote de sergent-major
- 6 - Schako 1872 (infanterie)
- 6 bis Cor de chasse de chass. à pied
- 6 ter Ancre d'Infanterie de marine
- 7 - Képi pompon 1886 (chass. à pied)
- 7 bis " " (sous-off. d'Infanterie)
- 9 - Képi du modèle général (s/officier)

PLANCHE n° 2

- 5 - Capote du modèle général (Infanterie)
- 5 bis " " " dos
- 8 - Béret de chasseur alpin
- 8 bis " " infanterie de montagne
- 10 - Pompon unique
- 10 bis " double dit à flamme (av/n° de cie)
- 10 ter " " " sans numéro de compagnie
- 11 - Système spécial pour le képi pompon
- 12 - Plaque d'identité
- 13 - Bidon et quart
- 17 - Clairon d'Infanterie - modèle général

PLANCHE n° 3

- 14 - Ceinturon pour équipement Chassepot
- 14 bis " " " Gras
- 14 ter " " " Lebel
- 16 - Tambour d'Infanterie (modèle général)
- 18 - Canne de tambour-major et détail de la pomme
- 18 bis " caporal-tambour
- 19 - Havresac des troupes à pied

PLANCHE n° 4

- 15 - Fanions d'alignement
- 20 - Dragonne de sabre d'adjudant
- 20 bis " de sergent-major
- 21 - A - Insigne de mitrailleur (1er tireur)
- B - " cycliste
- C - " télégraphiste
- D - " sapeur d'Inf. de ligne
- E - " " chass. à pied
- 22 - Bouton d'Infanterie de ligne (cuivre)
- 22-2 " de chasseur à pied (étain)
- 22-3 " infanterie de marine (cuivre)

PLANCHE n° 5 (Officiers et adjudants)

- 1 - Schako 1872 - (chef de bataillon d'Inf.)
 - 2 - Képi 1886 - (Colonel d'Infanterie)
 - 3 - Tressage du calot - officier subalterne
" " capitaine
 - 4 - Galonnage dolman 1883 - (capitaine)
 - 5 - Ceinturon d'officier (sabre 1882)
 - 6 - " " (sabre 1855 deux bélières)
 - 7 - Plateau de ceinturon (off. de chass. à pied et de tirailleurs algériens)
 - 7 bis " " (off. de zouaves)
 - 8 - Hausse col 1872 modèle général
 - 9 - Etui pour revolver 1874 et 1892
 - 9 bis " à jumelles réglementaires d'Inf.
 - 10 - Demi-botte à éperons cloués
 - 11 - Botte à l'écuyère et éperons à la chevalière
-

INFANTERIE de ligne

	Pages	Off et Adjts
Troupe		
Adjudants - Adj. chefs		25
Armement	18-26	
Brodequins	21	
Bonnet de police	23	23
Capote	16	
Capote-manteau (officiers)		19
Ceinturon		19
Ceinture de flanelle	27	
Cheval		20
Cartouchières - bretelles de susp.	20-22-24	
Cravate	18	
Cyclistes	26	
Dolman		21
Effets de toile (treillis)	20-21	
Epaulettes	22	19
Fanions d'alignement	18	
Gants	21-24	
Guêtres	25	
Hausse-col		19
Harnachement (tapis de selle ...)		20
Havresac	20	
Infanterie de montagne	27	
Képi - képi-pompon	18-22-25	19-23-25
Manteau à rotonde		25
Mitrailleurs	26	
Musiciens - chefs de musique	30-31	29-30
Numérotage des compagnies	17	
Pantalon	16	22
Paletot de cuir		23
Pélerine - Pelisse		23
Sacoche		22
Sabre		20-21
Sapeurs	18	
Sergents-majors	17	
Schako et attributs	17-21	19-21
Sous-officiers rengagés	23-25	
Tambours et clairons	27-28	
Tambour-major - cannes	27	
Téléphonistes	26	
Treillis (effets de toile)	20-21	
Tunique 1872	16	19
" 1893-1899	24	24
Vareuse		24
Veste	18	

CHASSEURS à PIED

	Pages	Off et Adjts
Troupe		
Adjudants - Adjudants-chefs		41-44
Armement	42	44
Barbe	35	
Brodequins	38	

